



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2022**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2022
Supplément n° 14



Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2022**



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2022	
I. Organisation de la session.	7
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	7
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	7
C. Élection du Bureau du Conseil d'administration	12
II. Délibérations du Conseil d'administration.	12
A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	12
B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-septième et quarante-huitième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.	13
C. Action humanitaire de l'UNICEF.	14
D. Étude conjointe de l'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, et réponse de l'administration	16
E. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025	17
F. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'experts lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail.	19
G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration	20
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2022	22
I. Rapport sur la visite du Conseil d'administration de l'UNICEF	24
J. Questions diverses	25
K. Adoption des projets de décision	25
L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	26

Deuxième partie	
Session annuelle de 2022	
I.	Organisation de la session. 29
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux 29
B.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF 29
II.	Délibérations du Conseil d'administration. 32
A.	Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021 32
B.	Action humanitaire de l'UNICEF. 36
C.	Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes 39
D.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF 41
E.	Rapports d'évaluation et réponses de l'administration 42
F.	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2021 et réponse de l'administration 44
G.	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2021 et réponse de l'administration 45
H.	Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies 46
I.	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 47
J.	Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé 48
K.	Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF 48
L.	Questions diverses 49
M.	Adoption des projets de décision 49
N.	Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration 49
Troisième partie	
Deuxième session ordinaire de 2022	
I.	Organisation de la session. 52
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux 52
B.	Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF 52
C.	Projet de programme de travail pour les sessions de 2023 du Conseil d'administration. . 57

II.	Délibérations du Conseil d'administration.	57
A.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	57
B.	Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021	59
C.	État des progrès accomplis par l'intermédiaire du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19	60
D.	Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF	61
E.	Exposé sur les questions relatives au contrôle.	63
F.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2022-2025.	64
G.	Questions diverses	65
H.	Adoption des projets de décision	65
I.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	65
 Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2022	67
II.	Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 juin 2022)	83

Première partie
Première session ordinaire de 2022

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 8 au 11 février 2022

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2022/1).

2. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 56 délégations observatrices, dont 2 organisations intergouvernementales, 2 organisations internationales, 7 organisations non gouvernementales et 4 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

3. Le Président a souhaité aux membres et observateurs du Conseil d'administration la bienvenue à la première session ordinaire de 2022. Il a salué la nouvelle Directrice générale, déclarant que les membres du Conseil d'administration et du Bureau se réjouissaient à l'idée d'accompagner l'UNICEF dans son action en faveur des enfants. Il a présenté ses collègues du Bureau et remercié les membres du Bureau de 2021 pour leurs travaux.

4. Le Président a déclaré que l'UNICEF suscitait l'admiration de son pays, le Costa Rica, qui avait bénéficié du vaccin contre la poliomyélite et d'autres types de soutien dans le cadre de la coopération toujours plus étroite qu'il entretenait avec le Fonds depuis plusieurs décennies.

5. L'UNICEF avait fait un grand pas en avant en élaborant le Plan stratégique pour 2022-2025, qui définissait l'approche multisectorielle et transversale que l'organisation devait suivre pour répondre à l'ensemble des besoins des enfants, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la Décennie d'action, notamment en favorisant les partenariats entre les États Membres.

6. Il était prévu d'examiner 14 programmes de pays et programmes multipays au cours de la session, qui étaient le fruit de travaux menés conjointement avec les pays concernés. Élaborés dans le respect du principe de l'appropriation nationale, ces programmes étaient fondés sur des analyses et sur les leçons apprises sur le terrain. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, la pauvreté touchant les enfants avait considérablement augmenté. Par rapport à 2019, 100 millions d'enfants supplémentaires avaient été privés de leurs besoins fondamentaux. Dans le cadre du débat consacré aux nouveaux programmes, plusieurs intervenants et experts de l'UNICEF examineraient le rôle de la protection sociale en tant que stratégie fondamentale de réduction de la pauvreté.

7. En 2020, l'UNICEF avait alloué près de 91 % de son budget à des programmes portant sur les droits et les besoins des enfants. Il avait fallu intensifier les efforts de collecte de fonds et recourir à des outils numériques pour attirer de nouveaux donateurs. L'UNICEF s'était également servi de modes de financement alternatifs et innovants et avait tiré parti des mécanismes existants d'une façon nouvelle pour obtenir plus de ressources.

8. Les conflits en cours, les effets des changements climatiques et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avaient aggravé la crise alimentaire extrêmement grave qui touchait de nombreux pays et des millions de familles.

L'UNICEF avait continué d'appeler à une hausse des contributions aux programmes et collaborait avec ses partenaires et les États Membres en vue de garantir un financement urgent, flexible et prévisible pour aider à atténuer la faim et la famine.

9. La situation humanitaire en Afghanistan continuant de se détériorer, l'UNICEF avait apporté son concours aux centres de santé du pays en leur procurant des fournitures médicales et du matériel de chauffage pour l'hiver. Il était également venu en aide à des écoles communautaires qui accueillaient 246 000 enfants, dont plus de la moitié étaient des filles. Depuis le début de l'année 2022, 160 000 familles avaient déjà bénéficié de transferts en espèces. Selon les prévisions, plus d'un million d'enfants en Afghanistan mourraient de faim pendant l'hiver ; le temps était compté et il fallait faire preuve d'héroïsme pour répondre à leurs besoins.

10. L'UNICEF jouait un rôle de premier plan dans l'achat et la distribution de vaccins et fournissait un appui spécialisé dans les contextes humanitaires ou précaires. Au 26 janvier 2022, le Fonds, en coopération avec l'Organisation panaméricaine de la santé, avait expédié 1,1 milliard de doses de vaccin contre la COVID-19 à 144 pays. Il avait également contribué à la distribution de vaccins dans 145 pays. Il était devenu urgent de coordonner la distribution du vaccin contre la COVID-19, notamment en vue d'atteindre une couverture vaccinale de 70 % avant la mi-2022, comme l'avait recommandé l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les moyens techniques dont disposait l'UNICEF aux niveaux mondial et régional seraient déterminants à cet égard.

11. Le Président a déclaré qu'il présiderait le Conseil d'administration dans un esprit d'ouverture et de dialogue constructif. Il a invité les participants à faire en sorte que les débats restent axés sur les droits, le bien-être et les besoins des enfants, conformément à la tradition de l'UNICEF, et à s'unir autour d'un objectif commun : celui d'obtenir des résultats concrets pour tous les enfants.

12. La Directrice générale a remercié le Président et les membres du Conseil d'administration. Elle a indiqué qu'elle était honorée de rejoindre la famille de l'UNICEF et qu'elle était déterminée à défendre les droits et le bien-être des enfants. Elle a salué la précédente Directrice générale et l'a remerciée d'avoir montré la voie au cours des quatre années précédentes, et en particulier d'avoir dirigé la riposte de l'UNICEF à la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale.

13. La Directrice générale a déclaré que, depuis soixante-quinze ans, l'UNICEF défendait la puissante vérité selon laquelle chaque enfant avait le droit de grandir en bonne santé, d'être nourri et protégé, de recevoir une éducation et d'être préparé à contribuer à la société. Elle a affirmé que l'UNICEF était en très bonne position pour mener à bien sa mission, qui était cruciale car les besoins des enfants étaient plus importants que jamais.

14. La Directrice générale a fait observer que la pandémie de COVID-19 avait accentué les effets d'autres crises auxquelles les enfants faisaient face et que l'UNICEF avait organisé une riposte mondiale sans précédent pour aider ceux qui étaient dans le besoin. Les enfants ne devaient pas avoir à subir le coût de la pandémie jusqu'à la fin de leur vie et devaient être au cœur des plans mondiaux, nationaux et locaux de riposte et de relèvement.

15. La Directrice générale a salué les efforts considérables déployés par l'organisation au cours des quatre années précédentes pour améliorer les perspectives éducatives et économiques des enfants et des jeunes. Elle se réjouissait à l'idée de travailler avec ses partenaires afin de poursuivre les travaux de l'UNICEF et d'accroître l'appui dont bénéficiaient les filles, objectif qui avait été l'un de ses priorités au cours de sa carrière dans le service public.

16. La Directrice générale a déclaré que le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 traçait les grandes lignes à suivre pour opérer un changement durable en faveur des enfants et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Une réflexion et des mesures audacieuses étaient indispensables, de même qu'une meilleure coordination et coopération au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires, notamment les comités nationaux pour l'UNICEF, si l'on voulait atteindre les objectifs du Plan.

17. La Directrice générale a souligné qu'il importait de trouver de nouvelles sources de financement et de collaborer plus étroitement avec les partenaires dans tous les secteurs afin de mobiliser des ressources pour les enfants. Elle a déclaré que, si la situation financière de l'UNICEF était très solide, il fallait accroître les ressources de base, car celles-ci étaient essentielles pour aider l'organisation à s'adapter aux circonstances et aux besoins, qui évoluaient rapidement.

18. La Directrice générale a rendu hommage aux membres du personnel de l'UNICEF qui, selon elle, joueraient un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique. Elle s'engageait à veiller à ce que le personnel de l'organisation dispose de l'appui dont il avait besoin pour œuvrer en faveur des enfants du monde entier. Elle a également réaffirmé son soutien aux efforts qu'on continuait de faire pour transformer la culture institutionnelle de l'UNICEF et déclaré qu'elle se rendrait bientôt dans les bureaux de pays de l'organisation.

19. La Directrice générale a conclu en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leurs conseils et leur engagement en faveur des enfants. Elle a déclaré qu'elle se réjouissait à l'idée de rencontrer chacun des membres, d'apprendre d'eux et de collaborer avec eux pour contribuer à rendre le monde plus digne des enfants.

20. Le Président a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration d'ordre général.

21. Les délégations ont félicité la Directrice générale pour sa nomination et lui ont souhaité une chaleureuse bienvenue dans la famille de l'UNICEF alors qu'elle assumait ses nouvelles fonctions. Elles se réjouissaient à l'idée de travailler avec la Directrice générale et lui ont assuré de leur soutien et leur engagement au moment où celle-ci endossait un rôle important, en particulier en cette période difficile pour les enfants du monde entier. Elles ont également salué la détermination admirable dont avait preuve la précédente Directrice générale au fil des ans et l'ont félicitée pour son travail et les efforts inlassables qu'elle avait déployés pour transformer en profondeur la vie des enfants, partout dans le monde.

22. Les délégations ont souligné que la Directrice générale rejoignait l'UNICEF à un moment où des millions d'enfants dans le monde subissaient encore les effets de la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et un nombre sans précédent de crises prolongées, qui menaçaient de réduire à néant des décennies de développement et de progrès humanitaire. Plusieurs délégations se sont félicitées de la riposte de l'UNICEF à la pandémie, l'une d'entre elles ayant mis l'accent sur le fait que l'organisation avait continué d'œuvrer en faveur de tous les enfants en s'acquittant de ses engagements sur le terrain dans les circonstances difficiles et sans précédent engendrées par la pandémie. Une autre délégation a déclaré que, si l'on voulait contenir, atténuer et vaincre la pandémie et ses conséquences, il fallait s'attaquer aux inégalités préexistantes et renforcer la coopération internationale. Elle était convaincue que les travaux de l'UNICEF permettraient de promouvoir des mesures multidimensionnelles et coordonnées en faveur des secteurs les plus vulnérables et de celles et ceux qui avaient été oubliés.

23. Plusieurs délégations ont salué le rôle de chef de file de l'UNICEF et son souci constant d'offrir un accès équitable aux vaccins, comme en témoignaient notamment les efforts que l'organisation déployait avec ses partenaires pour mettre en place la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19. Les délégations se sont déclarées favorables à la création d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF, nombre d'entre elles saluant l'expérience et les compétences inégalées de l'organisation, notamment sa présence importante dans tous les pays et son accès aux groupes de populations difficiles à atteindre.

24. Une délégation a fait observer que l'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19 demeurait un problème urgent en Afrique, puisque seulement 11 % de la population du continent était vaccinée et que la vaccination rencontrait des obstacles, était donné que seulement 64 % du nombre total de vaccins avaient été administrés jusqu'alors. Le renforcement de l'infrastructure de vaccination en Afrique devait être une priorité stratégique, car les investissements dans cette infrastructure permettraient d'améliorer les structures sanitaires. Une autre délégation a souligné que le rôle de l'UNICEF dans l'accélération de la distribution des vaccins contre la COVID-19 ne devait pas avoir d'incidence sur les services que l'organisation fournissait habituellement, et que les programmes spécifiques aux enfants, notamment le programme de vaccination systématique, devaient se poursuivre à la même échelle et avec le même degré d'urgence.

25. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur les mesures prises par l'UNICEF pour assurer le retour, en toute sécurité, de l'ensemble des enfants et des jeunes à l'école au moment où le monde se relevait de la pandémie de COVID-19. L'une d'entre elles a souligné que les enfants des pays du Sud avaient été les plus durement touchés, car ils n'avaient pas accès à l'enseignement en ligne et aux plateformes d'apprentissage à distance. Une autre a rappelé que l'éducation demeurait une condition essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et que la pandémie avait mis en évidence le profond fossé numérique qui existait entre les pays et qui menaçait de laisser encore plus à la traîne ceux qui ne disposaient pas d'infrastructures informatiques et d'infrastructures de communication. Il fallait renforcer sans plus tarder la connectivité numérique afin d'améliorer l'éducation des enfants et s'employer en priorité à lutter de manière coordonnée contre les conséquences sanitaires et socioéconomiques de la COVID-19 si l'on voulait se remettre en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable et assurer la continuité de l'apprentissage. Une autre délégation a déclaré qu'il était nécessaire d'investir judicieusement dans les technologies éducatives afin de réduire la fracture numérique et de combler le déficit d'infrastructures scolaires.

26. Une délégation a souligné que les perturbations dans le domaine de l'enseignement et le fossé en matière d'accès à l'éducation qui se creusait entre les pays du fait de la pandémie avaient des conséquences particulièrement préjudiciables pour les filles, car elles étaient généralement les premières à être contraintes de quitter l'école et, dans de nombreux cas, étaient mariées de force. Plusieurs autres délégations ont également signalé qu'à l'occasion de la réouverture des écoles, il fallait accorder une attention particulière au bien-être des enfants, notamment des adolescentes, qui avaient été touchées de manière disproportionnée par la pandémie.

27. Les délégations ont accueilli favorablement le Plan stratégique pour 2022-2025, dont l'objectif était d'orienter les travaux que l'UNICEF menait pour continuer à améliorer les conditions de vie des enfants. Les délégations ont déclaré que, pour mettre en œuvre ce plan, l'organisation devait tenir compte de la nécessité de faire face aux grands défis que représentaient notamment la nutrition, l'élimination de la pauvreté, l'accès aux soins de santé primaires, la vaccination des enfants, les services

de santé sexuelle et procréative, l'accès à l'éducation, l'inclusion numérique, l'élimination du travail des enfants, la lutte contre les changements climatiques, les effets à long terme de la pandémie de COVID-19 sur la santé physique et psychologique des garçons et des filles et la violence fondée sur le genre qui touchait les filles dans le monde entier. Deux délégations ont souligné qu'il importait de répondre aux besoins des garçons et des filles victimes de conflits armés. L'une d'elles a insisté sur la nécessité de promouvoir un processus d'intégration réparateur et tourné vers l'avenir. Les délégations ont également exhorté l'UNICEF et les États Membres à accorder davantage d'importance à la protection contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, à faire davantage pour s'assurer que les auteurs répondent de leurs actes, et à privilégier une approche centrée sur les victimes et les personnes rescapées.

28. Une délégation a recommandé à l'UNICEF d'adapter le Plan stratégique en fonction de la situation des pays de programme, dans le respect du principe de l'appropriation nationale, en appuyant les domaines prioritaires de ces pays afin de les aider à assurer un relèvement inclusif après la pandémie, à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable. Une autre délégation a mis en avant le fait que plus de 200 000 enfants et jeunes du monde entier avaient eu voix au chapitre dans l'élaboration du Plan stratégique. Deux délégations ont encouragé la participation des jeunes, en tant qu'agents de changement, à la prise de décisions, et salué les activités que ceux-ci menaient, notamment en faveur du climat.

29. Un groupe de délégations a souligné que chacun des quatre fonds et programmes devaient suivre leurs nouveaux plans stratégiques pour renforcer le système des Nations Unies et le rendre plus efficace ainsi que pour diriger les efforts visant à garantir que l'ensemble du système contribue de manière plus cohérente, efficace et efficiente à la réalisation du Programme 2030. Le groupe a déclaré qu'il attendait avec intérêt de découvrir comment l'UNICEF rendrait compte de manière plus harmonisée des résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement, notamment au moyen d'indicateurs communs et complémentaires, conformément à la décision 2021/14 du Conseil d'administration. Il était prêt à apporter son soutien à ce processus et espérait également que les indicateurs montreraient que la mise en œuvre des programmes communs et complémentaires menés à l'échelle des pays continuait de progresser. Une autre délégation souhaitait voir un renouvellement de l'engagement pris en faveur d'un développement multilatéral efficace, en accord avec le système des Nations Unies pour le développement et les plans stratégiques.

30. Prenant acte des progrès accomplis par l'UNICEF s'agissant de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, une délégation a exprimé l'espoir que l'organisation mette en œuvre le plan de travail qu'elle avait établi pour atteindre ses objectifs de collecte de fonds. Elle a également pris note des efforts déployés par l'UNICEF dans le domaine de la gestion interne et rappelé la satisfaction exprimée par le Comité des commissaires aux comptes à ce sujet. Elle a dit espérer que l'UNICEF applique effectivement les recommandations formulées dans le rapport des commissaires aux comptes et qu'il continuerait à optimiser l'organisation de ses travaux et à en renforcer l'efficacité à l'échelle de l'organisation.

31. La Directrice générale a remercié les délégations pour leurs commentaires utiles et instructifs et souligné qu'elle appréciait leur engagement et leur dévouement en faveur du bien-être des enfants dans le monde entier. Elle avait été très attentive et pris note de tous les commentaires qui avaient été faits. Elle a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux qui lui avait été réservé et répété qu'elle se réjouissait à l'idée de rencontrer tout le monde en personne.

C. Élection du Bureau du Conseil d'administration

32. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, Rodrigo A. Carazo, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : Michal Mlynár (Slovaquie), Amal Mudallali (Liban) et Taye Atske Selassie Amde (Éthiopie), et la Représentante permanente adjointe du Danemark, Marie-Louise Koch Wegter.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

33. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme de pays et de programme multipays pour le Belize, la région des Caraïbes orientales, El Salvador, la Grèce, la Guinée-Bissau, le Guyana et le Suriname, le Honduras, la Jamaïque, la Malaisie, les Maldives, le Mozambique, le Pérou, la Thaïlande et le Viet Nam. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a précisé le thème de la session et souligné combien il était urgent de faire des enfants, en particulier ceux qui vivaient dans la pauvreté et l'exclusion, une priorité dans l'action collective qui était menée pour assurer un relèvement inclusif et durable après la pandémie. Il a insisté sur la nécessité de continuer à investir dans le pilier stratégique que représentait la protection sociale, qui jouait un rôle essentiel dans la prévention des crises futures.

34. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a ensuite fait un exposé dans lequel elle a insisté sur la contribution essentielle de l'UNICEF et le rôle de premier plan qu'il jouait dans le renforcement de la protection sociale, la réduction de la pauvreté des enfants et la mobilisation des finances publiques en faveur de ces derniers.

35. On a ensuite projeté une courte vidéo présentant les travaux menés par l'UNICEF dans plus de 140 pays pour lutter contre la pauvreté des enfants ainsi que le rôle primordial que l'organisation jouait dans les systèmes de protection sociale et le financement public en faveur des enfants. La vidéo a été suivie de deux tables rondes réunissant des intervenants issus des pouvoirs publics¹, du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des organisations de jeunes, qui représentaient les pays présentant des programmes au Conseil d'administration. Dans le cadre du thème relatif à la réduction de la pauvreté des enfants au moyen de politiques et de programmes, les intervenants ont donné des détails sur les mesures qu'ils avaient prises dans différents contextes pour réduire la pauvreté des enfants, mobiliser des fonds en leur faveur et renforcer les systèmes de protection sociale inclusifs capables de s'adapter aux chocs, et souligné le rôle crucial que l'UNICEF avait joué et continuait de jouer pour appuyer ces efforts indispensables.

36. Les représentants des pays présentant des descriptifs de programme de pays ou de programme multipays se sont dits satisfaits de la coopération avec l'UNICEF. Nombre d'entre eux se sont félicités du processus consultatif utilisé pour élaborer les projets de descriptif de programme et indiqué que les documents étaient conformes aux priorités nationales. Plusieurs représentants ont exprimé leur volonté de renforcer la protection sociale, de sorte à réduire la pauvreté des enfants et à améliorer leur

¹ Six ministres figuraient parmi les intervenants.

bien-être, et salué les efforts déployés par les pays, l'UNICEF et d'autres partenaires de développement.

37. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/1 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

38. Le Président a indiqué que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de : la première prorogation de deux mois des programmes de pays pour l'État plurinational de Bolivie, le Costa Rica et la République dominicaine ; la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Maroc, faisant suite à une prorogation de deux mois.

39. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver : la prorogation de onze mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui faisait suite à des prorogations de deux ans et de trois mois, respectivement ; la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Algérie, qui faisait suite à des prorogations d'un an et de deux mois respectivement ; la prorogation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui faisait suite à deux précédentes prorogations d'un an suivies de prorogations de neuf mois, trois mois, deux mois, quatre mois et huit mois respectivement.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/2 (voir annexe I).

B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-septième et quarante-huitième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

41. La Directrice associée et Chef de la section VIH/sida, Groupe des programmes, a présenté le rapport oral.

42. Plusieurs délégations ont pris acte des contributions de l'UNICEF à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et accueilli avec satisfaction l'attention accrue accordée aux enfants.

43. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir poursuivi les programmes de lutte contre le VIH pendant la pandémie de COVID-19. Elle a indiqué qu'avec l'aide du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de l'UNICEF et d'autres partenaires, son pays avait obtenu des résultats positifs, le nombre de décès liés au sida depuis 2010 ayant été réduit de moitié.

44. Une autre délégation a salué le fait que l'UNICEF s'employait à promouvoir des interventions cohérentes, institutionnelles et menées par les jeunes dans les domaines de la prévention, du traitement et des soins, autant de domaines essentiels à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Elle a déclaré que les programmes de prévention et de traitement du VIH qui ne tenaient pas compte de la diversité des populations et de leurs besoins particuliers ne sauraient enrayer la propagation du VIH.

45. Un groupe de délégations a demandé instamment qu'on augmente les investissements en faveur de la santé et du bien-être des adolescentes et des jeunes femmes, souligné la nécessité de prévenir la violence et recommandé vivement qu'on développe les dispositifs de prévention combinée. Il s'est félicité de la boîte à outils mise au point par l'UNICEF pour appuyer les travaux menés par les pays et de l'accent mis dans le rapport sur l'importance des systèmes de santé résilients et de

qualité. Il a plaidé en faveur d'une meilleure prise en compte du VIH dans la couverture sanitaire universelle et les programmes nationaux de santé et de protection sociale, lesquels devaient suivre une approche fondée sur les droits humains. Le groupe a recommandé à l'UNICEF de s'assurer qu'il disposait de ressources financières et humaines suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités découlant du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA, et lui a demandé de faire rapport à ce sujet à la session suivante du Conseil.

46. Une délégation a demandé que la coopération interinstitutionnelle au niveau des pays soit renforcée, notamment en ce qui concernait les mesures préventives. Elle souhaitait recevoir des informations sur la manière dont l'UNICEF procédait en interne pour intégrer les travaux sur les adolescents dans tous ses domaines d'activité, ainsi que sur la façon dont la prévention du VIH chez les adolescents était intégrée dans des domaines tels que la santé mentale, l'éducation, la protection de l'enfance et la protection sociale. Elle a demandé comment le Fonds comptait s'y prendre pour que la question de la santé des adolescents, notamment celle de la prévention du VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes, soit plus systématiquement examinée selon une approche multisectorielle.

C. Action humanitaire de l'UNICEF

a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF

47. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des programmes, et a fait l'objet d'un exposé du Directeur du Bureau des programmes d'urgence.

48. Plusieurs délégations ont souligné que le rapport intitulé « Strengthening UNICEF's humanitarian action, The Humanitarian Review: findings and recommendations » était une publication importante sur laquelle l'UNICEF s'appuierait pour mener à bien sa mission d'aide aux enfants touchés par des crises humanitaires. Elles ont également salué le fait que la procédure d'examen ait été menée en toute transparence ainsi que la mise en œuvre des changements recommandés. Se félicitant de l'exposé sur l'examen de l'action humanitaire, un groupe de délégations a demandé à l'UNICEF de tenir le Conseil d'administration régulièrement informé de l'état d'avancement de cet examen. Ce groupe a encouragé l'organisation à mettre en œuvre les recommandations en appliquant systématiquement le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées dans l'ensemble des programmes humanitaires, en donnant de plus amples informations sur les gains d'efficacité et les économies attendues et en apportant plus de précisions sur la collecte et l'analyse des données, ainsi que sur son rôle dans le renforcement de la réforme du système humanitaire. Il a en outre déclaré qu'il apprécierait qu'on lui présente un rapport et une matrice sur les 70 recommandations et les résultats obtenus, puisqu'il avait été dit dans l'exposé que seulement la moitié de ces recommandations étaient en cours d'application.

49. Deux délégations souhaitaient en savoir davantage sur les plans devant permettre de relever les principaux défis présentés dans le rapport, notamment en ce qui concernait le changement de mentalité à opérer dans la façon dont l'UNICEF et son personnel percevaient l'action humanitaire. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a mis l'accent sur la forte mobilisation des dirigeants de l'organisation, qui avaient conscience de l'accroissement des besoins humanitaires, notamment des enfants qui se trouvaient au cœur de situations de crise. Il était évident que l'UNICEF se devait d'être une figure de proue dans l'action humanitaire pour les enfants. Chaque année, l'organisation intervenait dans le cadre de plus de 300 crises, et ce chiffre était encore plus important en 2021 du fait de la pandémie de COVID-19.

L'action humanitaire faisait partie intégrante des travaux de l'UNICEF : elle représentait plus de la moitié des dépenses annuelles de l'organisation sur le terrain. Il n'y avait aucun doute quant au fait que les hauts responsables et les représentants avaient la volonté et le désir de mener une action humanitaire fondée sur des principes et de mieux connaître et comprendre les moyens de gérer l'espace humanitaire.

50. Félicitant l'UNICEF pour sa contribution notable à l'acheminement de l'aide humanitaire, une autre délégation a rappelé qu'il demeurerait impératif de mobiliser de toute urgence des fonds et des ressources pour empêcher les décès d'enfants. Alors que le monde était aux prises avec les nombreuses menaces que constituaient les conflits, les changements climatiques et la pandémie de COVID-19, la distribution juste et équitable des vaccins devait rester la priorité. Il fallait prendre des mesures décisives pour surmonter les difficultés et assurer un meilleur relèvement et un monde plus durable pour les générations actuelles et futures.

51. Une délégation a rappelé les mesures importantes prises par l'UNICEF en 2020 pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les situations de crise humanitaire et l'a remercié des efforts qu'il avait déployés pour donner suite aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo. L'UNICEF a été invité à continuer d'améliorer la qualité de son action humanitaire en veillant à disposer de ressources et capacités humanitaires suffisantes dans toutes ses interventions, ainsi qu'à définir des priorités s'agissant du financement supplémentaire recherché aux fins de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport. S'appuyant sur les exemples de l'Afghanistan et du Yémen, le Directeur général adjoint chargé des programmes a mis en avant les difficultés rencontrées dans le financement de la préparation, tout en indiquant que l'UNICEF continuait à tirer des leçons de chaque situation d'urgence et à améliorer ses interventions en appliquant les connaissances acquises lorsqu'il faisait face à une nouvelle situation d'urgence.

52. Un représentant de ChildFund Alliance a souligné que, si l'année 2022 faisait planer de grandes menaces sur la sécurité et le bien-être des enfants et de leurs familles dans le monde entier, et en particulier en Afghanistan, les enfants et leur protection devaient rester au cœur de toutes les interventions humanitaires, et rappelé que chacun et chacune avait un rôle à jouer à cet égard.

b) Création d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF pour diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19

53. Le point de l'ordre du jour a été présenté par le Directeur associé chargé des questions de santé et vaccination (Groupe des programmes). Au quatrième trimestre de 2021, le nombre de vaccins contre la COVID-19 excédait la capacité d'absorption de nombreux pays en raison d'une multitude de problèmes de livraison aux échelons mondial et national. Au niveau mondial, l'insuffisance de fonds était un problème critique qui retardait la distribution des vaccins. Selon les estimations, près de 3,5 milliards de dollars étaient nécessaires pour atteindre l'objectif d'une couverture vaccinale globale de 70 % avant la mi-2022. Il fallait donc combler un déficit de financement de 1,9 milliard de dollars, et la coordination à l'échelle mondiale laissait à désirer.

54. Le ou la Sous-Secrétaire général(e) dirigerait une équipe interinstitutions de haut niveau chargée de veiller à ce que les efforts mondiaux de vaccination contre la COVID-19 se concentrent sur la distribution des vaccins et l'aide apportée aux pays. Il (elle) collaborerait avec les chefs d'État et divers acteurs mondiaux pendant une période de deux ans en vue d'obtenir l'engagement politique et le financement

nécessaires pour administrer les vaccins. Ce poste serait financé par d'autres ressources déjà mobilisées aux fins de la distribution du vaccin contre la COVID-19.

55. Une délégation a déclaré qu'il était urgent de prendre une décision concernant la proposition de créer ce poste, étant donné que des millions de vies étaient en danger. La structure de coordination déjà en place gagnerait à être dirigée par l'UNICEF.

56. Un groupe de délégations s'est félicité du fait que le (la) titulaire du poste aurait également la responsabilité de faire rapport à l'OMS et de tenir régulièrement informé le comité directeur chargé de l'appui à la fourniture de vaccins contre la COVID-19 du Conseil d'administration de Gavi, l'Alliance du Vaccin. Le groupe a attiré l'attention sur le fait qu'une augmentation du nombre de postes permanents de sous-secrétaire général(e) pourrait exercer une pression sur le budget de l'UNICEF et s'est donc dit favorable à la création d'un poste pour une durée de deux ans, financé par des ressources spécifiquement consacrées à la lutte contre la pandémie.

57. Une délégation a salué la création du comité directeur temporaire du Conseil d'administration de Gavi et dit espérer que la nouvelle structure de coordination de l'UNICEF collaborerait étroitement avec le comité pour coordonner la prise de décisions stratégiques et l'allocation des ressources. Elle a exprimé sa reconnaissance à la Division de l'approvisionnement de l'UNICEF, qui avait distribué plus de 200 millions de doses de vaccin offertes par son pays.

58. Une autre délégation a remercié l'UNICEF d'avoir échangé abondamment avec les membres du Conseil d'administration au sujet de la création du poste et d'avoir écouté leurs points de vue. Elle espérait que les membres seraient tenus informés de l'avancement du processus de sélection et de nomination à ce poste.

59. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que les mois qui allaient suivre seraient critiques. Il a confirmé que le poste serait limité dans le temps et financé par les ressources destinées à la lutte contre la COVID-19. L'UNICEF tiendrait le Conseil d'administration informé tout au long du processus et prévoyait notamment d'organiser un exposé qui serait fait par le (la) Sous-Secrétaire général(e).

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/3 (voir annexe I).

D. Étude conjointe de l'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, et réponse de l'administration

61. Le Directeur de l'évaluation a présenté l'étude d'évaluabilité conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous (E/ICEF/2022/4), puis le Directeur chargé des questions de santé (Groupe des programmes) a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/5). Le Conseiller spécial du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et responsable principal du secrétariat du Plan d'action mondial relatif à l'objectif de développement durable 3, Peter Singer, était présent.

62. Les délégations ont accueilli avec intérêt l'étude et l'exposé sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'étude. Une délégation s'est félicitée de la possibilité de réexaminer et préciser les objectifs et le modèle opérationnel du Plan d'action mondial à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de renforcer son cadre de suivi et d'évaluation. Compte tenu de la pandémie actuelle, il était plus que jamais indispensable de mener une action concertée et d'assurer une meilleure coordination entre les partenaires mondiaux œuvrant dans les domaines de la santé et du développement. En rationalisant leurs investissements, les partenaires du Plan d'action mondial pourraient aider les pays à mettre en place des systèmes de

santé plus solides et plus résilients et renforcer leurs capacités de préparation aux situations d'urgence sanitaire. Pour sa part, l'UNICEF était bien placé pour jouer un rôle moteur dans la promotion des objectifs du Plan d'action mondial, compte tenu du large appui qu'il apportait aux pays et du rôle vital qu'il jouait dans la riposte contre la pandémie mondiale de COVID-19.

63. Une délégation a noté qu'il ressortait des conclusions de l'étude que les études d'évaluabilité faites à un stade précoce permettaient de mieux coordonner les programmes et plans d'action interinstitutions, de s'assurer qu'ils soient axés sur les résultats, d'en améliorer le suivi et de renforcer la redevabilité. Elle a encouragé l'UNICEF à continuer de promouvoir les évaluations conjointes interorganisations et d'y participer, comme prévu dans le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025, et à communiquer les conclusions de ces évaluations à l'ensemble du système des Nations Unies, notamment au Conseil d'administration. Le Directeur chargé des questions de santé (Groupe des programmes) a souligné qu'aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que la société civile, les gouvernements et les autres organisations multilatérales, devraient continuer à jouer un rôle clé dans la programmation et la coordination conjointes pour s'assurer que les pays poursuivaient leurs objectifs en vue d'atteindre les cibles relatives à la santé. Aucune entité ne pouvait à elle seule garantir la réalisation d'un des objectifs de développement durable, étant donné que les objectifs étaient étroitement liés entre eux.

64. Le Conseiller spécial du Directeur général de l'OMS a félicité la Directrice générale et lui a souhaité la bienvenue au nom de l'Organisation. Il a fait observer que le point de l'ordre du jour avait bien été pris en compte dans la déclaration liminaire de la Directrice générale, qui avait évoqué la nécessité de promouvoir la coordination et la coopération au sein du système multilatéral pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Il a souligné qu'une structure de collaboration avait été mise en place et que le Plan d'action mondial constituait un moyen de comprendre, d'analyser et d'améliorer la collaboration au niveau multilatéral, le but étant d'aider conjointement et plus efficacement les pays à accélérer la réalisation des objectifs. Il a indiqué qu'il importait d'optimiser et de gérer les mesures incitatives visant à favoriser la collaboration entre les organismes multilatéraux, telles que les programmes conjoints de financement et de suivi.

65. Un représentant du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a salué les efforts qui avaient été faits pour élaborer le nouveau Plan stratégique, malgré les conditions difficiles engendrées par la pandémie de COVID-19, et s'est félicité des initiatives mentionnées, qui s'inscrivaient dans les cinq domaines d'intervention, eux-mêmes fondés sur les objectifs de développement durable.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/4 (voir annexe I).

E. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025

67. Le Directeur de l'évaluation a présenté le document (E/ICEF/2022/3), qui avait été établi conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF et aux décisions applicables du Conseil d'administration.

68. Un groupe de délégations a salué le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 et déclaré qu'il s'agissait là d'un outil important pour l'apprentissage institutionnel, l'application du principe de responsabilité à l'échelle de l'organisation et le développement de celle-ci. Le groupe s'est félicité de l'augmentation du nombre d'évaluations liées aux interventions humanitaires ainsi que de la prise en compte des

questions de genre et de la perspective humanitaire dans toutes les évaluations. En réponse à ce groupe de délégations et à deux autres délégations qui s'interrogeaient au sujet des résultats concrets sur le terrain, le Directeur de l'évaluation a déclaré qu'on tiendrait compte de ces questions aux niveaux national et régional ainsi qu'à l'échelle mondiale, dans le cadre de l'examen de situations qui n'étaient pas actuellement des situations d'urgence et moyennant une préparation adéquate. En ce qui concernait les questions de genre, il a déclaré qu'il était nécessaire d'examiner dans quelle mesure celles-ci étaient véritablement prises en compte dans les programmes de l'UNICEF, au-delà de la simple ventilation des données par genre.

69. Le groupe de délégations a salué les efforts faits par l'UNICEF pour mettre en place différents mécanismes de financement, tels que le fonds catalyseur d'impact, ou continuer de tirer parti des mécanismes existants, tels que le Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation, afin de faciliter les nombreuses activités mentionnées dans le plan de travail. Il s'est toutefois inquiété du fait que les ressources nécessaires au fonctionnement de ces instruments n'étaient pas prévues dans le budget proposé. Il était également préoccupé par le fait que les dépenses d'évaluation restaient inférieures à l'objectif consistant à allouer à l'évaluation 1 % des dépenses afférentes aux programmes. Le Directeur de l'évaluation a précisé que le budget présenté dans le plan était indicatif. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a ajouté que l'UNICEF s'était engagé à tenir cet objectif et que des discussions se tenaient en interne pour déterminer la meilleure façon de l'atteindre. On espérait également que davantage d'investissements seraient réalisés à l'avenir dans les activités d'évaluation menées au niveau interinstitutionnel.

70. Une délégation a salué le fait que l'UNICEF continuait de participer au développement de la fonction d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies et de développer des partenariats d'évaluation avec des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Elle espérait que l'organisation parviendrait à mobiliser les fonds nécessaires à la mise en place d'un programme aussi ambitieux, sachant qu'une grande partie des évaluations prévues devait être financée par d'autres ressources. Une autre délégation a souligné qu'il importait de veiller à ce que les questions relatives à l'intégration des enjeux transversaux soient prises en compte dans tous les sujets d'évaluation. Elle a engagé l'UNICEF à examiner comment le plan pourrait mieux rendre compte de la manière dont le Fonds intégrait les questions relatives à l'égalité des genres, aux droits humains, aux changements climatiques et d'autres questions pertinentes dans l'ensemble de ses programmes.

71. Une délégation s'est félicitée de l'accent mis sur le soutien au développement des capacités d'évaluation nationales et salué la capacité de l'UNICEF de mener des évaluations au niveau décentralisé. Une autre a demandé comment le Bureau d'évaluation comptait initialement renforcer les capacités des pays. Le Directeur de l'évaluation a répondu que, comme indiqué dans le plan relatif aux évaluations mondiales, il importait que l'UNICEF associe ses efforts à ceux de ses homologues dans d'autres entités afin de renforcer la capacité des pays de produire et d'analyser des données probantes sur les activités qu'ils menaient pour réaliser les objectifs de développement durable.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/5 (voir annexe I).

F. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'experts lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail

73. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport (E/ICEF/2022/6), puis le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance et la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle en ont présenté un aperçu.

74. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses travaux dans ces domaines. Au cours des déclarations générales, une délégation a exhorté l'UNICEF à tenir compte, dans ses politiques et programmes, des difficultés et besoins propres aux enfants nés de violences sexuelles en période de conflits. Une autre délégation a souligné qu'il importait d'enquêter rapidement sur toutes les allégations d'inconduite sexuelle, d'imposer des sanctions et de prendre en charge les victimes.

75. Un groupe de délégations a remercié l'UNICEF du rôle moteur que celui-ci jouait et défini quatre domaines qu'il considérait comme étant au cœur des efforts déployés par chaque entité. Sur le plan de la direction, le groupe s'est félicité de l'inclusion de nouveaux indicateurs dans le Plan stratégique et a applaudi l'initiative PulseCheck. Le groupe a prié le siège de communiquer au Conseil d'administration ses plans d'action relatifs à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et demandé comment l'UNICEF veillait à ce que l'ensemble des bureaux de pays accorde toute l'attention voulue à ce problème. Le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance a expliqué que l'organisation s'en assurait au moyen des informations que les pays faisaient remonter concernant les indicateurs de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, des plans d'action des équipes de pays des Nations Unies et des mécanismes de gestion de la performance.

76. Le groupe a souligné qu'il importait d'allouer des ressources suffisantes et demandé si l'UNICEF mesurait la performance de sa direction en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'aune d'indicateurs analogues à ceux utilisés par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il a encouragé la poursuite des efforts visant à s'assurer que le personnel et les dirigeants comprennent les responsabilités qui leur incombent et à garantir la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination. Il souhaitait obtenir plus de précisions sur la manière dont les coordonnateurs chargés de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle nationale collaboraient avec l'ensemble du système des Nations Unies. Il a constaté avec satisfaction que la quasi-totalité des partenaires de réalisation de la société civile avaient été évalués et demandé quels obstacles avaient été rencontrés et dans quelle mesure l'UNICEF partageait ses connaissances et ses données d'expérience avec d'autres organismes. Il a souligné qu'il importait de signaler rapidement toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et qu'il était nécessaire de mener sans délai des enquêtes approfondies centrées sur les personnes rescapées et les victimes et d'en communiquer les résultats aux États Membres. Le Conseiller principal pour la sauvegarde de l'enfance a précisé qu'une définition d'emploi commune du Comité permanent interorganisations était généralement utilisée pour les coordonnateurs, et que ceux-ci collaboraient avec les équipes des Nations Unies, les réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et les hauts responsables des pays. L'UNICEF avait eu beaucoup de mal à accroître

le nombre de partenaires de réalisation, mais il existait un dispositif et un outil communs pour l'évaluation des risques, disponible sur le portail des partenaires de l'ONU.

77. Une délégation s'est félicitée du travail accompli pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et salué le rôle moteur joué par l'UNICEF au sein du Comité permanent interorganisations. Elle a invité l'organisation à remédier aux déséquilibres en matière de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel. Elle attendait avec intérêt d'en apprendre plus sur les plans destinés à accroître le nombre de femmes parmi le personnel et souhaitait voir l'UNICEF poursuivre ses efforts et s'engager à long terme pour créer des lieux de travail plus accueillants et renforcer les mécanismes d'établissement des responsabilités. Elle a recommandé au Fonds de veiller à ce que ses bureaux de pays et partenaires de réalisation soient formés et disposent des capacités nécessaires pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

78. Une autre délégation a demandé ce qui était fait pour faciliter la communication d'informations et comment l'UNICEF comptait accélérer le travail de prévention, renforcer les activités visant à réduire l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le contexte humanitaire et lutter contre les risques accrus du fait de la pandémie de COVID-19.

79. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF continuait de faire de la parité des genres l'une de ses premières priorités, notamment en adoptant des politiques favorables à la famille et des modes de fonctionnement plus souples, tout en maintenant une forte présence dans les pays pour obtenir des résultats en faveur des enfants. Si l'on voulait institutionnaliser la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, il était nécessaire d'adopter une approche intégrée en matière de programmes qui tienne compte notamment des questions relatives à la violence fondée sur le genre, à l'éducation et aux moyens de subsistance. Pareille approche supposait un rapprochement des entités avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales ainsi que des ressources et un engagement à long terme. L'UNICEF avait beaucoup investi dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment en renforçant ses capacités, mais il fallait que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement travaillent de concert et que l'organisation mobilise des ressources de base supplémentaires pour renforcer l'effort de prévention.

80. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/6 (voir annexe I).

G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

81. La Directrice de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes au nom de celui-ci. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le rapport financier et les états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et sur la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/76/5/Add.3](#)). Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport financier et les états financiers audités ainsi que la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes ([E/ICEF/2022/AB/L.2](#)).

82. Plusieurs délégations ont salué l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes. Une délégation s'est félicitée de la première déclaration

faite par l'administration de l'UNICEF au sujet du contrôle interne pour toutes les opérations de 2020. Saluant les mesures adoptées par le Fonds pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations, la délégation a noté que des améliorations supplémentaires pouvaient être apportées dans des domaines tels que la gestion des programmes, les ressources humaines, la gestion du budget et la gestion des partenaires de réalisation.

83. Trois délégations ont dit que l'UNICEF devrait prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier celles que le Comité avait formulées les années précédentes et qui étaient encore en suspens. Une délégation a fait observer que le Fonds avait déjà appliqué 72 recommandations qui étaient en suspens depuis le début de l'exercice 2020.

84. Une délégation s'est félicitée de la recommandation selon laquelle l'UNICEF devrait mettre au point des procédures réglementaires pour les transferts en espèces faits directement aux bénéficiaires, l'idée étant de disposer d'instructions claires permettant d'assurer l'exactitude de l'information financière relative aux programmes de transferts en espèces. Une autre délégation a demandé si l'organisation avait établi ces procédures. Le Contrôleur a indiqué que le Fonds avait mené à bien la procédure annuelle de prévision pour les produits stratégiques et qu'il passait actuellement en revue cette procédure. Des mécanismes solides avaient été mis en place pour garantir la distribution ininterrompue des fournitures destinées aux programmes dans les pays et pour faire face à toute variation imprévue qui pourrait survenir. Le Contrôleur a également confirmé qu'une procédure réglementaire pour les transferts en espèces avait été mise en place l'année d'avant.

85. Deux délégations se sont interrogées sur le nombre de recommandations du Comité des commissaires aux comptes, qui était de 22 en 2020, contre 55 en 2019. Le Directeur de l'audit externe a expliqué que le nombre de recommandations variait en fonction de la manière dont les observations et les commentaires étaient classés et qu'il pourrait augmenter dans les années à venir, à mesure que les commissaires aux comptes mettraient en place des contrôles plus spécifiques. Le Contrôleur a ajouté que le nombre de recommandations était généralement compris entre 20 et 30 et qu'une recommandation pouvait parfois comporter plusieurs sous-sections. Or, il suffisait qu'une seule sous-section ne soit pas encore appliquée pour que l'ensemble de la recommandation soit considéré comme étant en suspens. Cette approche empêchait l'UNICEF de montrer qu'il avait fait des progrès dans la mise en œuvre de la recommandation tant que celle-ci n'était pas appliquée dans son intégralité. Il avait été convenu avec les précédents commissaires aux comptes de séparer les sous-sections d'une même recommandation en recommandations distinctes afin de pouvoir montrer les progrès réalisés pour chacune d'entre elles, mais, pour l'exercice 2020, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé des recommandations générales qui n'avaient pas été décomposées en recommandations individuelles. L'UNICEF s'efforçait de mettre en œuvre d'autres recommandations dont l'application serait examinée lors de l'audit final en avril.

86. Deux délégations ont noté que la formation de sensibilisation à la fraude reposait sur une approche collaborative et préventive. Une délégation a dit qu'elle appuyait le fait que l'UNICEF se soit engagé à prendre des mesures à l'égard des partenaires de réalisation impliqués dans des activités frauduleuses, notamment en recouvrant le montant des pertes et en interdisant aux partenaires concernés de travailler avec le Fonds et d'autres entités des Nations Unies à l'avenir. En réponse à une délégation qui demandait des informations supplémentaires sur les mesures prises par l'organisation, le Contrôleur a souligné que celle-ci organisait des formations

conjointes et collaborait avec le système des Nations Unies en utilisant le portail des partenaires de l'ONU pour accroître l'intégrité de ces derniers.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/7 (voir annexe I).

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2022

88. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats par intérim a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport sur le programme de travail et le projet de budget (E/ICEF/2022/AB/L.1), document qui était accompagné deux notes d'information intitulées « Mise à jour de l'approche stratégique des financements alternatifs/innovants » (UNICEF/2022/EB/5) et « Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé » (UNICEF/2022/EB/6).

89. Un groupe de délégations s'est félicité du fait que le plan de travail mette en avant la nécessité de tirer parti des ressources non financières des entreprises et d'influencer les pratiques de fonctionnement conformément au programme en faveur des droits de l'enfant. Le groupe a demandé plus d'informations sur les résultats attendus de la collaboration que l'UNICEF entretenait avec le secteur privé pour influencer ses pratiques de fonctionnement, ainsi que sur le rôle des bureaux de pays et des comités nationaux. Il a accueilli avec intérêt les informations concernant le renforcement des capacités de collecte de fonds des bureaux de pays, les produits et les investissements prévus, ainsi que les précisions qui avaient été données sur les effets attendus à long terme de ces investissements, en particulier sur les produits au titre des ressources ordinaires. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que l'UNICEF collaborait avec le secteur privé afin d'adapter les pratiques de fonctionnement et les chaînes d'approvisionnement de manière qu'elles répondent aux besoins des enfants. L'instrument de la Banque mondiale avait permis au Fonds d'investir 50 millions de dollars sur les marchés émergents, l'objectif étant que les bureaux de pays puissent accélérer leurs activités de collecte de fonds dans le secteur privé dans l'optique de percevoir des ressources ordinaires. Une plateforme numérique fondée sur Salesforce était en cours de déploiement dans plusieurs bureaux de pays, plateforme qui devrait permettre de protéger les données des donateurs individuels.

90. Le groupe de délégations attendait avec intérêt de prendre connaissance, au cours de la session annuelle, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées pendant la première année de mise en œuvre de l'instrument de la Banque mondiale, ainsi que des délais dans lesquels on prévoyait de mener une évaluation et de présenter les résultats de cette évaluation au Conseil d'administration. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a indiqué qu'en six mois, les montants visés avaient été atteints, ce qui signifiait que l'investissement réalisé avait permis d'atteindre l'objectif attendu, et précisé que l'UNICEF avait payé les intérêts.

91. Le groupe de délégations a déclaré que les comités nationaux devaient aider à définir l'approche de l'UNICEF en matière de financement alternatif/innovant et demandé des informations sur les stratégies d'atténuation des risques, sur les compétences et les capacités actuelles du Fonds ainsi que sur le rôle du nouveau centre de financement innovant créé au sein du Bureau de l'innovation. Le Contrôleur a précisé que les dispositifs de financement alternatif/innovant comprenaient plusieurs mécanismes considérés comme non traditionnels, mais que la plupart de ces dispositifs n'étaient pas des instruments de créance. L'organisation sollicitait

actuellement l'approbation de l'Assemblée générale uniquement dans le cas des dispositifs de financement alternatif/innovant qui entraînaient une dette. Sans cette approbation, elle ne pourrait pas tirer parti des possibilités d'emprunt à des conditions concessionnelles, même si le taux d'intérêt était minimal ou nul. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que les comités nationaux jouaient un rôle essentiel dans les stratégies relatives au financement alternatif/innovant et que l'UNICEF travaillait dans ce domaine avec les organismes apparentés des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre d'une initiative phare de financement innovant, et avec des fonds communs comme celui pour les objectifs de développement durable. Le Directeur du Bureau de l'innovation a déclaré que le centre de financement innovant aiderait l'organisation à comprendre comment elle pouvait inciter les marchés financiers à financer davantage les mesures en faveur des enfants, à créer des cadres d'évaluation comparative des retombées sociales des investissements à impact social sur les enfants et, dans l'idéal, à collaborer avec un fonds à impact social pour mettre en place de nouvelles initiatives comme, par exemple, son premier fonds de capital-investissement mondial. Le centre travaillerait sur une gamme de produits de financement alternatif et s'emploierait à nouer des liens avec de nouvelles communautés et celles qui n'avaient pas encore été tout à fait touchées pour en faire des championnes de la cause des enfants.

92. Le groupe de délégations a vivement encouragé l'UNICEF à mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de financement alternatif/innovant avec les organismes apparentés des Nations Unies et à améliorer la coordination entre les différents instruments. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargée de la question du financement des objectifs de développement durable, équipe à laquelle l'UNICEF apportait sa contribution, avait été créée pour diffuser les bonnes pratiques concernant les activités de financement innovantes. Le groupe attendait avec intérêt d'en savoir plus sur la vision et la stratégie générales du Fonds en matière de financement innovant pour les enfants ainsi que sur sa stratégie d'investissement, et accueillait avec satisfaction les informations relatives au calendrier de leur présentation au Conseil d'administration.

93. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que, depuis 2016, ces comités nationaux constituaient une source importante de ressources ordinaires pour le Fonds. Parmi les 20 premiers donateurs de ressources ordinaires, 10 d'entre eux étaient des comités nationaux. Les comités devraient battre des records en 2021, générant plus de 1,7 milliard de dollars sur les 2,1 milliards de produits nets totaux provenant du secteur privé. Au-delà de leurs contributions financières, ils avaient également pour rôle de mettre au point des stratégies et des innovations axées sur le public cible. La Présidente a encouragé le personnel à interagir davantage et à échanger des informations en continu afin d'améliorer la conduite des activités au niveau mondial. Elle a proposé qu'une session spéciale sur les travaux des comités soit organisée dans le cadre de la prochaine session en présentiel du Conseil d'administration.

94. Une délégation a engagé l'UNICEF à accroître les produits provenant du secteur privé en 2022 et l'a exhorté à poursuivre ses efforts pour encourager les contributions aux ressources ordinaires. Constatant que les produits en 2021 étaient supérieurs au montant inscrit au budget, elle s'est félicitée du fait que le budget et les prévisions aient été établis avec prudence. Elle a invité l'UNICEF à coordonner les efforts visant à renforcer les partenariats entre le secteur privé et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que les plateformes de mobilisation du secteur privé, et à moduler sa proposition de valeur afin d'élargir sa base de donateurs issus du secteur privé. Elle a salué le lancement réussi de l'instrument financier de la Banque mondiale et dit

attendre avec intérêt de recevoir des informations sur les résultats à la fin de 2023. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a souligné que les fonds étaient de plus en plus souvent réservés à des fins spécifiques, ce qui était une conséquence naturelle des situations de crise. Il demeurait essentiel que l'UNICEF investisse dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé et les activités en direction des particuliers afin de maintenir un bon équilibre entre contributions préaffectées et non préaffectées (ressources de base). S'agissant de l'établissement du budget et des prévisions, les équipes de l'UNICEF avaient maintenu des objectifs ambitieux mais avaient fondé leurs plans sur des prévisions réalistes.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/8 (voir annexe I).

I. Rapport sur la visite du Conseil d'administration de l'UNICEF

96. Le rapport sur la visite du Conseil d'administration de l'UNICEF auprès de la Division de l'approvisionnement de l'UNICEF à Copenhague, du 9 au 11 novembre 2021 (UNICEF/2022/EB/4), a été présenté par le Représentant permanent adjoint de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Avant l'exposé, le Président a présenté une vidéo sur la visite.

97. La Représentante permanente adjointe du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États – Danemark) du Bureau a déclaré que son pays était honoré d'avoir accueilli le Conseil d'administration à Copenhague et s'était réjoui de la mise en place d'un programme de grande envergure malgré la pandémie de COVID-19. Elle a adressé à la Directrice générale une invitation permanente à se rendre à Copenhague et à la Division de l'approvisionnement.

98. Une délégation a souligné l'intérêt des visites effectuées par les membres du Conseil d'administration et dit souscrire aux observations et conclusions du rapport. Elle a remercié la Division de l'approvisionnement d'avoir contribué à la lutte contre la pandémie et distribué environ 1 milliard de vaccins dans plus de 140 pays. Elle a également salué l'appui que la Division fournissait à l'échelle locale, l'aide qu'elle continuait d'apporter par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, ainsi que la poursuite des travaux qu'elle menait avec les bureaux de pays de l'UNICEF et les gouvernements pour s'assurer que la vaccination systématique des enfants, qui pouvait sauver des vies, demeurait une priorité.

99. La délégation a félicité la Division de l'approvisionnement d'avoir continué de soutenir les chaînes d'approvisionnement en aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, et notamment d'avoir renforcé les capacités locales de gestion des chaînes d'approvisionnement. Elle a encouragé l'UNICEF à poursuivre avec diligence son action dans les domaines de la sécurité alimentaire et à veiller à la stabilité financière des producteurs d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi. Elle lui a vivement recommandé de mettre en place des procédures de contrôle interne suffisantes et appropriées avant d'octroyer des contrats. En outre, elle s'est félicitée du fait que la Division continuait de faire des efforts pour utiliser des matériaux et des emballages durables et de tirer profit des innovations technologiques pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les déchets.

100. La Directrice de la Division de l'approvisionnement a remercié les membres du Conseil d'administration de leur participation et de l'intérêt dont ils avaient fait montre au cours de leur visite, ainsi que de leurs commentaires. En réponse aux observations concernant les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, elle a souligné

que la qualité était l'une des caractéristiques les plus importantes de ces aliments. Elle a rappelé qu'il importait effectivement de faire preuve de précaution lors de l'établissement des contrats afin de garantir la qualité des produits proposés, notamment pour ce qui était des matières premières utilisées dans la production. Le Directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation a remercié le Gouvernement danois pour son aide ainsi que le personnel et les responsables de la Division de l'approvisionnement à Copenhague pour les efforts qu'ils avaient déployés pendant la visite.

101. Le Président a mis l'accent sur le fait que l'UNICEF avait une tâche importante à accomplir cette année, compte tenu de l'objectif de parvenir à une couverture vaccinale mondiale de 70 %.

J. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2022

102. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

K. Adoption des projets de décision

103. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2022/1 à 2022/8 (voir annexe I).

104. Un groupe de délégations a dit qu'il se réjouissait que le Conseil d'administration ait pris la décision de créer le poste important de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF. Ce groupe était toutefois déçu que le Conseil n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus lors de la consultation informelle sur les projets de décision et que la décision ait été adoptée selon la procédure tacite. Il s'agissait là d'un fait rare dans l'histoire du Conseil d'administration, et le groupe craignait que cette situation ne crée un nouveau précédent. Rappelant que la structure de coordination était une excellente illustration de la manière dont les organismes des Nations Unies pouvaient œuvrer de concert, le groupe de délégations s'est dit préoccupé par le fait que le débat suscité par cette décision fasse douter l'UNICEF et le reste du système des Nations Unies de l'appui des États Membres à ce type de structure.

105. Le groupe de délégations a déclaré qu'en tant que membre de la famille de l'UNICEF, le Conseil d'administration regroupait des opinions, des cultures et des origines très diverses et qu'à l'instar d'une famille, il surmontait généralement ces différences pour s'acquitter de ses responsabilités envers l'UNICEF, dans l'intérêt des enfants et des adolescents du monde entier. Le groupe a remercié toutes les délégations d'avoir fait preuve de souplesse, ce qui, selon lui, permettrait à l'UNICEF de faire ce qu'il savait faire, à savoir venir en aide à tous les enfants dans le besoin.

106. Une délégation a remercié toutes les autres délégations pour le débat constructif et l'échange de vues qui avaient eu lieu lors des consultations informelles sur les projets de décision dont le Conseil d'administration était saisi. Elle a remercié également le coordonnateur des projets de décision et le Président pour les efforts qu'ils avaient déployés afin d'aplanir les divergences relatives aux points de l'ordre du jour qui avaient été examinés. Elle a exprimé son appui sans équivoque à la création, au sein de l'UNICEF, d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) de diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19, qui, selon elle, permettrait d'accorder toute l'attention voulue à la distribution des vaccins contre la COVID-19 et de faire progresser la vaccination.

Si les divergences d'opinions entre les membres du Conseil d'administration étaient saines et souhaitables, la délégation a regretté que la création du poste ait fait l'objet d'un désaccord.

L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

107. La Directrice générale a remercié le Président, le Bureau et le Conseil d'administration de leur appui à l'UNICEF et de l'accueil chaleureux qu'ils lui avaient réservé à l'occasion de sa première participation à une session du Conseil. Elle a déclaré que leur participation active était indispensable à l'action que menait l'organisation pour lutter contre les nombreux problèmes auxquels faisaient face les enfants du monde entier. Elle a également indiqué qu'elle se réjouissait à l'idée de travailler avec le Conseil d'administration et les partenaires de l'UNICEF pour mettre en œuvre le nouveau Plan stratégique, rendre compte des progrès réalisés et suivre les résultats obtenus.

108. La Directrice générale a estimé que, si l'UNICEF était en très bonne position pour remplir sa mission, il devrait utiliser tous les outils et atouts à sa disposition pour aider les millions d'enfants qui étaient en danger. Au cours de la session, les participants avaient pris plusieurs mesures importantes qui aideraient les enfants à se remettre des conséquences de la pandémie de COVID-19 et des nombreuses autres crises qui les touchaient.

109. La Directrice générale s'est félicitée de l'approbation par le Conseil d'administration des 14 nouveaux programmes de pays et programmes multipays, qui avaient été élaborés en étroite collaboration avec les pays en vue d'obtenir des résultats concrets pour les enfants dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement. Elle a pris note du rôle essentiel que l'UNICEF continuait à jouer dans la riposte à la pandémie de COVID-19 et déclaré que l'organisation continuerait de veiller à ce que les enfants soient au cœur des interventions et plans de relèvement mondiaux, nationaux et locaux.

110. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé la création d'un poste de coordonnateur(trice) mondial(e) principal(e) de la préparation des pays et de la distribution de vaccins contre la COVID-19. Elle a indiqué que le ou la titulaire de ce poste assurerait une coordination interorganisations qui était indispensable si l'on voulait que les vaccins soient effectivement administrés, en particulier pour les populations et pays qui avaient été laissés de côté dans la riposte mondiale à la pandémie.

111. La Directrice générale a remercié le Président, le Conseil d'administration et le Bureau de leur appui au cours de la session et de l'aide qu'ils lui apporteraient dans les semaines à venir, en précisant qu'ensemble, ils bâtiraient un monde plus sain et plus prometteur pour les enfants après la pandémie.

112. Le Président a remercié la Directrice générale de son message et de sa participation tout au long de la première session ordinaire. Il lui a fait savoir qu'elle pouvait compter, dans l'exercice de ses fonctions, sur la pleine et entière coopération du Conseil d'administration et du Bureau ainsi que sur son appui personnel. Faisant le point sur les résultats obtenus au cours de la session, il a déclaré qu'un nouveau chapitre s'ouvrait dans l'histoire de l'UNICEF et qu'il coïncidait avec l'arrivée de la nouvelle Directrice générale.

113. Au cours de la session, le Conseil d'administration avait adopté 14 descriptifs de programme de pays et de programme multipays, qui étaient liés au plan de développement national de chaque pays et alignés sur les domaines dans lesquels le

système des Nations Unies, et l'UNICEF en particulier, menait des activités. Ces descriptifs de programme avaient été adoptés conformément aux principes du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, qui traduisait l'engagement de créer un nouvel environnement mondial pour les enfants.

114. Le Président a souligné que la question de la protection sociale était particulièrement importante dans les descriptifs de programme de l'UNICEF, comme en témoignaient, par exemple, les programmes de transfert de fonds. Le monde connaissait bien les travaux que l'UNICEF menait dans le domaine de la protection sociale, et le Conseil d'administration estimait lui aussi qu'il importait de parvenir à un monde où aucun enfant ne vivrait dans la pauvreté. Il a rappelé que la création du poste de Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) de diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19 avait également été approuvée au cours de la session.

115. Le Président a adressé ses remerciements aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'à ses collègues du Bureau, aux facilitateurs des projets de décision et au personnel du secrétariat de l'UNICEF. Il a également remercié le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration de son appui tout au long de l'année.

116. Le Président a dit espérer que la session annuelle de juin se tiendrait en présentiel. Dans le même temps, il espérait qu'on pourrait y assister en ligne, car la possibilité de participer à distance présentait également de nombreux avantages.

Deuxième partie
Session annuelle de 2022

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 14 au 17 juin 2022

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

117. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2022/9/Rev.1](#)).

118. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 55 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 3 organisations internationales, 8 organisations non gouvernementales et 4 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

119. Le Président a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration. Il a souhaité la bienvenue aux membres et observateurs du Conseil d'administration à la première session tenue en personne depuis plus de deux ans.

120. Le Président a fait des observations sur les circonstances et les défis sans précédent dus à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et à l'instabilité qui régnait dans le monde. Il a remercié les vice-présidents du Conseil d'administration, soulignant leur dévouement et leur collégialité face aux difficultés auxquelles l'UNICEF a été confronté.

121. Le Président a souligné les risques croissants auxquels étaient exposés les enfants du fait de la pandémie et l'augmentation des besoins humanitaires résultant des conflits et des crises, qui entraînent des violations des droits des enfants. En 2021, la moitié des enfants du monde étaient privés d'un accès aux services essentiels.

122. Le Président a déploré la violation des droits humains fondamentaux dont souffre un nombre croissant d'enfants en raison des niveaux élevés de pauvreté et de famine. Il a noté que les interruptions de la scolarité avaient continué de faire dérailler les progrès vers une éducation de qualité tout au long de l'année 2021. Il a également noté que, selon les estimations, au moins 24 millions d'enfants auraient abandonné l'école en 2021, en sus des plus de 260 millions d'enfants déjà non scolarisés avant la pandémie. Il s'est dit préoccupé par le fait que près de la moitié des enfants réfugiés n'avaient pas d'école où aller. En outre, les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays ou vivant dans des environnements fragiles avaient souvent encore moins de possibilités d'éducation. Il a affirmé que l'UNICEF œuvrait dans tous les secteurs pour promouvoir la réouverture des écoles en toute sécurité et aider les enfants à rattraper les retards pris en élaborant des solutions d'apprentissage numérique adaptées.

123. Le Président a indiqué que tout au long de l'année 2021, l'UNICEF a aidé 49 millions d'enfants non scolarisés à accéder à l'éducation, dont 6,4 millions d'enfants en situation de déplacement et 31,7 millions en situation de crise humanitaire. Il a salué les kits « école-en-boîte » comme emblématiques du dévouement de l'organisation.

124. Le Président a appelé les délégations à placer les enfants au centre de leurs efforts et à renouveler leur engagement en faveur de l'éducation des enfants avant le Sommet sur la transformation de l'éducation, en septembre 2022. Il a préconisé une action concertée visant à donner aux enfants les connaissances et les compétences

dont ils avaient besoin pour s'épanouir et appelé à revitaliser les efforts menés au plan mondial pour atteindre les cibles relatives à l'éducation, définies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

125. Le Président attendait avec intérêt l'examen d'un ordre du jour bien rempli au cours des prochains jours. Il a remercié les services de conférence et les équipes techniques de l'ONU pour l'appui fourni durant la session, soulignant l'importance de la disponibilité des services d'interprétation simultanée en tant que composante fondamentale du multilatéralisme.

126. Le Président a conclu en félicitant le personnel de l'UNICEF partout dans le monde pour son travail dévoué, en particulier son engagement pendant les longs mois de la pandémie et en temps de conflit, qui a permis au Fonds de remplir sa mission face à des défis sans précédent.

127. La Directrice générale a souligné l'ampleur de la crise qui avait éclaté en Ukraine, et déclaré que deux tiers des enfants ukrainiens avaient été déplacés et des centaines d'autres tués ou blessés en l'espace de 100 jours. Les effets de la guerre s'étaient rapidement propagés au-delà de l'Ukraine, a-t-elle dit, en raison du grand nombre de pays qui dépendaient des exportations de denrées alimentaires russes et ukrainiennes.

128. La Directrice générale s'est dite préoccupée par la hausse des prix des denrées alimentaires et les ruptures d'approvisionnement qui exacerbent la crise nutritionnelle mondiale et intensifient les risques pour les enfants les plus vulnérables. Elle a souligné la fragilité du monde interdépendant qui est le nôtre mais aussi sa capacité en matière de résilience, de solidarité et de progrès.

129. La Directrice générale a salué la capacité de l'UNICEF de réagir rapidement face à l'évolution de la situation et d'accroître sa résilience pour mieux répondre aux aléas de l'avenir. Elle a décrit le travail de l'UNICEF dont elle a été témoin ces derniers mois, notamment en Afghanistan et au Pakistan, ainsi qu'à la frontière entre la Roumanie et l'Ukraine.

130. La Directrice générale a déclaré que tant qu'il n'y aurait pas de solution politique à la guerre en Ukraine, l'UNICEF continuerait à faire tout son possible pour répondre aux besoins humanitaires des enfants et des familles touchés par la guerre. Dans le cadre de ses visites en République démocratique du Congo et au Rwanda, elle a salué la puissance du double mandat de l'UNICEF, qui consiste à fournir à la fois une aide humanitaire et un soutien en faveur du développement.

131. La Directrice générale a indiqué que, dans la Corne de l'Afrique, plus de 1,7 million d'enfants souffraient d'émaciation sévère et devaient recevoir d'urgence des soins thérapeutiques qui permettraient de les sauver. La guerre en Ukraine exacerbait cette crise en raison de la hausse des prix des denrées de base et des aliments thérapeutiques vitaux. Reconnaisant que les défis rencontrés par les enfants ne faisaient que s'accroître, la Directrice générale a incité les participants à réagir face aux nombreux obstacles afin de garantir un avenir plus pacifique, prospère et durable pour tous.

132. La Directrice générale a noté que la pandémie de COVID-19 avait inversé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et que le relèvement mondial avait été inéquitable. Elle a réitéré l'appel du Secrétaire général à sauver les objectifs de développement durable et a déclaré que le seul moyen d'y parvenir était de faire des enfants la priorité absolue.

133. La Directrice générale a expliqué comment les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 13 exigeaient tous une action urgente pour améliorer la vie des enfants. Le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 donnait

des orientations pour la réalisation de tous les objectifs axés sur les enfants et, tout en jugeant encourageante sa mise en œuvre rapide, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF devait faire en sorte que sa capacité d'atteindre tous les enfants, où qu'ils soient, soit « à l'épreuve du temps », en obtenant le financement qui rend son travail possible. Elle a relevé que si le revenu total de l'UNICEF a atteint le chiffre record de 8,1 milliards de dollars en 2021, il était principalement constitué de contributions préaffectées ; le montant des fonds non réservés à des fins particulières – ressources ordinaires – avait diminué de 4 %.

134. La Directrice générale a noté que les ressources ordinaires permettaient à l'UNICEF d'innover et de réagir rapidement à tout moment, et étayaient la capacité de l'organisation d'appuyer des interventions d'urgence insuffisamment financées. En 2021, 68 % des fonds préaffectés reçus par l'UNICEF avaient été alloués à seulement 10 appels d'urgence. En outre, les 10 interventions d'urgence les moins financées ne représentaient que 2 % du financement total, tendance qui, selon la Directrice générale, devait être inversée afin de garantir la capacité future de l'UNICEF d'atteindre les enfants les plus défavorisés et de relancer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. La Directrice générale a exhorté les États Membres à allouer 30 % de leurs contributions aux ressources ordinaires.

135. Exprimant son inquiétude face à la baisse des contributions au titre de l'aide publique au développement, la Directrice générale a déclaré qu'elle espérait que cela ne deviendrait pas une tendance, en particulier parce que les besoins continuaient d'augmenter. Elle a déclaré que la guerre en Ukraine avait généré des niveaux sans précédent de soutien d'origine privée, 70 % des donateurs étant nouveaux pour l'UNICEF, ce qui offrait la possibilité d'obtenir leur soutien dans d'autres situations d'urgence et un soutien à plus long terme au titre des ressources de base.

136. La Directrice générale a déclaré que le succès des activités de collecte de fonds menées par l'UNICEF en 2021 reflétait l'urgence du moment, mais témoignait également de l'expertise du personnel de l'UNICEF, de la puissance du plaidoyer de l'organisation et de la confiance que les donateurs lui accordaient. Elle a souligné que depuis qu'elle occupait ses fonctions à l'UNICEF, elle avait déjà constaté que la capacité de l'organisation de remplir sa mission était étroitement liée à sa réputation en matière de transparence, de respect du principe de responsabilité et d'intégrité. L'UNICEF disposait d'un système de contrôle interne et de gestion des risques qui fonctionnait bien et de solides garanties pour les dénonciateurs d'abus. Ces efforts s'inscrivaient dans un processus continu visant à renforcer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles, et à créer un lieu de travail inclusif, sûr et accueillant pour tous.

137. La Directrice générale a exprimé une tolérance zéro pour tout comportement compromettant la capacité de l'UNICEF de remplir sa mission, y compris la mauvaise gestion et la fraude, et a appelé le Fonds à s'unir autour de ses valeurs fondamentales tout en s'adaptant aux défis d'un monde changeant.

138. La Directrice générale a déclaré qu'elle était fière de faire partie du remarquable système des Nations Unies. L'UNICEF avait toujours été fermement engagé dans la réforme des Nations Unies en tant que moyen d'accroître les résultats, et c'était un honneur pour elle, en tant que Directrice générale, de faire fond sur les efforts de ses prédécesseurs. Il était nécessaire de collaborer plus étroitement et plus efficacement que jamais avec tous les partenaires de l'ONU, en particulier en cette période difficile que nous traversons actuellement.

139. La Directrice générale a conclu en qualifiant l'actualité de moment d'urgence et de possibilités ; le monde avait fait d'énormes progrès en faveur des enfants au cours

des dernières décennies et devait maintenant recommencer, en prenant les enfants et les jeunes comme partenaires et force de rassemblement pour un changement positif. La Directrice générale a remercié les participants et déclaré qu'elle attendait avec intérêt les échanges qui se tiendraient les jours suivants.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021

140. Le Président a présenté le rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021 (E/ICEF/2022/10) et le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2022/12).

141. Après le discours liminaire du Directeur général adjoint chargé des programmes, la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a donné des précisions sur les résultats obtenus en 2021. Cette présentation a également inclus une brève mise à jour sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2022/11).

142. De nombreuses délégations ont salué les résultats présentés dans le rapport annuel, félicité l'UNICEF pour ses progrès et remercié le personnel et les partenaires de réalisation pour leur engagement en faveur des droits et du bien-être des enfants.

143. Plusieurs délégations ont salué le travail du Président et de la Directrice générale. Ils ont fait l'éloge de celle-ci pour les 100 premiers jours de son mandat, faisant valoir son brillant leadership et s'engageant à l'appuyer pleinement dans sa tâche.

144. Alors que les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 persistent et que les ressources doivent être réorientées, un groupe de délégations a souligné les menaces pesant sur les objectifs de développement durable et insisté sur le fait que l'heure n'était pas à la complaisance – sentiment partagé par la Directrice générale. Dans sa réponse, celle-ci a fait observer que l'UNICEF jouait un rôle actif dans les équipes de pays des Nations Unies et que, dans de nombreuses situations, il avait pris la direction de fonctions spécifiques.

145. Plusieurs délégations se sont inquiétées du fait que les progrès en matière d'immunisation n'étaient pas sur la bonne voie. Elles ont appelé à des investissements accrus en faveur de la vaccination de routine et attiré l'attention sur les revers qui ont conduit à une augmentation du nombre d'enfants non vaccinés et à la persistance d'une fracture vaccinale. En réponse, la Directrice générale a souligné l'importance de la vaccination de routine pour la santé et le développement des enfants. Elle a reconnu que la distribution du vaccin contre la COVID-19 restait difficile et réaffirmé l'engagement de l'UNICEF envers tous les enfants partout dans le monde.

146. De nombreuses délégations ont vu dans le prochain Sommet sur la transformation de l'éducation l'occasion d'élaborer une feuille de route pour regagner le terrain perdu en matière d'éducation des enfants. La Directrice générale a insisté sur la nécessité que ce sommet aboutisse à des plans concrets et à des informations concrètes : les enfants prenaient du retard si rapidement que l'on n'avait tout simplement pas le temps de se réunir et de discuter. Elle a décrit les équipes de l'UNICEF comme étant prêtes à planifier la manière dont les pays pourraient surmonter les obstacles considérables qui se dressaient devant eux.

147. Un groupe de délégations s'est félicité de l'augmentation des recettes provenant du secteur privé mais s'est dit préoccupé par la diminution de la part des ressources ordinaires. Ce même groupe a demandé à l'UNICEF de veiller à ce que des systèmes

appropriés soient en place pour gérer efficacement les financements, y compris pour prévenir et réprimer les actes de fraude et d'autres formes de mauvaise gestion. Une délégation s'est dite préoccupée par les récentes allégations de fraude et de mauvaise conduite au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Dans sa réponse, la Directrice générale a souligné la valeur que l'UNICEF accordait à la surveillance, à la déontologie et à l'évaluation, et en particulier l'importance attachée à des bureaux d'évaluation, d'audit et de déontologie indépendants et dotés de ressources suffisantes, et a assuré les délégués qu'elle avait entièrement confiance dans ces fonctions.

148. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur les changements climatiques et leurs conséquences, et un groupe a encouragé l'UNICEF à continuer à réduire son empreinte carbone. Ce groupe a noté que la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir la durabilité environnementale n'était pas uniforme dans les programmes nationaux de l'UNICEF et privilégiait souvent les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Il a demandé au Fonds d'inclure des évaluations de la durabilité environnementale dans les évaluations futures.

149. Dans le contexte de nombreuses crises prolongées, de l'inflation, de la hausse des prix des denrées alimentaires et des effets des changements climatiques, de nombreuses délégations ont appelé à une collaboration accrue, à des réponses multilatérales et à une réflexion innovante de la part de l'UNICEF, ainsi qu'à une présence de l'ONU qui soit davantage intégrée, cohérente, efficace et axée sur les résultats. Les délégations ont appelé les gouvernements, les partenaires internationaux et les organisations de la société civile à s'unir pour relever les nombreux défis. La Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF mettait tout en œuvre pour améliorer la collaboration et convenu que le soutien aux équipes de pays des Nations Unies, sous la conduite des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, jouerait un rôle important dans le relèvement des pays après la pandémie.

150. Une délégation a fait remarquer que la crise en Ukraine avait entraîné la hausse des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux à un niveau jamais atteint depuis trois décennies, ce qui avait un impact disproportionné sur les personnes les plus vulnérables dans les pays en développement. Elle a appelé à une action collective pour lutter contre la faim. En réponse, la Directrice générale a exprimé l'avis selon lequel l'inflation et la hausse des prix des denrées alimentaires constituaient pour l'UNICEF un grave problème en termes d'accessibilité financière ; par exemple, le coût des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi avait considérablement augmenté.

151. Un groupe de délégations a attiré l'attention sur la santé mentale, problème nouveau auxquels sont confrontés les enfants. Ce groupe a exprimé son appui à l'UNICEF pour ce qui est de tenter de briser le silence entourant la santé mentale et de catalyser et galvaniser le soutien à cet égard. La Directrice générale a approuvé, en soulignant la nécessité d'inclure la santé mentale dans la programmation de l'UNICEF de manière réfléchie.

152. Dans le contexte de la sécurité numérique, un groupe de délégations a souligné le danger que les informations fallacieuses et l'« infodémie » représentent pour les enfants, qui sont plus que jamais exposés à la désinformation. Les délégations ont demandé que les efforts déployés pour contrer ces menaces soient axés sur les enfants comme sur les adultes. La Directrice générale a de nouveau fait valoir la vulnérabilité des enfants en ligne et la conscience qu'elle avait de ce problème.

153. Un groupe de délégations s'est dit préoccupé par la situation dans la Corne de l'Afrique, qui a enregistré un déficit pluvial pendant quatre années consécutives. Il a fait observer que la perte de bétail due à une grave sécheresse a privé les enfants

d'importantes sources de nutrition, les a obligés à abandonner l'école pour trouver de la nourriture et de l'eau, et a entraîné la fermeture d'écoles.

154. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et lutter contre ces phénomènes. Il a réitéré le principe de la tolérance zéro face à l'inaction et s'est félicité des progrès accomplis, tout en reconnaissant que des défis importants subsistaient. Une autre délégation a demandé aux organismes et au système des Nations Unies de renforcer les fonctions de gouvernance, de déontologie, d'évaluation, d'audit et d'enquête interne, de veiller à ce que la protection des lanceurs d'alerte réponde aux normes appropriées et de s'engager à créer un climat de travail plus sûr et plus solidaire, notamment en renforçant la responsabilité en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. En réponse, la Directrice générale a déploré la prévalence de la violence à l'égard des femmes dans toutes les sociétés et dans toutes les régions du monde et s'est engagée à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel au sein de l'UNICEF, notant que l'organisation était déterminée à s'attaquer énergiquement à ce problème.

155. Soulignant que 2021 était la dernière année de la période de référence du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, un groupe de délégations a considéré qu'il fallait du temps pour que les résultats au niveau du système aient un effet sur l'existence et les moyens de subsistance des enfants et exhorté l'UNICEF à continuer d'envisager la situation dans son ensemble. Les délégations ont noté que l'UNICEF aurait pu utiliser le rapport annuel de 2021 pour rendre compte des progrès réalisés en matière de changements systématiques et composites et les évaluer, ainsi que pour mettre en évidence les domaines dans lesquels il considérait qu'il avait joué un rôle essentiel pour que ces changements se concrétisent au cours des quatre années écoulées.

156. Le groupe de délégations s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de discuter du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources actualisé, d'examiner les données désagrégées et de se pencher sur la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits humains. Il a exhorté l'UNICEF à préciser l'année auxquelles correspondent les valeurs de référence afin de permettre une discussion précise, et encouragé l'organisation à se préparer à une analyse des résultats et des progrès couvrant toute la période (2022 à 2025). Les délégations ont souligné la nécessité d'établir des rapports transparents en temps opportun afin d'assurer le contrôle nécessaire des résultats du point de vue des réalisations, conformément aux engagements pris dans le pacte de financement, et noté qu'il était primordial d'appliquer le principe de responsabilité pour conserver l'appui aux modalités de financement flexibles. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir pris l'initiative de la collecte de données et ouvert la voie à des systèmes plus harmonisés et intégrés pour rendre compte des changements à l'échelle des pays.

157. Une délégation a souligné qu'il fallait continuer à prêter une attention particulière aux pays les moins développés, notamment en Afrique. Elle escomptait que, dans les années à venir, une diminution du nombre de pays les moins avancés couplée à une augmentation du nombre de pays à revenu intermédiaire amènerait une diminution des contributions en faveur des pays les moins avancés en termes absolus. Elle a demandé si l'UNICEF avait l'intention de réajuster ces évaluations et allocations pour répondre aux besoins des plus vulnérables. En réponse, la Directrice générale a indiqué que l'allocation des ressources de base était guidée par la formule approuvée par le Conseil d'administration, en tenant compte des taux de mortalité infantile et d'autres facteurs. Elle a reconnu que la majorité des personnes

extrêmement pauvres dans le monde vivaient dans des pays à revenu intermédiaire, d'où l'importance de l'UNICEF dans ces pays.

158. Une délégation a souligné l'importance de remédier à la fragilité et à l'inégalité, notamment en renforçant les systèmes de protection sociale, ce qui nécessitait une coopération avec les pays concernés ainsi qu'avec tous les acteurs pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Elle a souligné également qu'il importait de combler le fossé entre les stratégies multidimensionnelles financées par les ressources de base et les projets ciblés ou financés au moyen de fonds préaffectés. La délégation a salué l'efficacité de l'UNICEF sur le terrain, mais déclaré que les projets ciblés ou financés au moyen de fonds préaffectés permettaient une plus grande visibilité et une meilleure communication de l'information que les projets bénéficiant de ressources de base et de stratégies multidimensionnelles.

159. Soulignant l'importance de l'innovation, une délégation a noté que le système multilatéral était soumis à une pression extrême en raison de crises multiples et interdépendantes. Elle a évoqué la nécessité d'une réflexion innovante et axée sur les solutions et insisté sur l'importance d'un financement souple et de qualité pour l'UNICEF, en rappelant aux partenaires leur engagement commun envers le pacte de financement. La délégation a déclaré que l'UNICEF avait à la fois la capacité et la responsabilité d'être l'un des principaux moteurs de la réforme du système des Nations Unies.

160. Relevant l'existence de besoins humanitaires croissants, une délégation a souligné l'importance du double mandat en matière humanitaire et en matière de développement qui est celui de l'UNICEF. Elle s'est par ailleurs félicitée que le rapport annuel accorde une place grandissante aux systèmes sociaux adaptatifs et au renforcement de la cohésion sociale dans les programmes de l'UNICEF. La Directrice générale a convenu que le double mandat en matière humanitaire et en matière de développement était essentiel pour faire face au cycle de crises.

161. De nombreuses délégations ont salué la présence de l'UNICEF en Ukraine et demandé que l'on continue à mettre l'accent sur l'éducation et que l'UNICEF recueille des preuves de l'existence de mécanismes de survie dangereux dans la guerre contre l'Ukraine afin de plaider en faveur des besoins des femmes et des enfants. En réponse, la Directrice générale a reconnu que l'éducation des enfants ukrainiens restait un défi dans de nombreux endroits, malgré le fait que le système éducatif soit en grande partie numérisé, et a dit que l'UNICEF devait redoubler d'efforts pour soutenir la continuité de l'éducation.

162. Une délégation a mis l'accent sur la question de l'émaciation sévère, notant que la malnutrition pouvait avoir des effets sur plusieurs décennies et des répercussions intergénérationnelles sur le développement des enfants. En réponse, la Directrice générale a exprimé dans les termes les plus forts son engagement en faveur de l'éradication de l'émaciation sévère.

163. De nombreuses délégations ont salué le travail de l'UNICEF en tant que partenaire clé du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Une délégation a particulièrement félicité l'UNICEF d'avoir intégré dans les plans au niveau des pays et les appels de l'Action humanitaire pour les enfants à l'échelle régionale des mesures de riposte socioéconomique et en matière de santé publique et d'interventions d'urgence.

164. Plusieurs délégations se sont félicitées des réalisations du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes pour faire progresser la prise en compte de l'égalité des sexes tant dans les programmes de l'UNICEF que dans le système organisationnel et la culture de travail. Une délégation a également souligné

l'importance de la responsabilité qui incombait à tous d'accorder la priorité à l'égalité des genres afin de donner des moyens d'action aux enfants et aux jeunes.

165. Faisant référence à la crise alimentaire mondiale, une délégation a dit que l'ONU avaient affirmé l'existence d'un risque de crise deux ans auparavant et cité de multiples moteurs de la hausse des prix, notamment les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des approches économiques connexes, ainsi que les guerres commerciales.

166. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/9 (voir annexe I).

B. Action humanitaire de l'UNICEF

a) Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

167. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2022/13).

168. De nombreuses délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour fournir une aide humanitaire solide et réagir face aux multiples chocs qui ont porté les besoins humanitaires à des niveaux record. De nombreuses délégations ont salué les efforts de l'UNICEF pour appliquer les enseignements tirés des principales évaluations afin d'améliorer son action humanitaire tout au long de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025. Des délégations ont également salué les efforts déployés pour établir des partenariats à tous les niveaux afin de maximiser l'utilité et la portée de l'action menée par l'UNICEF, et une délégation a exhorté le Fonds à prendre l'initiative de renforcer la collaboration et la coordination entre l'action humanitaire et les activités de développement. En réponse aux commentaires sur la collaboration et les partenariats, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que l'UNICEF continuait à renforcer les partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies et fait valoir le partenariat réussi entre l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

169. Une délégation a noté avec satisfaction que l'UNICEF plaçait de plus en plus la protection au cœur de son approche. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné l'importance de la protection et déclaré que l'UNICEF soutenait activement l'examen par le Comité permanent interorganisations du caractère central des mesures de protection. La délégation a soulevé la question de l'expulsion d'enfants dans les situations de conflit. En réponse, le Directeur a pris note de la préoccupation du Bureau des programmes d'urgence à ce sujet, ainsi que de ses inquiétudes concernant le risque lié aux adoptions dans les situations de conflit.

170. Une délégation a présenté la crise dans la Corne de l'Afrique comme un exemple de sécheresse induite par le climat, dont les effets ont été aggravés par la pandémie de COVID-19 et les enseignements manqués. Elle a appelé les partenaires de développement et les pays à accroître leur soutien aux pays exposés aux calamités liées au climat et à honorer les engagements pris pour lutter durablement contre les changements climatiques, notamment en réduisant à zéro les émissions de carbone.

171. De nombreuses délégations ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour atténuer les répercussions de la pandémie et appelé l'organisation à promouvoir la distribution équitable des vaccins contre la COVID-19 dans les pays à faible revenu et à renforcer la préparation et la résilience face à l'éventualité d'autres pandémies.

172. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés pour améliorer l'accès humanitaire et exhorté l'UNICEF à renforcer sa stratégie d'identification et de ciblage

des populations qui ont le plus besoin d'aide et d'allocation des ressources à celles qui sont les plus difficiles à atteindre et les plus vulnérables.

173. Une délégation a salué l'investissement de l'UNICEF dans le renforcement des capacités des acteurs humanitaires locaux, conformément au Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, et a dit attendre avec intérêt les consultations sur l'élaboration de la stratégie de l'UNICEF en matière d'adaptation aux particularités locales.

174. Une délégation a fait référence à une recommandation formulée dans l'examen de l'action humanitaire tendant à ce que l'UNICEF définisse son « goût du risque » et a demandé des informations supplémentaires à cet égard. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné que le goût du risque était au centre des nouvelles procédures d'urgence de l'UNICEF, suite à une consultation mondiale sur la gestion du risque. Il a fait remarquer que l'aide humanitaire était axée sur le concept de l'absence de regrets, le regret potentiel le plus important étant la non-assistance.

175. Plusieurs délégations ont apprécié les progrès réalisés quant à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel, mais ont noté que la sous-déclaration restait un problème auquel il fallait s'attaquer tout en donnant la priorité aux soins centrés sur les personnes rescapées. Les délégations ont demandé comment l'UNICEF avait donné la priorité à cette action pour en assurer la présence dans l'ensemble des systèmes et des opérations de l'organisation, et ont demandé des rapports plus détaillés sur l'égalité des genres et sur la manière dont une perspective de genre était intégrée, au-delà de la violence fondée sur le genre et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a attiré l'attention sur le fait que chaque somme allouée provenant du fonds de programmation pour les secours d'urgence et du fonds thématique pour l'action humanitaire mondiale incluait un investissement dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en faisant observer que cette question était au cœur de l'action menée. Il a reconnu qu'il restait du travail à faire mais souligné qu'en 2021, l'UNICEF était venu en aide à 61 millions d'enfants et d'adultes grâce aux mécanismes de signalement accessibles pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, contre 7 millions en 2018.

176. Plusieurs délégations ont apprécié l'accent mis récemment sur la responsabilité envers les populations touchées. Une délégation a demandé une explication claire concernant les obstacles qui ont empêché de progresser dans l'amélioration de la responsabilité à l'égard des populations touchées, tandis qu'une autre a suggéré de créer des partenariats pour renforcer cette responsabilité, grâce par exemple à des mécanismes conjoints de recours. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné que tous les bureaux de pays, les représentants de pays et les hauts responsables au niveau national comprenaient que, lorsqu'une crise se produisait, la mise en place de mécanismes de responsabilité, de rapports et de mécanismes de retour d'information, et l'intégration de ces mécanismes dans les réponses de l'UNICEF, étaient des éléments essentiels de l'action de l'organisation. Il a noté qu'en 2021, des mécanismes de retour d'information alimentant les processus de planification existaient dans 42 pays et a déclaré que la mise en place d'une obligation de responsabilité générale et intégrée envers les populations touchées était une priorité.

177. Un groupe de délégations s'est dit intéressé par la manière dont l'UNICEF intégrait les enfants en situation de handicap dans l'ensemble de ses activités et réalisations. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné que

l'UNICEF intégrait systématiquement et concrètement le handicap dans sa programmation et avait fait des progrès à cet égard.

178. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de promouvoir les transferts en espèces à des fins humanitaires et les systèmes de protection sociale, reconnaissant que la coordination en matière de trésorerie était essentielle. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a également souligné l'importance de la coordination en matière de trésorerie, en particulier au niveau national, en permettant l'engagement des partenaires dans les programmes d'aide en espèces de manière coordonnée et harmonisée.

179. Plusieurs délégations ont évoqué le soutien urgent nécessaire dans la région du Sahel. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence s'est dit tout à fait d'accord.

180. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/10 (voir annexe I).

181. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence et la Directrice régionale de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale ont présenté un exposé sur la situation en Ukraine. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de continuer à enregistrer, surveiller et signaler les violations commises à l'encontre des enfants en Ukraine. Une délégation s'est inquiétée du fait que l'exposé n'avait pas été annoncé à l'avance. En réponse, le Secrétaire du Conseil d'administration a noté que la demande concernant l'ajout de cet exposé au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'action humanitaire de l'UNICEF avait été approuvée par le Bureau lors d'une précédente réunion de celui-ci, et que la note annonçant cette réunion avait été distribuée à tous les États Membres. Le Secrétaire a ajouté qu'en 2021, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence avait communiqué une mise à jour sur l'Afghanistan, ce qui n'avait pas été explicitement inclus dans l'ordre du jour de la session.

b) État des progrès accomplis par l'intermédiaire du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19

182. Le Coordonnateur mondial principal du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 a présenté une mise à jour des progrès réalisés par le Partenariat. Il a décrit la situation relative à la vaccination contre la COVID-19 dans les 92 entités du mécanisme de garantie de marché pour les vaccins et la contribution du Partenariat à l'accélération de la vaccination contre la COVID-19, et souligné les principales réalisations ainsi que les défis à relever.

183. De nombreuses délégations ont salué les progrès accomplis par le Partenariat en matière d'élargissement de la couverture vaccinale et remercié les vaccinateurs pour leur travail, mais se sont inquiétées du fait que les progrès restaient inégaux, les taux de vaccination dans les contextes humanitaires étant faibles. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien ferme et constant pour qu'il soit mis la fin à la phase de crise aiguë de la pandémie, ont remercié les gouvernements et l'UNICEF pour leur rôle dans les efforts visant à mettre fin à la pandémie et se sont engagées à aider les pays à reconstruire en mieux.

184. Évoquant des taux de vaccination de 18 % en Afrique, une délégation a demandé pourquoi il existait un tel écart alors que l'offre était abondante et s'est interrogée sur les conséquences économiques d'une faible couverture. En réponse, le Coordonnateur mondial principal a souligné que l'on avait manqué l'occasion qui s'était offerte au début de 2021, lorsque les vaccins n'étaient pas facilement accessibles ; que le variant Omicron avait modifié la perception des risques de sorte que la demande de vaccins était un problème qui s'ajoutait à celui de l'hésitation ; et que les systèmes de santé étaient mis à rude épreuve et faisaient face à de nombreuses priorités sanitaires. Il a

expliqué comment le Partenariat aidait les pays à résoudre ces problèmes par le biais d'un engagement politique, d'un décaissement rapide de financements réservés aux projets à effet rapide et d'une assistance technique. Il a indiqué que le Partenariat s'efforçait également d'accroître la couverture vaccinale dans les contextes humanitaires, grâce aux équipes nationales et aux partenariats, et a reconnu l'importance de faire du stock de sécurité humanitaire du COVAX un outil accessible et facile à utiliser.

185. Une délégation a demandé instamment que l'on continue à se concentrer sur les lacunes majeures concernant la fourniture de vaccins et a exprimé l'espoir que les mesures de lutte contre la COVID-19 pourraient contribuer à renforcer la vaccination de routine et les services de santé et de nutrition et, inversement, que les capacités mondiales existantes en matière de vaccination pourraient accélérer l'administration du vaccin contre la COVID-19. En réponse, le Coordonnateur mondial principal a donné un exemple de réutilisation par l'UNICEF des ressources de vaccination contre la polio pour les utiliser contre la COVID-19 et a reconnu que le regroupement ou le séquençage des campagnes était une stratégie importante. Le Partenariat s'est attaché à faire en sorte que les pays atteignent les objectifs nationaux, en mettant l'accent sur les groupes hautement prioritaires, et a en permanence recensé les enseignements tirés. Il a demandé de continuer à accorder une attention politique à la vaccination contre la COVID-19, à fournir un financement flexible pour la fourniture des vaccins et à préconiser l'intégration de la vaccination contre la COVID-19 dans les activités humanitaires.

186. Des délégations ont exhorté les États Membres et les partenaires à maintenir l'élan pris et à promouvoir la solidarité mondiale pour surmonter les défis, l'une d'elle appelant à un investissement accru et à un leadership national constant.

187. Pour ce qui est de l'avenir, une délégation s'est félicitée des enseignements tirés de l'expérience, qui contribueraient à la riposte face à la prochaine pandémie, notamment en ce qui concernait l'inégalité et l'élargissement de la couverture dans les contextes humanitaires. Le Coordonnateur mondial principal a reconnu qu'il était vital de tirer les leçons de la pandémie de COVID-19 et a dit que le recensement des enseignements tirés serait l'une des réalisations du Partenariat. En ce qui concernait les enseignements tirés jusqu'à présent, il a souligné qu'il importait d'investir dans les soins de santé primaires, notamment en payant les agents de santé au niveau communautaire, en investissant dans la production locale de produits de santé et en mettant en place des mécanismes simples et conviviaux permettant aux acteurs humanitaires d'accéder aux vaccins dès qu'ils en ont besoin.

C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

188. La Directrice associée, Égalité des genres, Division des programmes a présenté le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes ([E/ICEF/2022/14](#)), avec une vidéo sur le travail de l'UNICEF dans le domaine de l'égalité des sexes.

189. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF pour ses formidables résultats d'ensemble. Des délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir dépassé la quasi-totalité des objectifs du Plan d'action pour l'égalité des sexes et d'avoir dépassé les indicateurs de référence de l'ONU relatifs à l'égalité des sexes, notamment l'augmentation des investissements dans ce domaine et la réalisation de la parité aux échelons supérieurs. Beaucoup se sont également félicités du lancement du nouveau Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres. Les délégations ont en particulier reconnu à leur juste valeur la prestation de soins et l'importance de la

santé mentale. Des délégations ont salué l'action menée par l'UNICEF dans les domaines de la santé et de l'hygiène menstruelles, de la protection de l'enfance et de la lutte contre la violence fondée sur le genre, et ont appelé à une expansion de son travail en matière de santé et d'hygiène menstruelles, de santé mentale et de soutien psychosocial. Les délégations ont souligné qu'il importait d'adopter des approches différenciées adaptées à chaque situation et se sont félicitées que les adolescents soient considérés comme des agents du changement. Une délégation a avancé que l'engagement des garçons en faveur de l'égalité des genres était essentiel au regard de l'accélération des progrès et a demandé ce qu'il en était à l'UNICEF à cet égard. En réponse, la Directrice associée a souligné l'importance des partenariats avec les garçons et les hommes en tant que priorité transversale dans le nouveau Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, et a cité des exemples de la façon dont l'UNICEF travaillait avec les garçons pour en premier lieu prévenir les atteintes. Elle a également noté que de nombreux garçons participaient à des programmes sur la santé menstruelle et prenaient position dans leurs écoles pour mettre fin à la stigmatisation et au tabou.

190. Un groupe de délégations s'est dit préoccupé par la diminution des ressources de base du Plan d'action pour l'égalité des genres, notant que le fonds d'affectation spéciale thématique pour l'égalité des sexes était l'un des moins financés. En réponse, la Directrice associée s'est félicitée de l'augmentation des contributions gouvernementales à ce fonds, qui, selon elle, permettait à l'UNICEF de travailler de manière flexible et de réaliser un travail essentiel sur des questions nouvelles et émergentes.

191. Étant donné que l'UNICEF mettait en œuvre depuis déjà six mois son nouveau plan stratégique et le Plan d'action pour l'égalité des genres, un groupe de délégations a demandé ce que la section chargée des questions de genre considérerait comme les plus grands défis à relever pour atteindre les objectifs fixés dans ces nouveaux plans. En réponse, la Directrice associée a exprimé le point de vue selon lequel les adolescentes représentaient le plus grand défi car elles étaient non seulement en danger en raison de crises simultanées – COVID-19, changements climatiques et conflits et crises humanitaires en cours – mais encore confrontées à un risque plus grave de mariage précoce, de violence et d'abandon scolaire en raison de la fermeture des écoles. Elle a décrit la réouverture des écoles comme une occasion en or pour l'UNICEF de mettre en place au sein des structures scolaires des services intégrés de santé et d'hygiène menstruelles, de santé mentale, de lutte contre la violence fondée sur le genre et de prévention de l'anémie.

192. Une délégation a demandé comment l'UNICEF associait les enfants des communautés autochtones et d'ascendance africaine à ses programmes visant à éliminer les obstacles structurels, en insistant sur l'importance d'une éducation complète à la sexualité et d'un accès aux droits sans discrimination. La Directrice associée a souligné la nécessité de mettre en place des stratégies ciblées pour atteindre les filles autochtones et les filles issues de minorités ethniques, grâce par exemple à des programmes d'acquisition de compétences spécifiques.

193. De nombreuses délégations ont noté l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité femmes-hommes et ont encouragé à mettre fortement l'accent sur l'éducation et l'égalité des genres dans les efforts en faveur des 11 millions de filles qui risquaient de ne pas retourner à l'école en raison de la pandémie et des perturbations qu'elle causait. En réponse, la Directrice associée s'est dite préoccupée par l'augmentation du nombre de mariages d'enfants et de cas de mutilations génitales féminines et de violences fondées sur le genre et a indiqué que les fermetures d'écoles avaient eu des répercussions sur d'autres services importants, tels que la distribution de complément de fer et de folate.

194. Une délégation a noté que les indicateurs du Groupe d'objectifs 3 ne comportaient pas de références spécifiques à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel et a demandé à l'UNICEF d'envisager d'ajouter des mesures spécifiques relatives à son action dans son domaine. La Directrice associée a déclaré que des efforts étaient en cours pour assurer une plus grande sensibilisation et une meilleure application du principe de responsabilité dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, mais a reconnu que des lacunes subsistaient quant aux effectifs alloués aux questions d'égalité des genres et aux compétences nécessaires pour soutenir les bureaux.

D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays concrétisation des descriptifs de programme de pays et souligné l'importance d'un engagement

195. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme de pays pour le Kenya (E/ICEF/2022/P/L.16), la République-Unie de Tanzanie (E/ICEF/2022/P/L.17) et la République arabe syrienne (E/ICEF/2022/P/L.18).

196. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a souligné que l'absence d'éducation avait des répercussions à long terme sur la vie d'un enfant et compromet sa capacité d'apprendre, de gagner sa vie et de réaliser tout son potentiel. Le Directeur des programmes d'éducation et de développement de l'adolescent a ensuite fait un exposé général sur l'éducation et la crise de l'apprentissage, suivi d'une boucle photographique d'images montrant certaines activités de l'UNICEF dans le monde.

197. Cet exposé a été suivi d'une table ronde à laquelle ont participé le Directeur général de l'apprentissage précoce et de l'éducation de base du Ministère de l'éducation du Kenya ; l'ancienne directrice de pays du Conseil norvégien pour les réfugiés en République arabe syrienne ; et une défenseuse des droits des jeunes originaires de la République-Unie de Tanzanie. Les intervenants ont remercié l'UNICEF pour son soutien continu à la concrétisation des descriptifs de programme de pays et souligné l'importance d'un engagement commun pour éliminer les obstacles à une éducation sûre, inclusive et de qualité pour tous les enfants, et pour continuer à relever les nombreux défis exacerbés par la COVID-19 et les changements climatiques.

198. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/11 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe I).

199. Après l'adoption de la décision, un groupe de délégations a fait part de ses préoccupations concernant certains aspects du cadre stratégique des Nations Unies pour la République arabe syrienne pour la période 2022-2024, et le risque qu'il représentait au regard de l'efficacité des programmes de pays des Nations Unies qui étaient destinés à atténuer les souffrances du peuple syrien. Le groupe de délégations a exhorté l'ONU à s'employer à trouver des solutions créatives à ce problème avec l'équipe de pays de la République arabe syrienne.

200. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la politisation du cadre stratégique pour la République arabe syrienne et des cadres et instruments de développement ultérieurs. Elles ont souligné l'importance du respect du principe de souveraineté dans les descriptifs de programme de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et la nécessité de rejeter les tentatives visant à y porter atteinte.

201. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a remercié les délégations d'avoir approuvé les descriptifs de programme de pays et confirmé qu'il avait été pris note de leurs commentaires.

b) Prorogation de programmes de pays en cours

202. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, celui-ci serait informé de la prorogation des programmes de pays en cours, comme indiqué dans le document [E/ICEF/2022/P/L.19](#). Il s'agissait de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour l'Équateur, de la première prorogation de deux mois du programme multipays pour les îles du Pacifique, des premières prorogations de six mois des programmes de pays pour le Chili et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et de la première prorogation d'un an du programme de pays pour le Myanmar, toutes ces prorogations ayant été approuvées par la Directrice générale.

203. Il a été demandé au Conseil d'administration d'approuver la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à une prorogation antérieure d'un an.

204. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/12 (voir annexe I).

E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration

205. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2022/17](#)), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2022/18](#)).

206. De nombreuses délégations ont félicité la fonction d'évaluation pour l'excellent travail accompli dans des circonstances très difficiles, en particulier pour ses efforts visant à accroître la couverture en matière d'égalité des genres, de handicap et d'action humanitaire, à renforcer la fonction d'évaluation décentralisée, à investir dans une gamme plus large de produits d'évaluation et à optimiser l'utilisation des résultats de l'évaluation.

207. Une délégation a exprimé son souhait que l'UNICEF explore davantage le potentiel des alliances. Elle a mis en avant le potentiel en matière d'innovation et de partenariat avec d'autres parties prenantes, à un moment où les ressources sont rares, pour optimiser l'utilité des interventions de l'UNICEF. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que les partenariats étaient au cœur du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, qui mettait l'accent sur les réalisations et les effets, et a reconnu que ces résultats ne seraient pas le fruit du seul travail de l'UNICEF.

208. Une délégation s'est félicitée de l'augmentation du nombre d'évaluations conjointes, en particulier au niveau décentralisé, en tant que moyen important d'améliorer la programmation conjointe et les résultats collectifs. Le Directeur de l'évaluation a convenu que les évaluations conjointes étaient cruciales et que les réponses communes de l'administration étaient toujours le résultat escompté de ces exercices. Il a évoqué certains des défis inhérents aux évaluations conjointes avant de souligner le fait que le Bureau de l'évaluation vise, avant tout, à ce que les évaluations et les réponses conduisent à des changements véritables.

209. Concernant le défi que représente le renforcement des capacités nationales d'évaluation, une délégation a demandé un complément d'information sur la manière dont l'UNICEF s'efforce d'atteindre ses objectifs. En réponse, le Directeur de l'évaluation a expliqué que le rapport sous-estimait d'une certaine manière la quantité de travail consacrée au développement des capacités d'évaluation nationales, car le Bureau de l'évaluation ne faisait pas un suivi quantitatif de tout ce qui était entrepris au niveau décentralisé. Il a au passage déclaré que ses collègues travaillaient sur la question tant au niveau régional qu'au niveau national et a reconnu la nécessité de faire le point sur ces travaux.

210. Une délégation s'est félicitée de l'augmentation des dépenses d'évaluation, qui semblaient se rapprocher de l'objectif de 1 %. En réponse, la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a réaffirmé l'engagement de la direction à atteindre cet objectif et a remercié les délégations pour leurs conseils et leur soutien s'agissant de maintenir la robustesse de la fonction d'évaluation.

Évaluation du rôle de l'UNICEF en tant qu'organisme chef de file sectoriel ou co-chef de file et réponse de l'administration

211. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation du rôle de l'UNICEF en tant que chef de file ou co-chef de file de cluster d'évaluation (E/ICEF/2022/19), puis le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/20).

212. Un certain nombre de délégations ont félicité l'UNICEF pour la manière dont il s'acquittait des responsabilités de coordination liées à son rôle de chef de file sectoriel, mais l'ont invité à continuer à améliorer les responsabilités en matière de leadership liées à ce rôle. Les délégations ont reconnu la nécessité de rendre les groupes thématiques (« clusters ») plus stratégiques, de les simplifier et de mieux les intégrer au reste de l'organisation. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence s'est félicité des commentaires et des orientations formulés par les délégations, soulignant que le rôle de chef de file des groupes sectoriels était essentiel pour l'UNICEF et ses principaux engagements. Il a noté que l'examen humanitaire a fortement mis l'accent sur le rôle de l'UNICEF en tant que chef de file sectoriel et exprimé sa conviction qu'il en résulterait une intégration et une appropriation accrues.

213. Un groupe de délégations a déterminé trois possibilités d'étayer la réponse de l'administration à l'évaluation : cerner les domaines dans lesquels les recommandations ont peu de chances d'être concrétisées, compte tenu des mesures actuellement prises dans le cadre de la réponse de l'administration ; examiner les lacunes existantes dans la coordination par groupe sectoriel et la gestion de l'information et réfléchir à la manière dont elles pourraient être comblées dans l'avenir ; et rendre compte chaque année au Conseil d'administration et au Comité permanent interorganisations des progrès accomplis.

214. Plusieurs délégations ont apprécié à leur juste valeur les efforts renouvelés de l'UNICEF pour évaluer sa performance en tant que chef de file sectoriel, mais ont noté que ce rôle n'était pas suffisamment prioritaire au sein de l'organisation, en évoquant les problèmes d'effectif de longue date et l'absence de consensus autour d'une vision stratégique commune. Les délégations ont soutenu les principales recommandations issues de l'évaluation et encouragé l'UNICEF à prendre des mesures pour lever les obstacles persistants qui avaient été mis en évidence plus de sept ans auparavant lors de l'évaluation initiale sur le même sujet. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné le fait que des progrès étaient en cours. Il a noté, entre autres, la révision en cours de la définition d'emploi des fonctionnaires de rang supérieur afin de renforcer les responsabilités du chef de file de cluster, la meilleure définition des responsabilités du chef de file de cluster pour les différentes

entités de l'organisation, et la mise au point de la stratégie de gestion des talents pour l'appliquer à la coordination des clusters. Il s'est engagé à examiner attentivement les préoccupations exprimées par les délégations et a déclaré que son bureau présenterait au Conseil d'administration des mises à jour régulières sur les progrès réalisés.

215. En réponse aux commentaires des délégations, le Directeur général adjoint chargé des programmes a exprimé son engagement à combler les lacunes recensées lors de l'évaluation, convenu qu'il était nécessaire d'encourager le rôle des coordonnateurs de cluster et noté que l'obtention de fonds supplémentaires nécessiterait une approche créative à un moment où les ressources ordinaires diminuaient. Il a fait part de son intention d'intégrer chaque année dans le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du rôle de chef de file de cluster.

216. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/13 (voir annexe I).

F. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2021 et réponse de l'administration

217. Le Directeur du Bureau de la déontologie a présenté le rapport (E/ICEF/2022/15), puis le Directeur de la Division des ressources humaines a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/16).

218. Un large groupe de délégations a félicité le Bureau de la déontologie pour le nombre record de demandes traitées et s'est félicité de la stratégie préventive et proactive concernant les questions de déontologie, saluant en particulier les efforts visant à cibler le personnel ayant des besoins de formation plus importants et spécifiques et le lancement du réseau des champions de l'éthique et de la culture. Les délégations ont salué les efforts de collaboration et de coordination avec les autres bureaux de l'UNICEF et le suivi des recommandations concernant la culture du lieu de travail, mais se sont déclarées très préoccupées par l'insuffisance persistante des ressources et le faible nombre de postes au Bureau de la déontologie. Elles ont noté que le financement ne semblait pas s'être amélioré depuis 2020, malgré les décisions antérieures du Conseil d'administration, et que parmi les bureaux de la déontologie des entités des Nations Unies, celui de l'UNICEF était l'un des moins bien dotés en ressources. Elles ont demandé instamment à l'UNICEF d'accroître les ressources financières et humaines afin d'établir solidement le Bureau de la déontologie. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie a convenu qu'il était nécessaire d'accroître le soutien et le financement. Il a noté que des discussions constructives avaient eu lieu avec l'administration au sujet d'un investissement initial destiné à un poste supplémentaire au Bureau de la déontologie. Il a également noté les efforts déployés pour collaborer avec des collègues en interne afin d'améliorer la prévention et la sensibilisation, par exemple en tirant parti du réseau des champions de l'éthique et de la culture de l'UNICEF.

219. Le Directeur de la Division des ressources humaines a félicité le Bureau de la déontologie pour son année fructueuse et exprimé le soutien de l'administration en faveur du renforcement du Bureau et de l'octroi de ressources supplémentaires. Un groupe de délégations a salué la récente introduction du sondage « Pulse Check » et estimé que le Sondage mondial du personnel restait important, regrettant que ceux prévus pour 2021 n'aient pas été réalisés et demandant quand le prochain sondage était prévu. Le Directeur de la Division des ressources humaines a déclaré que le dernier Sondage mondial du personnel avait été réalisé en 2021 et que l'on espérait qu'un autre serait effectué au cours du dernier trimestre de 2022.

220. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/14 (voir annexe I).

G. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2021 et réponse de l'administration

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit au Conseil d'administration pour 2021

221. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport (E/ICEF/2022/AB/L.5), qui était accompagné d'un additif (E/ICEF/2022/AB/L.5/Add.1) exposant de façon détaillée les dossiers d'enquête clos en 2021. La Directrice adjointe de la Division de la gestion et de l'administration financières a ensuite présenté la réponse de la direction (E/ICEF/2022/AB/L.6), puis le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit a commenté les conclusions du rapport annuel du Comité consultatif pour 2021.

222. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour l'opinion générale exprimée à son égard par le Bureau et salué la mise en œuvre rapide et intégrale des mesures convenues. Il a convenu que le travail à distance ne pouvait pas remplacer entièrement le travail sur le terrain et apprécié que les avantages et les risques liés aux stratégies de travail à distance soient pris en compte dans le rapport, en préconisant une approche hybride.

223. Le groupe de délégations a invité l'UNICEF à présenter de nouvelles informations sur la manière dont le personnel et les bénéficiaires de son action sont encouragés à signaler les faits d'inconduite. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a souligné que les mécanismes de signalement devaient toujours tenir compte des circonstances et des coutumes locales et qu'ils comptaient sur l'ensemble du personnel de l'UNICEF pour signaler les faits et encourageaient les bénéficiaires à faire de même.

224. De nombreuses délégations se sont inquiétées du fait que les ressources autres que celles affectées à des postes restaient faibles, malgré l'augmentation significative de la charge de travail. Le Directeur a expliqué que, bien qu'une série de mesures d'économie ait été mise en œuvre pour faire face aux récentes réductions concernant les objets de dépense autres que les postes, l'augmentation prévue des déplacements et du nombre de dossiers en 2023 et au-delà pourrait poser d'importants problèmes de ressources dans l'avenir.

225. Une délégation a demandé comment le Bureau entendait jouer un rôle plus actif et plus direct dans les enquêtes sur les allégations de fraude et de corruption. En réponse, le Directeur a déclaré que des ressources supplémentaires permettraient de réagir plus directement aux cas de fraude et de corruption et que le Bureau travaillait en étroite collaboration avec la Division de l'approvisionnement ainsi qu'avec d'autres sections de l'UNICEF pour améliorer les processus internes, notamment en ce qui concernait les fournisseurs et les partenaires de réalisation.

226. Une autre délégation a noté avec une vive inquiétude l'augmentation du nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant le personnel de partenaires de réalisation, évoquant 75 cas en 2021. Le Directeur a présenté les mesures prises pour garantir que les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles fassent toujours l'objet d'une enquête adéquate.

227. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/15 (voir annexe I).

H. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

228. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a présenté un aperçu.

229. Un groupe de délégations a souligné que la réalisation des objectifs de développement durable était menacée et insisté sur l'importance de la collaboration interinstitutionnelle et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il a attiré l'attention sur l'importance des interventions intégrées face aux crises, y compris les activités d'analyse et de planification conjointes ; de l'évaluation critique de la présence de tous les organismes des Nations Unies afin de disposer des qualifications et des compétences voulues ; de l'alignement des descriptifs de programme de pays sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; du renforcement de l'approche fondées sur les droits humains au sein de l'UNICEF ; et du cadre de gestion et de responsabilisation.

230. En réponse, la Directrice de la Division des partenariats publics a souligné que l'objectif global de la réforme était de disposer d'un appui intégré à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays, qui s'inscrive dans le processus d'analyse commune de pays. Elle a fait valoir le rôle de chef de file de l'UNICEF dans de nombreux domaines, notamment le suivi et l'évaluation. Elle a réitéré le ferme engagement de l'UNICEF en faveur des gains d'efficacité et sa capacité de s'adapter pour trouver les bonnes compétences là où elles sont nécessaires. Elle a également affirmé que le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 intégrait explicitement les normes relatives aux droits humains et aux droits de l'enfant dans toutes les activités de l'organisation. Elle a décrit le cadre de gestion et de responsabilité comme un élément fondamental de la réforme qui a donné des résultats, en notant une évolution positive de plus en plus grande vers l'établissement de rapports sur l'administration, et a confirmé que l'UNICEF respectait ce cadre, notamment en ce qui concernait le double rattachement hiérarchique et l'alignement complet des descriptifs de programme de pays sur les plans-cadres de coopération.

231. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a noté que l'UNICEF avait atteint ou dépassé les objectifs fixés dans de nombreux domaines en vue d'accroître l'efficacité, notamment en ce qui concernait le partage des locaux, les stratégies relatives aux activités d'appui et les services partagés. Elle a souligné les investissements de l'UNICEF en faveur de l'écologisation des locaux, notamment grâce à l'énergie solaire. Elle a également relevé que le cadre de reconnaissance mutuelle pourrait permettre davantage d'activités conjointes dans des domaines opérationnels tels que la gestion financière et de la gestion des ressources humaines, et a encouragé les délégations ainsi que toutes les composantes du système des Nations Unies à soutenir cet effort.

232. En ce qui concernait les cadres de coopération, le Directeur général adjoint chargé des programmes a réaffirmé leur rôle essentiel dans la définition de la planification intégrée et des résultats collectifs au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, à partir desquels les organismes élaborent leurs programmes nationaux et définissent les produits contribuant aux résultats collectifs.

233. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/16 (voir annexe I).

I. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021

234. La Directrice générale adjointe par intérim chargée a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2022/AB/L.4](#)).

235. Un groupe de délégations a salué les excellents résultats qui ont permis de dépasser les objectifs de revenus, mais a noté que la croissance des ressources ordinaires avait été modeste, ce qui a entraîné une baisse de la part des ressources ordinaires dans le total des produits issus du secteur privé. Il a demandé comment l'UNICEF entendait utiliser de manière stratégique les mises de fonds et les financements innovants afin d'accroître la génération de ressources ordinaires, et a exprimé son intérêt pour la stratégie de financement et d'investissement novatrice de l'UNICEF. En réponse, la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a souligné le fait que les investissements devaient être continus, car ils ne donnaient pas de résultats immédiats. Elle a expliqué comment l'investissement continu dans les opérations de collecte de fonds menées auprès du secteur privé avait permis de créer une base de ressources ordinaires et offrait un énorme potentiel en attirant de nouvelles sources de financement.

236. Le groupe de délégations a dit souhaiter entendre le point de vue des comités nationaux et des bureaux de pays de l'UNICEF qui menaient des opérations structurées de collecte de fonds auprès du secteur privé sur les possibilités et les obstacles en matière de collecte de ressources ordinaires dans le contexte des pays où ils avaient ces activités.

237. Le groupe de délégations a affirmé sa conviction que l'engagement fructueux de l'UNICEF auprès du secteur privé constituait un modèle pour les autres organismes des Nations Unies souhaitant établir des partenariats avec le secteur privé et préconiser une participation active à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Directrice a reconnu qu'il existait une étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et déclaré qu'un important travail était en cours avec des entreprises, non seulement en termes de relation transactionnelle de collecte de fonds, mais aussi pour les influencer afin qu'ils axent leurs pratiques sur les droits de l'enfant. Elle a donné un exemple pertinent de la manière dont l'UNICEF a transformé des contributions ponctuelles en un parcours de donateurs à plus long terme pour un financement pluriannuel et flexible, décrivant un partenariat avec une fondation qui avait commencé par une contribution d'urgence et qui, après consultation et explication des intérêts, avait abouti à un financement en faveur d'autres programmes de l'UNICEF.

238. En réponse aux préoccupations des délégations concernant la diminution des ressources ordinaires, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a souligné le fait que les subventions ne permettraient pas à elles seules à l'UNICEF d'atteindre les objectifs de développement durable pour les enfants du monde entier. Il a également fait remarquer qu'il n'était pas nécessaire que tous les fonds soient versés directement à l'UNICEF qui, grâce à son influence et à son pouvoir de mobilisation, avait pu obtenir de multiples sources de financement pour ses programmes.

239. Une délégation a exprimé un intérêt particulier pour les fonds de dotation et les fonds d'affectation spéciale. Dans sa réponse, le Contrôleur a noté qu'en fin de compte, tous ces éléments pointaient vers les donateurs traditionnels, les États Membres dans le secteur public, et que ces donateurs préaffectaient et réduisaient de plus en plus les ressources de base.

240. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/17 (voir annexe I).

J. Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé

241. Après une introduction par la Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats, la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport.

242. Une délégation s'est félicitée de l'examen en cours de la performance de l'instrument et a demandé des commentaires supplémentaires sur la manière dont l'UNICEF prévoyait de communiquer et de partager les résultats de l'examen avec le Conseil d'administration ainsi qu'avec les autres parties prenantes. En réponse à des commentaires, le Contrôleur a présenté des projets concernant un examen et une évaluation indépendants de l'instrument de la Banque mondiale à l'issue de la première année complète d'activité en 2022.

243. Une autre délégation a exprimé son ferme soutien à cet outil de financement novateur et demandé si, à l'avenir, l'UNICEF demanderait l'approbation du Conseil d'administration pour de futurs titres de dette ou financements de ce type. Le Contrôleur a indiqué qu'il appartenait à l'Assemblée générale de donner son approbation.

K. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

244. Le Président a remercié les États Membres pour leur ferme soutien, leur appréciation du travail du personnel de l'UNICEF et leur plaidoyer incessant en faveur d'un soutien mondial à l'image de marque de l'UNICEF. Il a souligné les énormes sacrifices consentis par le personnel de l'UNICEF pour que l'exécution des programmes ne soit pas compromise par la pandémie de COVID-19. Il a appelé à des processus plus inclusifs, à la vigilance et à la volonté de faire en sorte que la vision et les valeurs de l'UNICEF soient représentées partout où l'organisation est présente.

245. Le Président a rendu hommage à la passion et à la ténacité des dirigeants de l'UNICEF au nom du personnel, notant en particulier l'énergie dont ils font preuve dans l'exécution du mandat du Fonds et leur attachement au bien-être du personnel.

246. Le Président a félicité le personnel de l'UNICEF pour la qualité et la promptitude de son travail, sa capacité d'adaptation, sa créativité, son esprit d'entreprise, son énergie et son dynamisme. Il a reconnu l'engagement des dirigeants de l'UNICEF à promouvoir le changement culturel et la tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de harcèlement et d'atteinte. Il a toutefois noté que l'Association mondiale du personnel continuait à constater des contrastes entre les données et la réalité sur le terrain, s'inquiétant que les craintes de représailles ressenties par ses collègues ne s'apaisent pas.

247. Le Président a indiqué que l'Association avait intensifié son plaidoyer en faveur d'une étude d'ensemble de la catégorie du personnel recruté sur le plan national. L'Association a également veillé à la constitution d'un groupe de travail sur les questions relatives au personnel recruté sur le plan national au sein du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies, où l'UNICEF siège pour la première fois au Conseil exécutif, et a fait en sorte que les questions relatives au personnel recruté sur le plan national figurent parmi les principales recommandations de l'assemblée générale du groupe de travail tenue le plus récemment.

248. Une délégation s'exprimant au nom du Bureau du Conseil d'administration a reconnu l'immense fardeau que la pandémie de COVID-19 a imposé aux membres du personnel de l'UNICEF et à leurs familles et les a félicités d'avoir relevé les nombreux défis tout en faisant preuve d'une détermination sans faille à obtenir des résultats pour les enfants et leurs familles. L'intervenante a également félicité les dirigeants de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF pour leur important travail de plaidoyer en faveur du changement de personnel et de changements institutionnels face à la pandémie de COVID-19. Elle s'est félicitée des efforts déployés pour améliorer la culture de travail de l'UNICEF sur plusieurs fronts.

L. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2022

249. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

M. Adoption des projets de décision

250. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2022/9 à 2022/17.

N. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

251. La Directrice générale a annoncé les lauréats des prix 2021 de l'UNICEF pour les équipes du personnel, décernés à 10 équipes qui incarnaient ce que l'UNICEF avait de meilleur à offrir. Les prix ont été décernés : a) au bureau de pays de la République arabe syrienne, pour ses efforts visant à promouvoir le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap à Alep ; b) à la communauté mondiale des fournisseurs de l'UNICEF, pour ses efforts liés à la campagne de vaccination contre la COVID-19 ; c) au bureau de pays du Pakistan, pour sa campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole ; d) au bureau de pays de l'Inde, pour le soutien apporté aux enfants pendant la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 ; e) au bureau de pays de la République démocratique populaire lao, pour sa série télévisée d'éducation de la petite enfance *My House*, dans le contexte des fermetures d'école ; f) au partenariat de collaboration Airtel Africa for Reimagine Education entre le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale ; g) au bureau de pays du Botswana, pour sa commémoration sous-régionale de la Journée mondiale de l'enfance ; h) au bureau de pays du Kenya, pour sa campagne de vaccination contre la COVID-19 ; i) aux bureaux de pays du Burkina Faso, du Mali et du Niger, pour leur collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, la Section de la protection de l'enfance de l'UNICEF et la Division de la communication mondiale et du plaidoyer afin de sensibiliser les communautés à la question des mariages d'enfants ; et j) au bureau de l'UNICEF dans l'État de Palestine, pour sa réponse multiforme face à des crises multiples.

252. La Directrice générale a remercié les délégations pour leur participation active à la session annuelle et pour avoir fait un aussi bon et productif usage du temps passé ensemble. Elle a salué les services de conférence de l'Organisation des Nations Unies pour leur appui et a remercié le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration d'avoir assuré le succès de la réunion. Elle a remercié les membres du personnel qui

partaient à la retraite et rendu hommage au Président du conseil d'administration pour son leadership. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs suggestions, leur soutien et leur solidarité, et a déclaré qu'elle se réjouissait de travailler avec eux durant la mise en œuvre du Plan stratégique pour contribuer à concrétiser la vision d'un monde meilleur pour chaque enfant.

253. Dans ses observations finales, le Président a mis l'accent sur l'importance du multilatéralisme et de la relance de la coopération chancelante au sein de la communauté mondiale. Il a résumé les nombreuses réalisations de l'UNICEF – interventions visant à sauver des vies, apprentissage, accès à l'eau potable et à l'assainissement, protection sociale, et accès équitable et accéléré aux vaccins contre la COVID-19 – tout en notant les défis grandissants, notamment les conflits, les crises naissantes et les répercussions des changements climatiques. Le Président a remercié les membres du Conseil et appelé chacun et chacune à continuer à travailler ensemble pour que les droits des enfants et des jeunes soient respectés et se traduisent en possibilités pour le présent et pour l'avenir.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2022

Tenue au Siège de l'Organisation Nations Unies
du 6 au 8 septembre 2022

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

254. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2022/22/Rev.1](#)).

255. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 40 délégations observatrices², dont 1 organisation intergouvernementale, 1 organisation internationale, 6 organisations non gouvernementales et 6 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

256. La Présidente s'est dite honorée de présider la session à la suite de sa récente nomination au poste de Représentante permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, et a indiqué qu'elle remplirait son rôle avec dévouement et dans la collégialité. Elle a remercié le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes d'avoir approuvé sa nomination aux fonctions de Présidente pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'en décembre 2022. Elle a déclaré que sa nomination était la preuve de l'engagement de son pays en faveur du bien-être et des droits des enfants à l'échelle nationale et mondiale et de l'attachement de celui-ci à renforcer les travaux de l'UNICEF dans le monde. Elle a remercié l'ancien Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Rodrigo A. Carazo, qui avait dirigé les travaux du Conseil d'administration jusqu'à la fin du mois de juin, et le Vice-Président du Conseil d'administration, S. E. M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui en avait temporairement assumé la conduite depuis le mois de juillet.

257. La Présidente a indiqué qu'au cours de la session, le Conseil d'administration se pencherait sur les travaux menés par l'UNICEF dans de multiples domaines, l'idée étant de renforcer la présence de l'organisation sur le terrain et sa capacité de combattre les multiples difficultés auxquelles faisaient face les enfants et les familles dans de nombreuses régions du monde. Il procéderait à l'examen de 22 nouveaux descriptifs de programme de pays, qui s'accompagnerait d'un débat thématique sur la résilience et le développement des adolescents, notamment des adolescentes. La prolongation des 18 programmes de coopération en cours serait également examinée. Un exposé sur les questions relatives au contrôle, notamment une présentation générale des activités d'audit et d'investigation de l'UNICEF et des résultats de l'évaluation de l'indépendance du bureau chargé de ces activités, était également à l'ordre du jour. La Présidente a souligné que, si le contexte actuel exigeait qu'on accorde une plus grande attention à ces questions et qu'on les examine de manière plus approfondie, il fallait garder à l'esprit que chaque entité des Nations Unies était caractérisée par des particularités et des pratiques qui lui étaient propres et qu'il n'existait pas d'approche uniforme. Elle s'est dite convaincue que la situation unique de l'UNICEF serait prise en compte dans les débats et les consultations, et a insisté sur le fait qu'il importait de maintenir un équilibre optimal entre les investissements dans les questions relatives au contrôle et les investissements dans les programmes.

² Le nombre total de délégations observatrices, qui comprend celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session, était de 48 après l'annonce faite par le Secrétariat.

258. Le Conseil d'administration passerait également en revue le système de redevabilité actualisé de l'UNICEF ainsi que les activités que celui-ci continuait de mener pour améliorer les structures par lesquelles il attribuait les responsabilités et établissait l'obligation de rendre compte. Il se pencherait en outre sur le financement et les ressources dont l'UNICEF avait besoin pour atteindre ses objectifs stratégiques. La Présidente a indiqué qu'en tant que représentante d'un pays de programme, elle avait été témoin des principaux résultats que l'UNICEF avait obtenus en coopération avec son gouvernement. Elle a souligné qu'il importait d'aider l'organisation à s'acquitter de son mandat en augmentant les contributions faites aux ressources de base non préaffectées, qui finançaient la mise en œuvre de son plan stratégique et contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable.

259. La Directrice générale a félicité la Représentante permanente du Costa Rica pour son accession à ses nouvelles fonctions de Présidente du Conseil d'administration et remercié le Représentant permanent de la Slovaquie d'avoir assuré la présidence par intérim du Conseil.

260. La Directrice générale s'est penchée sur les effets conjugués des conflits, des crises, de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des changements climatiques sur les enfants. Les inondations catastrophiques au Pakistan, la sécheresse historique au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, l'instabilité politique et les conséquences de la pandémie de COVID-19 au Sri Lanka, de même que les nombreuses autres situations d'urgence dans le monde dont on entendait moins parler, notamment dans la région du Tigré en Éthiopie, continuaient de mettre des millions d'enfants en danger. Deux millions d'enfants supplémentaires en Afghanistan, en Haïti, à Madagascar, en République démocratique du Congo et au Yémen étaient exposés à un risque d'émaciation sévère. La Directrice générale a rendu compte de sa récente visite en Ukraine, où l'UNICEF avait mis en place un programme humanitaire d'assistance en espèces dont plus de 350 000 enfants avaient déjà bénéficié.

261. L'interruption des campagnes de vaccination de routine en raison de la pandémie et les effets dévastateurs de celle-ci sur l'apprentissage étaient deux des menaces les plus graves qui pesaient sur les enfants. Selon des données récentes de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'UNICEF, pour la seule année 2021, 25 millions d'enfants n'avaient pas reçu les vaccins de base contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, soit la plus forte baisse du taux de vaccination de routine depuis une génération. L'UNICEF exhortait tous les États Membres dans lesquels un nombre important d'enfants n'avaient pas été vaccinés à investir de toute urgence dans des campagnes de rattrapage.

262. La Directrice générale a examiné les activités menées par l'UNICEF et ses partenaires pour remédier aux pertes d'apprentissage causées par la pandémie. En amont du Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022, l'organisation demandait à tous les pays de veiller à ce que chaque enfant, et notamment chaque fille, puisse exercer son droit à l'éducation. Un appel avait notamment été lancé aux États Membres pour qu'ils réduisent le taux de pauvreté des apprentissages, diminuent de moitié, d'ici à 2030, le nombre d'enfants de 10 ans dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui ne savaient ni lire ni comprendre un récit simple, et comblent le déficit de ressources éducatives en mobilisant de nouveaux investissements afin de transformer l'éducation pour chaque enfant.

263. Pour lutter contre l'intensification des effets des changements climatiques, l'UNICEF investissait judicieusement pour aider les pays à faire en sorte que les services essentiels dont dépendaient les enfants soient adaptables et résilients. Il s'efforçait de préparer les enfants à survivre et à s'épanouir dans un monde en mutation climatique, notamment en finançant davantage les formations permettant d'acquérir des compétences écologiques.

264. La Directrice générale a souligné qu'il était de plus en plus indispensable d'assurer un financement de qualité qui soit plus souple. Elle a demandé instamment qu'on renverse la tendance observée, à savoir la diminution de la part du financement des activités de base (qui avait notamment baissé de 4 % en 2021) dans le financement total apporté à l'UNICEF. Citant les engagements pris dans le cadre du pacte de financement, elle a prié les États Membres de dialoguer avec leur électeurat, leur parlement et leurs décideurs afin d'honorer leurs engagements et d'augmenter les contributions faites aux ressources de base et aux sources de financement flexibles en faveur des enfants.

265. Dans le contexte actuel, il était nécessaire de tirer parti des atouts de l'UNICEF et de l'ensemble du système des Nations Unies. Un système des Nations Unies pour le développement coordonné, efficace et responsable permettrait d'obtenir des résultats en faveur d'un avenir plus durable pour tous. L'UNICEF devait notamment s'assurer en priorité que son personnel disposait des ressources et de l'appui nécessaires pour agir. Il devait également renforcer sa culture institutionnelle, notamment en intensifiant les efforts qu'il faisait pour incarner ses valeurs fondamentales, à savoir la bienveillance, le respect, l'intégrité, la confiance, la responsabilité et la durabilité.

266. Le système de redevabilité actualisé de l'UNICEF faisait partie d'un dispositif de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques bien conçu. La Directrice générale a exprimé sa gratitude aux bureaux indépendants pour les travaux qu'ils menaient et s'est déclarée résolue à renforcer et à appuyer l'indépendance des dispositifs de contrôle interne.

267. La Présidente a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale. Les délégations ont remercié le précédent Président du Conseil d'administration. Elles ont également félicité la nouvelle Présidente et déclaré qu'elles se réjouissaient à l'idée de collaborer et de travailler de concert avec cette dernière aux fins de la réalisation des droits de tous les enfants. En outre, elles ont salué la déclaration de la Directrice générale et se sont félicitées de l'accent mis sur les priorités et les questions clés sur lesquelles il fallait se pencher, notamment celles relatives à la réalisation des objectifs de développement durable pour tous les enfants.

268. Plusieurs délégations se sont félicitées de la riposte que l'UNICEF continuait de mener contre la pandémie de COVID-19, notamment en achetant et en livrant des vaccins, tout en faisant face aux problèmes émergents et persistants. Elles ont souligné que, pour de nombreux élèves dans le monde, l'interruption de leur cursus scolaire en raison de la pandémie risquait de devenir permanente, ce qui aurait de graves conséquences sur leurs droits, leurs perspectives et leur avenir.

269. Les délégations ont également noté que le Sommet sur la transformation de l'éducation, qui se tiendrait lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, était une initiative essentielle à cet égard, et salué la participation de l'UNICEF à cette manifestation et le rôle de premier plan qu'il jouait dans ses préparatifs. L'une d'entre elles a souligné que le Sommet était l'occasion de mobiliser des moyens concrets afin d'aider les enfants à rattraper les retards pris dans leur apprentissage en raison de la pandémie, en particulier les filles, les enfants en situation de handicap et ceux appartenant à d'autres groupes marginalisés, et de redynamiser les efforts déployés pour atteindre l'objectif de développement durable n° 4 et assurer un enseignement de qualité. Une autre a insisté sur le rôle important que joueraient les jeunes au Sommet et sur la nécessité d'écouter leurs préoccupations. La Directrice générale a abondé dans ce sens, déclarant que la dynamique créée par le Sommet était déterminante, et fait savoir que l'UNICEF veillerait à ce que la manifestation soit constructive et débouche sur des réalisations concrètes qui susciteraient des changements en faveur des enfants.

270. Une délégation a encouragé l'UNICEF à renforcer ses partenariats dans le domaine de l'éducation afin d'aider en particulier les enfants des pays en développement et d'assurer à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Elle a souligné la nécessité d'investir dans les infrastructures technologiques pour l'éducation, et noté qu'il était plus nécessaire que jamais de favoriser l'accès à la technologie. Insistant sur le fait que la connectivité numérique et l'accès aux outils et au matériel numériques étaient indispensables à un apprentissage efficace et moderne, une autre délégation a invité la communauté internationale à mobiliser des ressources pour garantir l'inclusion de tous les apprenants et combler la fracture numérique. En réponse, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF était très préoccupé par l'existence de cette fracture et qu'il s'efforçait avec diligence d'améliorer la connectivité et de réaliser des avancées dans d'autres domaines liés aux technologies.

271. Un groupe de délégations a souligné que les effets de la pandémie de COVID-19 se faisaient encore sentir, ce qui nuisait au développement socioéconomique de nombreux pays en développement. Le groupe a mis l'accent sur le grand manque d'équité observé dans la distribution des vaccins contre la COVID-19, auquel l'UNICEF et d'autres partenaires de développement devaient s'efforcer de remédier en appuyant davantage le financement des systèmes de santé et des projets sociaux dans les pays du Sud, et en particulier en Afrique.

272. Dans le même ordre d'idées, une délégation a rappelé que l'urgence de la crise sanitaire causée par la pandémie avait perturbé les programmes de vaccination des enfants, notamment en Afrique. Cette situation avait ouvert la porte à certaines maladies infantiles et fait reculer les progrès réalisés par l'UNICEF en la matière. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il était nécessaire de renforcer les systèmes de santé pour que l'on puisse poursuivre les campagnes de vaccination de routine. L'une d'entre elles a souligné qu'il était tout aussi fondamental de lutter contre la réticence à la vaccination que de remédier aux problèmes liés à l'accessibilité si l'on voulait améliorer les taux de vaccination. Une autre a déclaré que l'UNICEF devait disposer des fonds nécessaires pour assurer le bon déroulement de ses programmes de vaccination de routine, en parallèle aux campagnes de vaccination contre la COVID-19. En réponse, la Directrice générale a affirmé qu'en dépit de la pandémie de COVID-19, l'UNICEF et ses partenaires avaient réalisé des avancées concrètes dans les vaccinations de routine, qui demeuraient une priorité. Il était nécessaire de redresser le cap, car les conséquences pour les enfants étaient désastreuses.

273. Les délégations ont également souligné que, outre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences, il fallait se rendre à l'évidence que les changements climatiques avaient des répercussions sur la vie de tous, notamment des enfants, et qu'ils creusaient les inégalités et aggravaient la pauvreté. Un groupe de délégations a déclaré qu'il fallait à tout prix que la sécheresse prolongée au Sahel et dans la Corne de l'Afrique fasse l'objet d'une attention et de mesures particulières de la part de l'UNICEF, car ce phénomène continuait d'avoir des effets préjudiciables sur la vie de millions de personnes, en particulier des enfants. Le groupe a indiqué qu'en plus des problèmes de faim et de malnutrition, la sécheresse avait augmenté les déplacements, entraîné des perturbations scolaires et exposé les enfants à divers problèmes sanitaires et pratiques néfastes.

274. Plusieurs délégations ont mentionné les récentes inondations au Pakistan et demandé à l'UNICEF de continuer à répondre aux besoins existants et nouveaux, car les populations, et les enfants en particulier, continuaient de subir de plein fouet les effets des changements climatiques. Une autre délégation a déclaré qu'il fallait assurer la synergie des efforts si l'on voulait remédier sans plus tarder aux crises environnementales qui sévissaient dans le monde. En réponse, la Directrice générale a rappelé sa visite à Gode (Éthiopie), où elle avait pu voir de ses propres yeux les

effets de la sécheresse sur les populations et les enfants. Elle a déclaré que l'UNICEF tenait compte de la question des changements climatiques dans toutes ses activités, comme en témoignait le Plan stratégique pour 2022-2025.

275. Plusieurs délégations ont remercié la Directrice générale d'avoir rendu compte de sa récente visite en Ukraine, l'une d'entre elles rappelant que les enfants ukrainiens avaient besoin du message d'espoir et du soutien résolu de l'UNICEF et de l'Organisation des Nations Unies en général. Elles ont félicité le Fonds d'avoir apporté une aide en matière d'éducation, de santé mentale et de soutien psychosocial aux enfants du pays. En réponse, la Directrice générale a rappelé que la guerre avait des effets dévastateurs pour les enfants et remercié les pays qui accueillaient des réfugiés.

276. Les délégations ont souligné qu'à l'approche de la fin de la première année du Plan stratégique pour 2022-2025, il était essentiel que l'UNICEF dispose de ressources suffisantes pour pouvoir poursuivre ses travaux et continuer de combattre à l'aide de nouveaux moyens les problèmes auxquels les enfants faisaient face. L'une d'entre elles s'est déclarée préoccupée par le manque de ressources de développement auquel faisait face l'UNICEF, en particulier la baisse de la part des ressources de base. Elle a demandé à tous les pays donateurs de respecter les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du pacte de financement et de faire en sorte que la part des ressources de base allouées aux organismes de développement atteigne 30 %, l'objectif étant que l'UNICEF dispose de ressources de base flexibles, suffisantes et prévisibles pour mieux remplir ses fonctions et mettre en œuvre les programmes de pays.

277. Une autre délégation a salué le fait qu'une part importante des produits de l'UNICEF provienne du secteur privé et encouragé le Fonds à continuer de diversifier sa base de donateurs. En réponse, la Directrice générale s'est félicitée des observations qui avaient été faites sur l'importance cruciale des ressources de base, qui, selon elle, permettaient à l'UNICEF d'être le plus efficace possible.

278. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction l'examen des fonctions du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF et l'évaluation de son indépendance. L'une d'entre elles a remercié l'administration du Fonds d'avoir rapidement donné suite à la décision du Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2022 sur l'audit et le contrôle. Elle l'a également remerciée de s'être engagée à renforcer les mécanismes de redevabilité de l'organisation, notant qu'un contrôle plus strict favoriserait effectivement une plus grande confiance de la part des donateurs.

279. Une autre délégation a souligné que les activités de gestion des risques, d'audit et de contrôle étaient essentielles à l'efficacité et à l'efficience du système des Nations Unies, et demandé qu'on continue de les améliorer et de les renforcer. Elle s'est félicitée que, dans la réponse à l'audit effectué par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF, l'administration du Fonds ait accepté de préciser et de communiquer les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte en matière de gouvernance et de suivi de la gestion du risque institutionnel. La Directrice générale a insisté sur l'importance que revêtaient les activités d'audit et de suivi s'agissant de préserver la confiance des donateurs, du personnel et de tous les partenaires.

C. Projet de programme de travail pour les sessions de 2023 du Conseil d'administration

280. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté pour information le projet de programme de travail (E/ICEF/2022/23), qui avait été établi par son équipe en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration, compte tenu des textes applicables, de la décision 2020/14 sur les méthodes de travail, des demandes formulées dans les décisions du Conseil d'administration et des propositions du secrétariat. Il a noté que le programme de travail servirait de cadre flexible, qui pourrait être révisé en cours d'année, en consultation avec les membres et le secrétariat par l'intermédiaire du Bureau.

281. Il a été souligné que l'exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et l'exposé sur la culture institutionnelle et la diversité, prévus à la session annuelle de 2023, seraient présentés au Conseil pour décision plutôt qu'à titre d'information.

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2023

282. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour comme prévu dans le programme de travail pour 2022.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

283. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme de pays de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Égypte, du Gabon, du Ghana, de l'Inde, de la Jordanie, du Kirghizistan, de la Libye, du Maroc, de la Mongolie, du Monténégro, du Niger, du Nigéria, du Pakistan, de la République de Moldova, de la Roumanie, du Soudan du Sud, du Sri Lanka, du Tadjikistan, du Yémen et de la Zambie. Après un bref exposé liminaire du Directeur du Groupe des programmes, le Directeur adjoint du Groupe a donné un aperçu des stratégies adoptées par l'UNICEF en matière de résilience et de développement des adolescents, notamment des adolescentes.

284. Une vidéo a ensuite été projetée, suivie de deux tables rondes réunissant des représentants de gouvernements, du monde universitaire, du système des Nations Unies, du secteur privé et de groupes de jeunes. Après les débats, la parole a été donnée aux États Membres pour qu'ils puissent exprimer leur avis.

285. Plusieurs délégations se sont félicitées des partenariats noués de longue date entre les gouvernements qu'elles représentaient et l'UNICEF et ont salué leur volonté de poursuivre cette coopération. Plusieurs représentants ont félicité l'UNICEF de s'être appuyé sur un processus consultatif et inclusif pour élaborer les descriptifs de programme de pays, et confirmé que ceux-ci cadraient avec les plans, priorités et stratégies de leur pays. De nombreuses délégations ont indiqué que leur descriptif de programme de pays était aligné sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable signé par leur pays.

286. De nombreuses délégations ont remercié l'UNICEF de l'aide apportée pendant la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concernait la fourniture de vaccins, l'enseignement à distance et les activités de relèvement de la pandémie. Plusieurs d'entre elles se sont félicitées des plans décrits dans leur nouveau descriptif de

programme de pays, dans le cadre desquels l'UNICEF continuerait de fournir un appui dans divers domaines liés au relèvement et à la réadaptation après la pandémie.

287. Certaines délégations ont remercié l'UNICEF d'avoir travaillé de concert avec les pays pour fournir une assistance aux enfants réfugiés qui avaient fui la guerre en Ukraine. Une délégation s'est dite fière de participer à des projets de développement et à des interventions humanitaires soutenus par l'UNICEF dans d'autres pays et régions touchés par des crises.

288. Plusieurs délégations se sont dites conscientes des vulnérabilités causées par les changements climatiques, notamment les inondations de grande ampleur, qui avaient été signalées par deux d'entre elles. Une délégation s'est félicitée que son descriptif de programme de pays soit représentatif du fait que l'UNICEF avait renforcé ses programmes dans le domaine des changements climatiques, de l'énergie et de l'environnement, l'accent étant mis de plus en plus sur la promotion d'infrastructures respectueuses du climat dans plusieurs composantes des programmes.

289. Deux délégations ont dit espérer que l'UNICEF serait en mesure de redéfinir les priorités et de mettre en œuvre les nouveaux descriptifs de programme de pays avec souplesse, la situation de leurs pays ayant évolué en raison de catastrophes naturelles et anthropiques.

290. Le Directrice générale a remercié les représentants de leurs observations importantes. Elle a déclaré que les descriptifs de programme de travail étaient au cœur de l'action de l'UNICEF, et ajouté que le travail essentiel mené aux fins de l'élaboration des programmes de pays était encourageant et que la collaboration avec les gouvernements était indispensable à la mise en œuvre réussie des programmes de l'organisation.

291. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/18 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

292. La Présidente a indiqué que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de : la première prorogation de deux mois des programmes de pays pour la Mauritanie et le Népal ; la première prorogation de deux mois du programme commun de pays pour Cabo Verde ; la première prorogation de deux mois du programme de zone pour les femmes et les enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine ; la première prorogation d'un an des programmes de pays pour l'Angola, la Guinée, le Rwanda et l'Ukraine.

293. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver : la prorogation de deux mois des programmes de pays pour le Brésil, la Gambie, la République centrafricaine, la République islamique d'Iran et Sao Tomé-et-Principe, faisant suite à une prorogation d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Liban, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela, faisant suite à trois prorogations consécutives d'un an ; la prorogation d'un an des programmes de pays pour le Soudan et le Tchad, faisant suite à des prorogations antérieures d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour le Burkina Faso, faisant suite à une prorogation de deux ans.

294. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/19 (voir annexe I).

B. Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

295. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a présenté le rapport (E/ICEF/2022/25) et la mise à jour qui l'accompagne sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans le cadre du pacte de financement (UNICEF/2022/EB/12).

296. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses recettes record en 2021 et encouragé l'organisation à continuer d'élargir sa base de donateurs et de mobiliser davantage de contributions au titre des ressources de base. Certaines ont prié l'UNICEF de mettre en place des mesures incitatives et d'assurer une bonne visibilité de ses activités, et encouragé les travaux menés aux fins de l'adoption de mécanismes de financement novateurs ainsi que la collaboration avec d'autres partenaires. D'autres ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour améliorer le rapport qu'il consacrait au dialogue structuré sur le financement et harmoniser ce rapport avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

297. Certaines délégations ont accueilli favorablement l'augmentation de la part des ressources ordinaires provenant du secteur privé, mais se sont dites préoccupées par la diminution globale des ressources de base. Une délégation a déclaré qu'il fallait trouver un moyen plus équilibré de garantir le bon fonctionnement d'institutions telles que l'UNICEF.

298. Un groupe de délégations a insisté sur le fait que le Plan stratégique pour 2022-2025 devait continuer de bénéficier d'un financement suffisant. Ce groupe s'est félicité du pourcentage élevé de bureaux de l'UNICEF qui travaillaient en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et a demandé que davantage d'efforts soient faits à cet égard. Il a également encouragé le Fonds à poursuivre la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies.

299. Une délégation a encouragé l'UNICEF à continuer d'adapter sa stratégie de mobilisation des ressources, d'innover en la matière et d'axer ses efforts sur un contrôle de la gestion efficace et sur les dispositifs de contrôle interne. Elle a demandé des éclaircissements concernant la différence entre les ressources de base et les ressources de base consacrées aux résultats. La Directrice de la Division des partenariats publics a expliqué qu'il s'agissait d'un changement d'image, dont le but était de faire comprendre la nature fondamentale de ces ressources, qui constituaient la base sur laquelle reposaient les résultats des programmes ainsi que les fonctions de contrôle et d'application du principe de responsabilité.

300. S'exprimant en tant que donateur, un intervenant s'est félicité de la hausse du financement de l'action humanitaire en 2021, mais a regretté que les fonds soient concentrés sur seulement quelques situations d'urgence. Il a demandé des informations sur les mesures que l'UNICEF prévoyait de prendre pour attirer l'attention des donateurs sur les crises oubliées, ainsi que sur les initiatives de sensibilisation qu'il comptait mener avec d'autres organisations d'aide. La Directrice de la Division des partenariats publics a indiqué que le Fonds travaillait en étroite collaboration avec d'autres acteurs humanitaires et qu'il étudiait les moyens de mobiliser un appui supplémentaire, notamment aux fins de la réalisation des engagements pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). L'intervenant a encouragé l'UNICEF à continuer d'appuyer les

interventions conjointes des Nations Unies afin de maximiser l'efficacité de ses programmes.

301. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux a déclaré que les comités avaient contribué à hauteur de 5,6 milliards de dollars au montant total des produits de l'UNICEF entre 2018 et 2021. Les comités avaient été collectivement la plus grande source de fonds non affectés, leurs contributions au titre des ressources ordinaires s'étant élevées à 717 millions de dollars en 2021, soit environ la moitié des ressources de base de l'UNICEF. Ils avaient également contribué dans une large mesure aux fonds thématiques. La Présidente a déclaré que les donateurs des comités attendaient également des pays qu'ils contribuent autant que possible aux ressources de base de l'UNICEF.

302. Une délégation a cité l'inflation et les effets des changements climatiques comme des obstacles persistants au maintien et à l'augmentation du niveau de ressources nécessaires pour garantir des résultats tangibles en faveur des enfants. Elle a demandé comment l'UNICEF prévoyait de surmonter ces obstacles et d'aider les entreprises, qui étaient elles-mêmes en difficulté. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que, malgré le manque de ressources, les entreprises souhaitaient dialoguer avec l'UNICEF, et que les discussions pourraient porter sur leur soutien à court et à long terme et permettre d'attirer l'attention sur les interventions d'urgence sous-financées.

303. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/20 (voir annexe I).

C. État des progrès accomplis par l'intermédiaire du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19

304. Le Coordonnateur mondial principal du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 a présenté des informations actualisées.

305. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par les inégalités qui subsistaient en matière d'accès au vaccin contre la COVID-19. Une délégation s'est interrogée sur : les principaux enseignements tirés et les préparatifs conjoints à entreprendre en vue d'une action plus rapide face aux futures pandémies et crises ; les efforts faits pour inverser la tendance à la baisse des vaccinations de routine dans de nombreux pays, en particulier parmi les groupes marginalisés ; la pertinence de l'objectif d'un taux de vaccination de 70 % de la population mondiale ; la manière dont on pouvait intensifier les efforts faits pour atteindre les groupes à haut risque et les travailleurs de première ligne. Une autre délégation a également demandé des précisions sur les enseignements tirés de la création et de l'organisation du Partenariat.

306. Le Coordonnateur a déclaré que le Partenariat, qui continuerait de mettre l'accent sur les groupes prioritaires ainsi que sur les doses de rappel, avait facilité un accès politique de haut niveau aux campagnes de sensibilisation et aux financements réservés aux projets à effet rapide. Parmi les enseignements tirés, on pouvait citer la nécessité de décentraliser les moyens de production des produits de santé pour mieux répondre aux besoins locaux et l'importance à accorder aux soins de santé primaires. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que l'examen en cours du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 mettrait probablement en évidence la nécessité de se concentrer simultanément sur l'approvisionnement et la livraison dès le départ, et indiqué que l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé travaillaient sur un plan d'accélération pour remédier à la baisse du taux de vaccination systématique.

307. Une délégation a déploré le fait que les travaux du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 et la distribution en elle-même restent sous-financés, et ajouté que cette situation pourrait s'aggraver. Elle a déclaré que l'UNICEF était en très bonne position pour aider les États Membres, notamment les pays en développement, à renforcer leurs systèmes de santé, et qu'il devait continuer de les aider à remédier aux causes du faible taux d'adoption du vaccin.

308. Une délégation a déclaré que l'ensemble des vaccins efficaces devraient être utilisés pour combattre la COVID-19 et que les producteurs de vaccins devraient recevoir une certification. Le Coordonnateur a indiqué que le Partenariat s'engageait à utiliser les vaccins approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé au titre du protocole d'autorisation d'utilisation d'urgence.

309. Une autre délégation a demandé des informations sur les fonds qu'il était prévu de consacrer à la distribution de vaccins contre la COVID-19 ainsi que sur le montant des dépenses engagées. Le Coordonnateur a déclaré que le Partenariat continuait de dialoguer avec les pays, qui soumettaient de nouvelles demandes de financement à mesure qu'ils menaient des campagnes de vaccination supplémentaires. Le Partenariat assurait un suivi de l'efficacité des réponses aux demandes d'accélération des pays ainsi que du taux d'utilisation des fonds, qui était d'environ 64 %.

310. Une délégation a salué l'engagement des pays et le rôle du Partenariat, qui avaient été essentiels pour surmonter la phase critique de la pandémie. Préoccupée par l'augmentation de la malnutrition chez les enfants et par les perturbations majeures qui entravaient les vaccinations de routine, elle a demandé des informations sur les meilleures pratiques qui existaient pour intégrer le vaccin contre la COVID-19 aux programmes de vaccination de routine des enfants. Elle a insisté sur la nécessité d'étendre davantage la couverture vaccinale, de renforcer le personnel de santé et les capacités en matière de soins de santé primaires et de faire en sorte que les pays soient mieux préparés pour faire face à de futures pandémies.

311. Une délégation a dit espérer qu'avec la diminution du nombre d'infections, l'avenir du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 se préciserait. Elle a pris note des réseaux que le Partenariat appuyait et qui permettraient d'accroître l'efficacité de la distribution et de faire en sorte que les pays s'approprient davantage ce processus. Le Coordonnateur a déclaré que le Partenariat poursuivrait ses travaux 2023 en continuant de mettre l'accent sur les groupes prioritaires, la réduction des inégalités, les doses de rappel, l'intégration progressive de la vaccination contre la COVID-19 dans les soins de santé primaires et l'aide à apporter aux pays pour qu'ils vaccinent l'ensemble des populations vulnérables et étendent la couverture vaccinale. Les modalités de coopération instaurées dans le cadre du Partenariat se poursuivraient avec l'appui d'organismes (UNICEF, Organisation mondiale de la Santé, Gavi, l'Alliance du Vaccin, etc.) après que ses activités prendraient fin.

D. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF

312. La Conseillère principale pour les partenariats stratégiques a présenté le rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (E/ICEF/2022/24), dont plusieurs délégations se sont félicitées. Certaines d'entre elles ont relevé les améliorations qui avaient été apportées au système depuis le rapport de 2009.

313. Une délégation a insisté sur l'importance du transfert de connaissances, de la gestion des risques et du bon fonctionnement du système de dénonciation d'abus. La Directrice général adjointe chargée de la gestion a indiqué que l'UNICEF achevait le recrutement d'un(e) responsable du contrôle des risques, qui viendrait renforcer les

capacités existantes à l'échelle mondiale en matière de gestion des risques. La délégation s'est interrogée sur les mesures que l'UNICEF comptait prendre pour assurer la participation effective des enfants et des jeunes en ce qui concernait l'application du principe de responsabilité dans les pays de programme. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a réaffirmé l'attachement de l'UNICEF à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, comme en témoignaient les consultations menées auprès de plus de 200 000 enfants et jeunes dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique, de même que la participation des enfants à la conception des programmes de pays.

314. Un groupe de délégations a dit souhaiter que les futurs rapports rendent compte du lien entre les principaux éléments fonctionnels du système et de leur intégration. Il a également demandé des informations sur le système de dénonciation d'abus. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a précisé que les lanceurs d'alerte avaient plusieurs filières de signalement à leur disposition et que les réponses apportées dépendaient de la nature des problèmes signalés. Le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré que des filières de signalement confidentielles et anonymes avaient été mises en place pour les services de déontologie et d'investigation. Il a attiré l'attention du Conseil d'administration sur le rapport annuel du Bureau de la déontologie ([E/ICEF/2022/15](#)), dans lequel figuraient des précisions et des données sur la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles. Bien que des enquêtes internes aient mis en lumière les préoccupations du personnel concernant la « culture de la parole » de l'organisation, le nombre de membres du personnel qui s'étaient adressés au Bureau de la déontologie avait augmenté de manière exponentielle. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué qu'elle collaborait avec le Bureau de la déontologie pour s'assurer que le système de dénonciation des abus était protégé et fonctionnait comme prévu.

315. Le groupe a demandé à l'UNICEF d'appliquer les recommandations issues d'un récent audit interne sur la gestion du risque institutionnel et d'améliorer cette gestion. Il a déclaré qu'il était favorable à l'idée que le Conseil d'administration tienne un débat ciblé sur la gestion du risque institutionnel et qu'il souhaitait qu'on organise des exposés et des débats sur le système de redevabilité plus fréquemment. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a dit qu'elle était également favorable à la tenue d'un dialogue ciblé sur la gestion du risque institutionnel et qu'elle attendait avec intérêt l'examen de suivi de l'audit qui aurait lieu dans un an.

316. Certaines délégations ont demandé quelles étaient les mesures prises par l'UNICEF pour renforcer la capacité du personnel de comprendre le système de redevabilité et de s'y conformer. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que plusieurs initiatives avaient été lancées, notamment des formations obligatoires que l'ensemble du personnel devait suivre, diverses activités de communication ainsi que l'échange de données d'expérience et d'apprentissage entre les pays.

317. S'exprimant en tant que donateur, un intervenant a salué l'engagement pris par l'UNICEF en faveur de la redevabilité en matière de programmes et de gestion. Il a accueilli avec intérêt les informations concernant les mesures visant à améliorer encore l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, tandis qu'une délégation a demandé comment cette question s'inscrivait dans le système global de redevabilité. Il a encouragé l'UNICEF à continuer d'intensifier ses activités et sa coordination avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) ou du (de la) coordonnateur(trice) de l'action humanitaire. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le Fonds avait encore renforcé l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, l'outil U-Report étant disponible

dans 90 pays. L'intervenant a salué la politique de tolérance zéro que l'organisation appliquait à l'égard de toutes les formes de fraude et de corruption et invité celle-ci à poursuivre ses travaux en toute transparence.

318. Une délégation a demandé que des données concrètes ou des informations précises sur les progrès accomplis figurent dans les futurs rapports. S'agissant de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, elle s'est enquis des mesures qui avaient été prises pour renforcer l'accès aux filières de signalement et l'assistance centrée sur les personnes rescapées. Elle a exhorté l'UNICEF à tenir compte de la question de l'accessibilité dans les améliorations apportées au système de redevabilité et dans les discussions tenues à ce sujet. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que dans 93 pays, 61 millions d'enfants et d'adultes avaient accès à des mécanismes de signalement sûrs et accessibles et que le nombre de signalements avait augmenté ; parmi les 128 bureaux de pays de l'UNICEF, 117 avaient participé activement à la mise en place ou au renforcement de systèmes de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, comme celui en République démocratique du Congo, où l'UNICEF avait mobilisé des dirigeantes locales en tant que coordonnatrices, et celui en Haïti, où le Fonds avait mis sur pied une architecture de bureau interne aux fins de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le travail conjoint interinstitutions avait été essentiel à ces réalisations. En ce qui concernait la diversité et l'inclusion, l'UNICEF avait récemment renforcé l'équipe chargée de ces questions et travaillait à la mise en place de nouvelles politiques sur les handicaps et la protection des enfants.

319. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux a déclaré que la reconnaissance du rôle des comités nationaux dans le système de redevabilité représentait un progrès pour chaque enfant. Elle a indiqué que les comités appliquaient une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de fraude et de corruption et que leur gouvernance était fondée sur un triple test de rigueur.

E. Exposé sur les questions relatives au contrôle

320. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté l'exposé. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait part de la réponse orale de l'administration.

321. Un groupe de délégations s'est félicité des efforts faits par l'administration pour faciliter les voies de communication directes entre le Bureau et le Conseil d'administration, ainsi que de la réponse rapide du Bureau à la demande d'auto-évaluation de son indépendance. Le groupe a demandé à l'UNICEF et au Conseil d'administration d'établir un canal de communication indépendant entre ce dernier et les principales parties prenantes et entités de surveillance.

322. Une délégation a demandé s'il était possible de consacrer des ressources au Bureau de l'audit interne et des investigations afin d'éviter toute concurrence en matière de financement des ressources ordinaires. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a déclaré que l'allocation de ressources supplémentaires pourrait se faire au moyen d'approches innovantes, y compris en tirant davantage parti du programme des administrateurs auxiliaires, auquel le Bureau avait eu recours avec succès dans le passé. Consciente de la lourde charge de travail du Bureau concernant les affaires relatives à des problèmes interpersonnels, la délégation s'est interrogée sur les mesures que l'UNICEF pourrait prendre pour s'assurer que ses dirigeants respectent ses valeurs fondamentales. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a indiqué que les hauts responsables étaient convenus de la nécessité de réduire cette charge de travail en trouvant des moyens autres que les investigations de remédier aux nombreux problèmes qui existaient. Il a toutefois noté

qu'il était difficile de régler efficacement les problèmes interpersonnels dans une organisation aussi vaste et décentralisée.

323. Une autre délégation a encouragé l'allocation de ressources suffisantes aux organismes des Nations Unies et encouragé ceux-ci à intégrer les coûts relatifs aux activités de contrôle dans le financement des projets. Elle a souligné l'importance de la prévention et indiqué qu'elle approuvait les activités visant à renforcer les systèmes, à réduire les risques et à lutter fermement contre les actes répréhensibles.

324. Une délégation s'est dite préoccupée par le fait que la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles était peu abordée dans l'évaluation. Elle a demandé des informations supplémentaires sur les mesures prises ainsi que des informations actualisées sur la charge de travail des services d'investigation et sur les moyens dont ils disposaient. Elle a souhaité savoir si l'indépendance du Bureau était compromise compte tenu du fait que son projet de rapport annuel était examiné et édité par l'administration de l'UNICEF. Elle a également demandé ce qui justifiait le fait que le budget du Bureau n'avait pas changé au cours des cinq années passées, malgré l'augmentation de sa charge de travail. Le Directeur du Bureau a indiqué que le rôle de celui-ci se limitait à la gestion du processus d'investigation et que la majorité des problèmes d'exploitation et d'atteintes sexuelles portés à son attention concernaient les partenaires de réalisation, pour lesquels il existait un mécanisme distinct. Le rapport annuel du Bureau et son annexe contenaient un certain nombre d'informations sur la charge de travail. Des précisions supplémentaires à cet égard pourraient être fournies. Le Directeur a affirmé ne pas douter de l'indépendance complète du rapport annuel, précisant que les commentaires de l'administration étaient généralement limités et constructifs. Il a précisé que le budget non affecté au personnel était resté globalement stable, tandis que le nombre de postes avait augmenté. Toutefois, l'adéquation du nombre total de postes dépendrait en définitive de la tolérance au risque de l'UNICEF et du Conseil d'administration.

325. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que l'UNICEF avait mis en œuvre la plupart des recommandations issues de l'examen indépendant portant sur les activités menées aux fins de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a ajouté que le Fonds avait réalisé des investissements dans plusieurs domaines, mais qu'il devait poursuivre ses efforts. Elle était d'avis que les questions relatives au contrôle étaient une conversation à double sens et un processus continu, et déclaré que le plus grand risque serait de ne pas atteindre les enfants. Elle a ajouté que les risques devaient être gérés avec rigueur et discernement moyennant des mesures d'atténuation appropriées. Elle a souligné qu'il importait d'examiner les questions relatives au contrôle avec l'ensemble des acteurs du développement, y compris les organisations non gouvernementales, et de passer en revue les enseignements tirés. Elle a confirmé que le Bureau était financé par le budget institutionnel approuvé par le Conseil d'administration et que l'UNICEF était disposé à étudier d'autres moyens de financer les fonctions de contrôle. De manière générale, l'organisation avait réalisé des investissements importants pour renforcer ses capacités de prévention.

326. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/21 (voir annexe I).

F. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2022-2025

327. Le Contrôleur et le Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières ont présenté les prévisions financières actualisées ([E/ICEF/2022/AB/L.8](#)).

328. Une délégation a déclaré qu'il importait de tenir compte du fait que le financement lié à la COVID-19 devrait diminuer à mesure que la pandémie se résorberait. Elle a rappelé que, si l'UNICEF se concentrait sur le financement à assurer et les mesures à prendre en réponse à la crise ukrainienne, il était tout autant nécessaire que l'organisation continue d'apporter son aide dans le cadre des autres grandes crises humanitaires en cours. La délégation s'est interrogée sur les mesures que l'UNICEF envisageait de prendre pour faire face aux enjeux mondiaux de plus en plus complexes et aux effets que pourrait avoir la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants, couplée aux contraintes toujours plus fortes qui s'exerçaient sur les budgets réservés à la coopération pour le développement.

329. Se félicitant des détails présentés dans le rapport et souscrivant aux projections pour la période 2022-2025, une autre délégation a encouragé l'UNICEF à continuer d'étudier des moyens nouveaux et novateurs d'accroître ses ressources de base.

330. Le Contrôleur a indiqué que les prévisions financières actualisées reposaient sur des observations pratiques et prudentes, fondées sur les informations disponibles concernant l'environnement mondial. Ces prévisions seraient actualisées chaque année en fonction de l'évolution de la situation. Il a déclaré que la question des ressources de base était très importante et que l'UNICEF cherchait des moyens novateurs d'accroître sa collecte de fonds. Il a noté qu'en tant qu'organisation dotée d'un mandat, l'UNICEF s'appuyait largement sur les ressources de base pour s'acquitter de ses fonctions de gestion et de contrôle et assurer sa gouvernance interne. Il a également exprimé l'espoir que les États Membres aideraient l'organisation à continuer de mettre en œuvre ses programmes et d'assurer ses fonctions d'audit et de contrôle, malgré les difficultés que chacun d'entre eux pouvait rencontrer.

331. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/22 (voir annexe I).

G. Questions diverses

332. Aucune autre question n'a été soulevée.

H. Adoption des projets de décision

333. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2022/18 à 2022/22 (voir annexe I).

I. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

334. La Directrice générale a remercié la Présidente et le Bureau d'avoir assuré le bon déroulement de la session, ainsi que les interprètes de l'ONU, le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration et tous les membres du personnel de l'UNICEF, qui avaient contribué à son succès. Elle a remercié le Conseil d'administration d'avoir adopté par consensus cinq décisions, notamment les décisions concernant les 22 nouveaux descriptifs de programmes de pays et la prorogation de 18 programmes de pays en cours. Le Conseil d'administration avait adopté un total impressionnant de 22 décisions en 2022.

335. La Directrice générale a remercié les États Membres qui avaient dit saisir le rôle essentiel des ressources de base dont l'UNICEF avait besoin pour aider les enfants, notamment les plus vulnérables. Elle a engagé tous les États Membres, y compris les

économies émergentes, à aider à inverser la tendance à la baisse de la part des ressources ordinaires dans le total des ressources reçues par l'UNICEF en contribuant davantage aux ressources de base, de sorte à orienter les financements là où ils sont susceptibles d'avoir un impact maximal en faveur des enfants.

336. Se félicitant des avis et des orientations fournis par le Conseil d'administration au sujet de tous les points de l'ordre du jour, la Directrice générale a relevé en particulier les efforts que faisait actuellement l'UNICEF pour renforcer ses systèmes de redevabilité et de contrôle, ce qui l'aiderait à rationaliser davantage son cadre de responsabilité, d'autorité et de redevabilité conformément à son mandat.

337. La Directrice générale a remercié la Vice-Présidente du Conseil d'administration et Représentante permanente du Liban auprès de l'ONU, Amal Mudallali, qui assistait pour la dernière fois à une session officielle du Conseil d'administration. Elle a informé ce dernier de certains changements parmi le personnel d'encadrement de l'UNICEF, notamment du départ de Fayaz King, Directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation, et exprimé sa gratitude à celui-ci pour ses contributions. Elle a conclu en invitant les représentants à visiter l'exposition qui se tenait dans le hall de la Maison de l'UNICEF à l'occasion du soixantième anniversaire de l'opération d'approvisionnement et de logistique de l'organisation au Danemark.

338. La Présidente a déclaré que si la deuxième session ordinaire avait été plus courte que les deux sessions précédentes, sa portée et son importance n'en étaient pas moindres pour autant. Tout au long de la session, le Conseil d'administration avait examiné de nombreux rapports sur les travaux de l'UNICEF, notamment sur les efforts faits dans le domaine de la redevabilité pour renforcer la capacité de l'organisation d'obtenir des résultats en faveur de tous les enfants du monde, sur l'évaluation des fonctions du Bureau de l'audit interne et des investigations et sur les travaux du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19.

339. La Présidente a noté que dans, le cadre du dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, le Conseil d'administration avait rappelé qu'il importait de disposer de ressources ordinaires prévisibles, qui étaient fondamentales si l'on voulait que l'UNICEF continue de fournir des services de manière équitable à tous les enfants, ainsi que d'un financement thématique flexible, qui était essentiel pour que l'UNICEF accélère la programmation afin d'atteindre les objectifs de développement durable.

340. La Présidente est également revenue sur les cinq décisions qui avaient été adoptées au cours de la session et a salué le dialogue constructif engagé par les délégations pour conclure des accords à l'appui du mandat de l'UNICEF. Elle a remercié les facilitateurs, le coordonnateur général des projets de décisions et les coordonnateurs techniques de l'UNICEF de leur travail.

341. Exprimant sa gratitude aux membres du Bureau, la Présidente a adressé ses remerciements à la Vice-Présidente, M^{me} Mudallali, pour son action en faveur des enfants du monde entier. Elle a également remercié la Directrice générale et ses proches collaborateurs, les préposés aux salles de conférence et le personnel des services de conférence de l'ONU, les interprètes et les autres membres du personnel qui avaient apporté leur concours à la session, ainsi que le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration de son appui lors des sessions officielles et tout au long de l'année.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2022

Première session ordinaire, du 8 au 11 février 2022

2022/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Belize, la région des Caraïbes orientales, El Salvador, la Grèce, la Guinée-Bissau, le Guyana et le Suriname, le Honduras, la Jamaïque, la Malaisie, les Maldives, le Mozambique, le Pérou, la Thaïlande et le Viet Nam ([E/ICEF/2022/P/L.1–E/ICEF/2022/P/L.14](#)), ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 16 novembre au 6 décembre 2021 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Belize, la région des Caraïbes orientales, El Salvador, la Grèce, la Guinée-Bissau, le Guyana et le Suriname, le Honduras, la Jamaïque, la Malaisie, les Maldives, le Mozambique, le Pérou, la Thaïlande et le Viet Nam ([E/ICEF/2022/P/L.1–E/ICEF/2022/P/L.14](#)).

*Première session ordinaire
10 février 2022*

2022/2

Prorogation des programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des premières prorogations de deux mois des programmes de pays pour l'État plurinational de Bolivie, le Costa Rica et la République dominicaine ainsi que de la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Maroc, faisant suite à une prorogation antérieure de deux mois, qui ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote [E/ICEF/2022/P/L.15](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de onze mois du programme de pays pour l'Afghanistan, faisant suite à des prorogations de deux ans et de trois mois, respectivement ; la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Algérie, faisant suite à des prorogations d'un an et de deux mois, respectivement ; la prorogation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, faisant suite à deux prorogations d'un an et à des prorogations de neuf mois, trois mois, deux mois, quatre mois et huit mois, respectivement ; les prorogations sont présentées dans le tableau 2 du document publié sous la cote [E/ICEF/2022/P/L.15](#).

*Première session ordinaire
11 février 2022*

2022/3

Création d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) au sein de l'UNICEF pour diriger la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du contexte dans lequel s'inscrit l'administration des vaccins contre la COVID-19 et des différents obstacles qui entravent cette entreprise dans les pays ;

2. *Constate* qu'il faut renforcer la coopération et la coordination aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national afin de pouvoir garantir à toutes et tous un accès complet, rapide et équitable aux vaccins contre la COVID-19 sans pour autant puiser dans les ressources mises au service d'autres priorités sanitaires et humanitaires, notamment les programmes de vaccination systématique ;

3. *Salue* le rôle que l'UNICEF a joué et peut continuer de jouer en facilitant l'achat, le transport, le stockage, la distribution et l'administration de vaccins contre la COVID-19 ;

4. *Se félicite* des efforts déployés par l'UNICEF et ses partenaires pour mettre en place la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19 et observe qu'il est essentiel de coordonner les travaux de celle-ci au plus haut niveau mondial possible pour en assurer la réussite ;

5. *Approuve* la création, pour une durée de deux ans, d'un poste de Sous-Secrétaire général(e) dont le ou la titulaire fera rapport à la Directrice exécutive de l'UNICEF et assumera les fonctions de Coordonnateur ou Coordonnatrice mondial(e) principal(e) de la préparation des pays et de la distribution de vaccins contre la COVID-19, en collaboration avec d'autres partenaires concernés, notamment l'Organisation mondiale de la Santé et Gavi, l'Alliance du Vaccin ;

6. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter, entre autres informations, à sa session annuelle de 2022, à sa deuxième session ordinaire de 2022 et à sa première session ordinaire de 2023, un point sur les progrès accomplis par l'intermédiaire de la structure de coordination mondiale interorganisations de la vaccination contre la COVID-19, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF ».

*Première session ordinaire
11 février 2022*

2022/4

Étude conjointe de l'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

Prend note de l'étude d'évaluabilité conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, de son résumé ([E/ICEF/2022/4](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2022/5](#)).

*Première session ordinaire
11 février 2022*

2022/5

Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction et approuve* le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 (E/ICEF/2022/3) ;

2. *Rappelle* sa décision 2018/2 et demande à l'UNICEF de continuer de mettre à profit les enseignements tirés des examens précédents, des rapports d'évaluation et des réponses de l'administration pour garantir l'efficacité des évaluations prévues ;

3. *Se félicite* que le nouveau plan s'appuie sur les enseignements tirés du plan pour 2018-2021 et demande à l'UNICEF de faire le point sur l'exécution du plan pour 2022-2025, y compris les enseignements tirés, à la deuxième session ordinaire de 2025 ;

4. *Encourage* l'UNICEF à recourir plus souvent à des évaluations d'impact rigoureuses au cours de la période allant jusqu'à 2025, en particulier dans les domaines thématiques dans lesquels de nouvelles approches se prêtent à une transposition à plus grande échelle et lorsque les données sur l'impact des approches font défaut ;

5. *Réaffirme* l'importance de l'évaluation en tant qu'outil essentiel d'apprentissage et d'application du principe de responsabilité et demande à l'UNICEF de mobiliser des ressources adéquates pour la mise en œuvre du plan relatif aux évaluations mondiales pour 2022-2025 ;

6. *Rappelle* l'objectif consistant à allouer 1 % des dépenses afférentes aux programmes à l'évaluation et demande à l'UNICEF d'accélérer ses efforts pour atteindre cet objectif ;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer d'étendre l'importance accordée à la collaboration interinstitutions dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2022-2025 (E/ICEF/2021/25) à toutes les évaluations de programmes et de projets pour lesquelles il existe des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies.

*Première session ordinaire
11 février 2022*

2022/6

Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* les informations fournies par l'UNICEF sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures que le Fonds a prises aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail (E/ICEF/2022/6), ainsi que sur l'application des recommandations formulées par l'Équipe spéciale

chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination, et se félicite de l'intensification de la coopération interinstitutions ;

2. *Note avec satisfaction* que l'application des recommandations formulées par l'Équipe spéciale chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination constituera une priorité absolue pour l'UNICEF en 2022 et demande à l'administration de créer un mécanisme permettant de suivre et d'évaluer régulièrement les progrès réalisés en ce sens ;

3. *Note* les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts et de se concentrer sur la prévention et la prise de mesures immédiates pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, notamment en veillant à ce que les politiques et les procédures aient un impact véritable et soient assorties de ressources suffisantes, et à ce que les mesures proposées soient mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial ;

4. *Demande* à l'UNICEF de continuer de prendre des mesures pour garantir l'adoption, à l'échelle du système, d'une approche cohérente centrée sur les personnes victimes/rescapées visant à prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de son mandat, et de tenir compte du risque que de tels actes soient commis, lequel a augmenté durant la période d'application des mesures de riposte et de relèvement liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

5. *Prend acte* des progrès accomplis et de la nécessité de poursuivre les efforts et de se concentrer sur la prévention et la prise de mesures immédiates pour combattre les comportements proscrits, et demande également à l'UNICEF de continuer de s'employer à mettre en place une culture organisationnelle davantage fondée sur les valeurs et d'amplifier l'action qu'il mène en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion ;

6. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa session annuelle de 2023, des informations à jour sur la manière dont le Fonds prévient et combat l'exploitation et les atteintes sexuelles dans ses politiques, procédures et opérations au niveau du siège, au niveau régional et au niveau des pays, y compris une analyse des données disponibles et de l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives menées à l'échelle du système, notamment s'agissant du Protocole relatif aux partenaires opérationnels et de l'utilisation du dispositif d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation ainsi que de ClearCheck ;

7. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter, à sa session annuelle de 2023, des informations actualisées sur la manière dont le Fonds améliore sa culture organisationnelle et sur les mesures qu'il prend pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, notamment le racisme et la discrimination raciale et le harcèlement sexuel, dans ses politiques, procédures et programmes au niveau du siège, au niveau régional et au niveau des pays ;

8. *Prie en outre* l'UNICEF de continuer de suivre une stratégie à long terme pour ce qui est de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, conformément au Plan stratégique ;

9. *Exhorte* l'UNICEF à veiller à ce que les responsables des bureaux de pays soient conscients des responsabilités qui leur incombent en matière de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, à ce que chaque bureau de pays compte des membres du personnel ayant des attributions dans ce domaine et prenant part aux mécanismes de coordination interinstitutions, selon qu'il convient, et à ce que tous les membres du personnel bénéficient à cet égard de la formation dont

ils ont besoin pour assumer leurs fonctions et reçoivent régulièrement la formation obligatoire voulue pour accompagner le changement de culture organisationnelle ;

10. *Prie* l'UNICEF de mesurer les effets de l'action menée en matière de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au niveau des pays, de recenser et de mettre en commun les meilleures pratiques et de trouver des solutions pour éliminer les points d'achoppement repérés au niveau collectif, et lui enjoint de s'employer à combler l'écart considérable qui existe entre les stratégies globales mises en place pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et leurs résultats concrets sur le terrain ;

11. *Prie également* l'UNICEF de mener dès que nécessaire des enquêtes approfondies et centrées sur les personnes victimes/rescapées, d'en présenter dans les meilleurs délais les résultats aux États Membres et de s'assurer que des ressources suffisantes sont consacrées aux enquêtes sur l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

12. *Salue* le fait que l'UNICEF présente chaque année au Secrétaire général des plans d'action portant sur la manière dont le Fonds prévient et combat l'exploitation et les atteintes sexuelles au niveau du siège, au niveau régional et au niveau des pays, et prie l'UNICEF de lui rendre compte chaque année des plans d'action déployés à l'échelle du siège ;

13. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2023, des informations actualisées sur les critères utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, ainsi que sur le degré auquel les indicateurs du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources relatifs à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels auront été mis en conformité avec les indicateurs correspondants de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et avec ceux appliqués par les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, et de veiller à ce que les données obtenues grâce à ces critères et indicateurs et à leur analyse, y compris s'agissant des allégations, soient systématiquement prises en compte dans le cadre de l'élaboration des stratégies, politiques et procédures.

*Première session ordinaire
11 février 2022*

2022/7

Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion non assortie de réserve pour 2020 formulée par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020 (A/76/5/Add.3) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/AB/L.2) ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration du Fonds fournit en ce sens ;

3. *Encourage* l'UNICEF à continuer de s'accorder avec les autres fonds et programmes des Nations Unies sur une présentation commune pour les réponses de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes et les rapports

sur l'application des recommandations, selon qu'il convient, notamment, lorsque c'est possible, en harmonisant la période sur laquelle portent les informations détaillées qu'ils communiquent et les catégories selon lesquelles sont classées les recommandations, et à collaborer à cette fin avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial, selon qu'il sera utile.

*Première session ordinaire
11 février 2022*

2022/8

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2022

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des produits pour 2022, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2022/AB/L.1](#) ;

2. *Approuve* un budget de 158 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85 millions de dollars de mises de fonds et 73 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 60 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne (voir tableau 3) ;

3. *Prend note* de la proposition d'utiliser 20 millions de dollars du Fonds Dynamo renouvelable pour investir davantage dans la collecte de fonds auprès du secteur privé ;

4. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2022/AB/L.1](#) si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2022 ;

5. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

6. *Approuve* un montant de 15,8 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (158 millions de dollars), pour le mois de janvier 2023, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2023.

*Première session ordinaire
11 février 2022*

Session annuelle, du 14 au 17 juin 2022

2022/9

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport annuel de 2021 de la Directrice générale de l'UNICEF ([E/ICEF/2022/10](#)) ainsi que du rapport sur l'application du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, de l'annexe commune sur la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques pour 2018-2021 du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et du compendium des données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

3. *Rappelle* le paragraphe 3 de sa décision 2021/13 et le paragraphe 7 de sa décision 2021/14, et demande à l'UNICEF de continuer à inclure dans les rapports annuels de la Directrice générale sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

*Session annuelle
16 juin 2022*

2022/10

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2022/13](#)) ;

2. *Salue* les efforts faits par l'UNICEF et attend avec intérêt l'application des enseignements tirés de l'action humanitaire menée par le Fonds en 2018-2021, le but étant d'obtenir de meilleurs résultats dans la réalisation des objectifs associés au Plan stratégique pour 2022-2025 tout au long de sa mise en œuvre ;

3. *Demande* à l'UNICEF de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'examen de son action humanitaire à la première session ordinaire de 2023.

*Session annuelle
16 juin 2022*

2022/11

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Kenya et la République-Unie de Tanzanie

(E/ICEF/2022/P/L.16 et E/ICEF/2022/P/L.17) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 22 mars au 11 avril, et pour la République arabe syrienne (E/ICEF/2022/P/L.18) du 24 mars au 13 avril ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Kenya, la République arabe syrienne et la République-Unie de Tanzanie (E/ICEF/2022/P/L.16-E/ICEF/2022/P/L.18).

Session annuelle
16 juin 2022

2022/12

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour l'Équateur, de la première prorogation de deux mois du programme multipays pour les îles du Pacifique, de la première prorogation de six mois du programme de pays pour le Chili et de celui pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que de la première prorogation d'un an du programme de pays pour le Myanmar, qui ont été approuvées par la Directrice générale et dont le détail est donné au tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2022/P/L.19 ;

2. *Approuve* la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à une prorogation antérieure d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2022/P/L.19.

Session annuelle
16 juin 2022

2022/13

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2022/17) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/18) ;

2. *Prend note également* de l'évaluation du rôle de l'UNICEF en tant que chef de file ou cochef de file de cluster, de son résumé (E/ICEF/2022/19) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/20) ;

3. *Encourage* l'UNICEF à prendre les mesures nécessaires à la poursuite du renforcement de la fonction d'évaluation, notamment par la mise en œuvre rapide des éléments mentionnés dans la réponse de l'administration ;

4. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter, à la session annuelle de 2023, un exposé sur les progrès réalisés en vue de l'application rapide des mesures décrites dans la réponse de l'administration à l'évaluation du rôle de l'UNICEF en tant que chef de file ou cochef de file de cluster ;

5. *Attend avec intérêt* la nouvelle version de la politique d'évaluation de l'UNICEF et le lancement du processus conduisant à son adoption, notamment les résultats de l'examen indépendant par les pairs ;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'augmentation des dépenses globales consacrées à l'évaluation, qui se sont établies à 0,91 % du total des dépenses au titre des programmes en 2021, ce qui place l'objectif de 1 % à portée de main ;

7. *Se félicite* que la fonction d'évaluation continue de mettre l'accent sur les évaluations aux niveaux des réalisations et de l'impact ainsi que sur le suivi de ces évaluations à l'échelle de l'organisation, et encourage l'UNICEF à accroître le nombre d'évaluations au niveau de l'impact ;

8. *Rappelle* le paragraphe 9 de sa décision 2021/10 et prie l'UNICEF de présenter, dans son rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation, des informations à jour sur la mise en œuvre de technologies et de méthodes innovantes, notamment sur les risques qui y sont associés et sur la manière dont l'administration entend s'en prémunir ;

9. *Encourage* l'UNICEF à accroître le nombre d'évaluations conjointes menées à l'échelle mondiale et au niveau des régions et à renforcer leur suivi à l'échelle de l'organisation, notamment par des réponses communes de l'administration ;

10. *Note avec préoccupation* les modestes avancées réalisées quant au renforcement des capacités nationales d'évaluation et prie l'UNICEF d'accélérer les progrès faits à cet égard.

Session annuelle
16 juin 2022

2022/14

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2021 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2021 (E/ICEF/2022/15) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/16) ;

2. *Prend note avec satisfaction* des activités de sensibilisation qui ont été menées avec succès par le Bureau de la déontologie de l'UNICEF et de la rapidité avec laquelle celui-ci a donné suite aux demandes deux fois plus nombreuses qui lui ont été adressées, et ce, sans personnel supplémentaire ;

3. *Prend note* du lancement du réseau de champions de l'éthique et de la culture, dont l'objectif est de promouvoir l'esprit de déontologie et d'intégrité dans l'ensemble de l'organisation à l'aide de volontaires et dans le cadre des ressources existantes du Bureau de la déontologie, et demande à celui-ci de lui faire rapport, dans le cadre de ses obligations en la matière, sur cette initiative ;

4. *Prend note également* de la charge de travail toujours plus lourde du Bureau de la déontologie et, préoccupé par les moyens limités dont celui-ci dispose, demande à l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau puisse s'acquitter correctement de son mandat et, à cet égard, rappelle sa décision 2020/19 et demande instamment au Fonds de fournir au Bureau des ressources financières et humaines suffisantes, notamment au personnel sur le terrain, sur la base de l'évaluation des besoins ;

5. *Demande* au Bureau de la déontologie de préserver et de renforcer son indépendance, conformément aux résolutions 60/248 et 60/254 de l'Assemblée générale sur la création du Bureau, et encourage celui-ci à communiquer de manière directe et indépendante avec le Conseil d'administration, selon les besoins, dans le

cadre de rapports ou d'exposés, en particulier sur les préoccupations liées la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles ;

6. *Demande également* à l'UNICEF et au Bureau de la déontologie de continuer à faire rapport sur l'adéquation des ressources mises à la disposition du Bureau.

*Session annuelle
16 juin 2022*

2022/15

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2021 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2021 ([E/ICEF/2022/AB/L.5](#)), de son additif ([E/ICEF/2022/AB/L.5/Add.1](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2022/AB/L.6](#)), ainsi que du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2021, et accueille avec satisfaction l'opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ;

2. *Se félicite* de l'action menée par l'UNICEF pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2021 et prend note avec satisfaction des efforts faits pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs en suspens ;

3. *Rappelle* sa décision 2020/20 et réaffirme qu'il importe de prévoir des ressources suffisantes pour les fonctions d'audit et d'investigation ;

4. *Prie* le Bureau de lui rendre compte, en temps voulu et tout au long de l'année, selon qu'il sera utile, des signaux d'alarme potentiels, des conclusions de l'audit et de l'état d'avancement des enquêtes, dans le cadre de réunions à huis clos organisées de façon plus régulière ;

5. *Prie également* le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations de lui présenter, à la deuxième session ordinaire de 2022, une évaluation de l'indépendance du Bureau, dans laquelle figureront notamment des réflexions sur la capacité du Bureau de déterminer librement : a) les moyens et le calendrier de présentation des rapports et des exposés au Conseil d'administration ; b) la portée des audits et des enquêtes ; c) les activités et les entités qui doivent faire l'objet d'un audit ou d'une enquête ; d) les évaluations à réaliser ; e) la manière d'utiliser les fonds disponibles ; f) sa relation avec le Bureau des services de contrôle interne ; prie le Directeur de lui présenter également des suggestions et des pistes sur la manière de renforcer encore l'indépendance du Bureau, ainsi que les prévisions de dépenses nécessaires à l'exécution de l'intégralité du mandat, et demande l'organisation d'une réunion préparatoire privée à ce sujet entre la direction du Bureau de l'audit interne et des investigations et les membres et observateurs du Conseil d'administration en amont de la deuxième session ordinaire de 2022 ;

6. *Décide* que les informations actualisées sur les activités d'évaluation, d'audit et de contrôle seront présentées pour décision à la deuxième session ordinaire de 2022.

*Session annuelle
16 juin 2022*

2022/16

Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'appliquer les résolutions 72/279, 75/233 et 76/4 et à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général aux fins de l'exécution des mandats connexes ;

3. *Se félicite* des progrès faits par l'UNICEF en ce qui concerne l'alignement des descriptifs des programmes de pays sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et encourage le Fonds à continuer de s'assurer de cet alignement auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

4. *Se félicite également* des partenariats noués avec les institutions financières internationales et demande à l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2023, au titre d'un point distinct de l'ordre du jour, des informations actualisées sur sa collaboration avec ces institutions ;

5. *Souligne* qu'il faut des solutions intégrées, notamment une collaboration plus étroite dans l'ensemble des opérations d'aide humanitaire, de développement et de paix menées par les entités des Nations Unies, pour faire face aux problèmes complexes et multiformes qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, et demande à l'UNICEF de lui présenter, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter, des informations actualisées sur la manière dont il participe à l'analyse conjointe, à l'évaluation des besoins, à la planification, notamment aux fins de l'obtention de résultats collectifs, et à l'exécution des programmes ;

6. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter, de la mise en œuvre du cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion, notamment en ce qui concerne les contributions des représentants de pays et des directeurs régionaux à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Prie également* l'UNICEF de lui communiquer, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter, des informations et des données sur les gains d'efficacité réalisés et sur les efforts faits à cet égard en matière de cohérence, de collaboration et d'harmonisation à l'échelle du système, et souligne la nécessité de continuer à obtenir des gains d'efficacité, comme indiqué au paragraphe 14 de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

*Session annuelle
16 juin 2022*

2022/17

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 » (E/ICEF/2022/AB/L.4) ;

2. *Prend note également* du fait que les produits figurant dans le présent rapport sont soumis à un audit externe et que les résultats non financiers sont donnés à titre indicatif ;

3. *Prend note avec satisfaction* du total des produits issus du secteur privé, mais note avec préoccupation la tendance à la baisse de la part des ressources ordinaires dans ce total, et engage l'UNICEF à accroître ses efforts de collecte de ressources ordinaires auprès de sources du secteur privé autres que les donateurs individuels, notamment auprès de philanthropes, de fondations et d'entreprises ;

4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, dans le cadre d'une réunion d'information informelle qui se tiendra avant la première session ordinaire de 2023, des informations actualisées sur sa stratégie de financement innovant et alternatif, en mettant l'accent sur l'obtention de ressources flexibles, notamment sur son ambition de tirer parti d'autres sources de financement pour investir dans des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, et d'organiser, en marge de la première session ordinaire de 2023, une session spéciale consacrée aux mécanismes de financement novateurs qui tiennent compte des points de vue des bureaux de pays et des comités nationaux.

*Session annuelle
16 juin 2022*

Deuxième session ordinaire, du 6 au 8 septembre 2022

2022/18

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour la Bulgarie, la Croatie, l'Égypte, le Ghana, l'Inde, la Jordanie, le Kirghizistan, la Libye, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Niger, le Nigéria, le Pakistan, la République de Moldova, la Roumanie, le Soudan du Sud, Sri Lanka, le Tadjikistan, le Yémen et la Zambie ([E/ICEF/2022/P/L.20–E/ICEF/2022/P/L.37](#) and [E/ICEF/2022/P/L.39–E/ICEF/2022/P/L.41](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 14 juin au 5 juillet, et pour le Gabon ([E/ICEF/2022/P/L.38](#)), du 17 juin au 11 juillet ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour la Bulgarie, la Croatie, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, l'Inde, la Jordanie, le Kirghizistan, la Libye, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Niger, le Nigéria, le Pakistan, la République de Moldova, la Roumanie, le Soudan du Sud, Sri Lanka, le Tadjikistan, le Yémen et la Zambie ([E/ICEF/2022/P/L.20–E/ICEF/2022/P/L.41](#)).

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2022*

2022/19

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des premières prorogations de deux mois des programmes de pays pour la Mauritanie et le Népal ; de la première prorogation de deux mois du

programme commun de pays pour Cabo Verde ; de la première prorogation de deux mois du programme de zone pour les femmes et les enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine ; et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour l'Angola, la Guinée, le Rwanda et l'Ukraine, prorogations qui ont toutes été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2022/P/L.42/Rev.1](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de deux mois des programmes de pays pour le Brésil, la Gambie, la République centrafricaine, la République islamique d'Iran et Sao Tomé-et-Principe, faisant suite à une prorogation d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Liban, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela, faisant suite à trois prorogations consécutives d'un an ; la prorogation d'un an des programmes de pays pour le Soudan et le Tchad, faisant suite à des prorogations antérieures d'un an ; et la prorogation d'un an du programme de pays pour le Burkina Faso, faisant suite à une prorogation de deux ans, prorogations qui sont toutes présentées dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2022/P/L.42/Rev.1](#).

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2022*

2022/20

Dialogue structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ([E/ICEF/2022/25](#)) et l'annexe y relative, se félicite des progrès importants accomplis au titre des engagements individuels pris par les organismes des Nations Unies dans le cadre du Pacte de financement des Nations Unies, encourage l'UNICEF à poursuivre ses efforts pour respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre du Pacte de financement, et rappelle la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale et l'appel que celle-ci a lancé aux entités du système des Nations Unies pour le développement et aux États Membres pour qu'ils contribuent à en assurer l'application intégrale et effective ;

2. *Note* l'importance de disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, lesquelles sont essentielles à l'UNICEF pour continuer à atteindre équitablement tous les enfants, partout dans le monde, afin de répondre à leurs besoins et de leur permettre d'exercer leurs droits, à mettre en œuvre le Plan stratégique pour 2022-2025, à assurer une riposte face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux différentes crises humanitaires et à contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en maintenant des dispositifs solides de contrôle et d'application du principe de responsabilité ;

3. *Se déclare préoccupé* par le niveau actuel et la tendance à la baisse des contributions volontaires fournies par les États Membres au titre des ressources ordinaires ;

4. *Prend note avec satisfaction* des efforts fructueux que l'UNICEF a déployés pour accroître ses ressources ordinaires grâce aux contributions du secteur privé ;

5. *Prend acte* de l'importance d'un financement thématique flexible et prévisible et d'un financement commun, lesquels sont également des compléments

indispensables aux ressources ordinaires qui permettent à l'UNICEF d'accélérer la programmation en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, en particulier dans les zones où les avancées en matière de développement ont été sapées par la pandémie de COVID-19 et les crises humanitaires ;

6. *Prend également acte* de l'importance d'élargir la base des contributeurs du financement prévisible et pluriannuel, et demande à l'UNICEF de continuer à encourager les États Membres à envisager de privilégier, conformément au Pacte de financement, les contributions aux ressources ordinaires du Fonds en effectuant des versements rapides, prévisibles et flexibles, et encourage également l'UNICEF à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions, en particulier pour les ressources ordinaires ;

7. *Prendre en outre acte* de l'importance de disposer d'une base de contributeurs diversifiée et encourage l'UNICEF à continuer de dialoguer avec les parties prenantes concernées pour diversifier ses potentielles sources de financement, notamment le secteur privé (entreprises, société civile, fondations, particuliers et philanthropes), et grâce à l'établissement de partenariats renforcés avec les institutions financières internationales.

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2022*

2022/21

Exposé sur les questions relatives au contrôle

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (E/ICEF/2022/26), qui contient une évaluation du niveau d'indépendance du Bureau ainsi que des recommandations visant à améliorer ses processus administratifs et ses modalités de fonctionnement, conformément à la décision 2022/15 ;

2. *Note avec satisfaction* que le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF a procédé à son autoévaluation comme suite à la demande formulée dans la décision 2022/15 et conformément aux règles, règlements, politiques et procédures du Fonds, notamment en tenant compte des normes internationalement reconnues applicables aux fonctions d'audit et d'investigation, et se félicite des réponses figurant dans le rapport d'autoévaluation, qui attestent de l'indépendance du Bureau ;

3. *Prend note* des suggestions et des pistes recommandées dans l'évaluation de l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations, prie l'UNICEF de prendre les mesures voulues pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation et de rendre compte, dans la réponse de son administration au rapport annuel du Bureau pour la session annuelle de 2023, des progrès réalisés à cet effet, et demande à l'administration de l'UNICEF de fournir des explications, conformément à la pratique établie, dans le cas où une recommandation ne serait pas appliquée ou acceptée ou ne le serait que partiellement ;

4. *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que le Bureau de l'audit interne et des investigations jouisse d'une indépendance totale en ce qui concerne les services d'assurance et les conseils que celui-ci fournit, selon qu'il est nécessaire et approprié, au Conseil d'administration, à l'administration de l'UNICEF et aux autres parties prenantes en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne ;

5. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2022/15 et, à cet égard, se félicite que le Bureau de l'audit interne et des investigations organise des réunions à huis clos de façon plus régulière au cours de l'année, dans la mesure des besoins et en temps voulu, notamment sur les signaux d'alarme potentiels, les risques nouveaux et les problèmes en matière de contrôle interne, les constatations des auditeurs et l'état d'avancement des investigations, dans la plus stricte confidentialité et dans le respect de la vie privée ;

6. *Rappelle également* le paragraphe 3 de sa décision 2022/15 et réaffirme qu'il importe de prévoir des ressources suffisantes pour les fonctions d'audit et d'investigation afin de préserver l'indépendance, l'intégrité et le professionnalisme du Bureau et de permettre à celui-ci de s'acquitter de son mandat de manière intégrale, adéquate et efficace, dans le cadre du processus budgétaire applicable établi, et d'actualiser les politiques chaque fois qu'il convient ;

7. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport qu'il lui présente chaque année, sous forme d'annexe permanente, un résumé concis des fonctions de contrôle relatives à l'audit, aux investigations, aux règles de déontologie, à l'évaluation et à la protection des lanceurs d'alerte, et le prie également de veiller à ce que ce résumé soit établi selon un modèle normalisé, qui sera approuvé par le Bureau du Conseil d'administration après concertation avec les bureaux concernés des entités du système des Nations Unies pour le développement ;

8. *Prie* le Bureau de l'audit interne et des investigations d'inclure dans les résumés des rapports qu'il lui communique, selon qu'il conviendra, les signaux d'alarme potentiels, les risques nouveaux et les problèmes en matière de contrôle interne, les constatations des auditeurs et les informations concernant l'état d'avancement des investigations qui nécessitent que le Conseil d'administration y accorde une attention spécifique ;

9. *Se félicite* des mesures prises par le Bureau de l'audit interne et des investigations pour harmoniser ses approches avec celles des bureaux d'audit et d'investigation d'autres organismes des Nations Unies et encourage la poursuite de ces efforts de coopération de façon à améliorer l'efficacité, l'efficience et l'apprentissage interorganisations ;

10. *Prie* son bureau, en consultation avec les bureaux compétents des entités du système des Nations Unies pour le développement, de présenter des options, accompagnées de prévisions de dépenses, concernant une évaluation, qui pourrait être réalisée par une tierce partie extérieure au système des Nations Unies disposant d'experts indépendants spécialisés dans les questions de gouvernance et de contrôle, sur la manière dont il s'acquitterait, en collaboration avec l'UNICEF ainsi que le système des Nations Unies, de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, l'objectif étant de s'assurer que celles-ci sont exécutées conformément aux normes internationales les plus élevées et aux meilleures pratiques ;

11. *Prie également* son bureau de lui présenter ces options pour examen, d'ici la première session ordinaire de 2023, afin de pouvoir procéder à une évaluation finale et de formuler des recommandations pertinentes au plus tard à la session annuelle de 2023.

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2022*

2022/22

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2022-2025 figurant dans le document [E/ICEF/2022/AB/L.8](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;

2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2022-2025 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 605 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2023, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;

3. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel.

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2022*

Annexe II

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 juin 2022)¹

Une démarche intégrée vers un investissement durable en faveur des populations et de la planète : appliquer le principe de ne laisser personne de côté dans l'action climatique pour générer un changement pour les plus vulnérables

1. La Présidente du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a débuté la réunion conjointe en souhaitant la bienvenue aux membres des Conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, ainsi qu'à la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies. Elle a souligné que la réunion conjointe était opportune, à l'heure où le monde est confronté à des défis complexes, urgents et interdépendants, exigeant une démarche intégrée vers un investissement durable en faveur des populations et de la planète, et allant au-delà des mandats individuels des organisations et des capacités isolées des gouvernements. Elle a attiré l'attention sur le fait que les trois « C » interdépendants – la COVID-19, les conflits et les changements climatiques – freinaient les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), comme en attestent la hausse des inégalités et de la pauvreté, la crise mondiale en matière de sécurité alimentaire, l'effondrement sans précédent de la biodiversité, l'insécurité énergétique et le grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Des solutions systémiques et des résultats transformateurs sont nécessaires pour faire face aux vulnérabilités et aux risques multidimensionnels auxquels sont exposées les populations les plus marginalisées et isolées, en s'appuyant sur les avantages comparatifs de chaque organisation et sur une collaboration interorganisations étroite à tous les niveaux et dans tous les domaines. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) est une responsabilité commune, comme elle l'a notamment souligné. Des efforts conjoints et cohérents des Conseils d'administration sont aujourd'hui plus urgents et nécessaires que jamais pour poursuivre la réforme du système des Nations Unies pour le développement, afin de le rendre capable de remplir ses fonctions là où elles comptent le plus : sur le terrain, au niveau des pays, au sein des communautés et dans la vie quotidienne des personnes à travers le monde.

2. Dans ses remarques liminaires, la Vice-Secrétaire générale a déclaré que la réunion conjointe des Conseils d'administration constituait une plateforme de plus en plus importante pour aborder les problèmes qui nécessitent une action concertée de la part de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elle a attiré l'attention sur le potentiel de mobilisation des transitions essentielles pour s'orienter vers une économie verte, accompagnées d'investissements en capital humain, pour la réalisation du Programme 2030 à l'échelle des pays afin de ne laisser personne de côté. Le système des Nations Unies pour le développement dispose de capacités incomparables – en travaillant de concert – permettant de canaliser ses atouts collectifs et ses avantages comparatifs pour rallier des partenaires, donner l'impulsion nécessaire aux transitions essentielles à grande échelle et atteindre les ODD d'ici à 2030. La Vice-Secrétaire générale a salué les Conseils pour leurs efforts en vue de rendre le système des Nations Unies pour le développement apte à relever les défis et les a exhortés à accélérer la cadence sur les derniers éléments de la réforme et à intensifier l'accélération du Programme 2030 – en tenant compte des retards

¹ L'UNICEF n'a pas fait revoir ce rapport par ses services d'édition.

accusés en raison de la COVID-19, des conflits et des changements climatiques. Trois points sur lesquels le concours des Conseils est crucial ont été mis en avant : a) orienter les organisations sur la façon de soutenir les priorités définies par les pays eux-mêmes pour atteindre les ODD et accélérer l'action climatique ; b) veiller à ce que les documents stratégiques et modèles de fonctionnement des organisations tirent pleinement parti des efforts de réforme pour soutenir les ODD, en particulier l'action climatique ; et c) veiller à ce que les organisations reçoivent un soutien adéquat sur le plan financier grâce à des financements durables, prévisibles et flexibles, et au sein des Conseils pour effectuer la transition vers des options et des conseils stratégiques plus intégrés en matière de collaboration à l'échelle du système. Elle a exprimé une profonde inquiétude quant à la diminution récente du financement par les États Membres. Elle a appelé les Conseils à débattre dans le cadre de dialogues structurés sur le financement, notamment au sujet de la programmation intégrée et des dispositions de financement commun, ainsi qu'à coopérer étroitement lors des efforts à venir pour élaborer une liste de contrôle de la mise en œuvre du programme de réforme et honorer la promesse qui a été faite dans le cadre de celui-ci.

Table ronde : démarche intégrée vers un investissement durable en faveur des populations et de la planète

3. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes, confirmant la nécessité d'une action collective, a souligné le besoin urgent d'adopter des stratégies tenant mieux compte des questions de genre et des enfants pour réaliser le Programme 2030 et garantir des investissements durables en faveur des populations et de la planète. Les femmes, les filles et les enfants, en particulier dans les contextes de conflit et de crise humanitaire et dans les zones rurales, ainsi que les individus issus de minorités ou de groupes autochtones, et les personnes migrantes et réfugiées, ont été touchés de façon disproportionnée. Les inégalités en matière d'accès à la justice, aux ressources et aux possibilités ont souvent tenu les femmes et les filles à l'écart. Pour renverser cette situation, les femmes et les filles doivent participer équitablement à l'élaboration des politiques. La résilience face aux crises doit être renforcée au moyen d'investissements durables pour se préparer aux chocs à venir et mettre au point des mesures de riposte plus durables. Comblar le fossé en matière d'inégalités et de fragilité, creusé davantage par la COVID-19, les conflits et les changements climatiques, est essentiel pour améliorer la résilience et concrétiser le Programme 2030. Visant des solutions transformatrices et des idées pragmatiques, le système des Nations Unies devrait tirer parti du potentiel de la coopération multilatérale et internationale pour soutenir les efforts des pays en adéquation avec leurs priorités nationales, en nouant des partenariats et en renforçant ceux qui existent dans le cadre du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix.

4. Le modérateur de la séance a posé les questions suivantes aux chefs des six organisations des Nations Unies dont les Conseils étaient représentés lors de la réunion conjointe.

Question 1 : Comment l'action climatique contribue-t-elle à un relèvement vert et inclusif, notamment une transition juste ?

5. L'Administrateur du PNUD a insisté sur le fait que l'accumulation des retombées socioéconomiques de la COVID-19, des changements climatiques et des conflits, en particulier pour les populations les plus vulnérables dans les pays les moins avancés et dans les petits États insulaires en développement, avait provoqué une crise alimentaire, énergétique et financière sans précédent dans le monde. Il est plus que jamais nécessaire de favoriser les solutions intégrées et les partenariats au moyen d'une participation active et collective des entités du système des Nations

Unies, guidée par les principes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies énoncés dans l'examen quadriennal complet de 2020 des activités opérationnelles en faveur du développement du système des Nations Unies (résolution de l'Assemblée générale 75/233). Le PNUD, engagé en ce sens, œuvre pour accélérer l'élaboration de solutions afin de sortir des millions de personnes de la pauvreté multidimensionnelle, de fournir un accès à une énergie propre et abordable, et de renforcer la résilience face aux changements climatiques. En collaboration avec ses partenaires, le PNUD se concentre sur trois grands domaines d'action : a) l'intégration de mesures et de politiques de protection sociale dans le tissu socioéconomique des pays ; b) le soutien aux pays dans le cadre de l'initiative Promesse climatique du PNUD pour l'amélioration et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et la révision à la hausse des ambitions en matière d'adaptation tenant compte des questions de genre ; et c) le renforcement des mesures incitatives politiques ainsi que le déploiement d'instruments financiers innovants pour favoriser les partenariats public-privé de grande ampleur alignés sur les ODD. Ces efforts collectifs visent à impulser une transition historique et juste vers une économie verte plus inclusive, fondée sur des stratégies intelligentes et sensibles au climat favorisant un développement équitable et inclusif.

Question 2 : En s'appuyant sur le principe de ne laisser personne de côté, comment l'UNICEF collabore-t-il avec les autres organisations pour s'assurer qu'aucun enfant n'est laissé de côté dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ?

6. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que la crise climatique était une crise des droits de l'enfant. L'indice des risques climatiques pour les enfants de l'UNICEF indique que près de la moitié des enfants dans le monde vivent dans des pays classés comme étant à très haut risque et sont exposés aux aléas, aux chocs et aux facteurs de stress les plus importants. Les conséquences dramatiques de la sécheresse pour les enfants à travers la Corne de l'Afrique ont révélé à quel point les crises et les chocs climatiques sont devenus interdépendants et ont mis au jour les crises multiples qui en découlent dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Une action intégrée des Nations Unies est plus que jamais nécessaire pour renforcer d'une part les systèmes alimentaires et les services, et d'autre part pour réduire la vulnérabilité des enfants aux niveaux des ménages et de la communauté. De manière conjointe avec les autres organisations des Nations Unies, l'UNICEF a œuvré à l'intégration des priorités climatiques dans les budgets nationaux et à l'impulsion du changement en tirant parti des ressources publiques et privées de façon innovante, en étroite collaboration avec les partenaires de la jeunesse, pour renforcer la redevabilité en ce qui concerne les changements climatiques. Les Nations Unies doivent plaider en faveur des jeunes et des enfants et leur accorder une place dans les discussions relatives au climat. La Directrice appelle les pays à placer les enfants au cœur de la lutte contre les changements climatiques en rendant les systèmes dont ils dépendent plus résilients, en préparant chaque enfant à s'adapter et à participer à la construction d'un avenir plus durable, et en faisant des besoins de chaque enfant une priorité dans le cadre des financements et des ressources consacrés à l'adaptation et à la résilience.

Question 3 : Que doit faire le système des Nations Unies pour soutenir une action climatique qui tient compte des questions de genre et qui est bénéfique pour les femmes et les filles ?

7. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a affirmé que le travail de l'organisation était essentiel au système des Nations Unies et s'appliquait à tous ses niveaux, notamment dans le cadre de la lutte conjointe contre les changements

climatiques. Il est urgent d'unir nos efforts pour faire face à la triple crise causée par la COVID-19, les changements climatiques et les conflits prolongés. Affectant les femmes et les filles de manière disproportionnée, cette crise creuse les inégalités, menace les emplois et les moyens de subsistance, exacerbe la pauvreté – et entrave par conséquent la réalisation des ODD et la concrétisation du principe visant à ne laisser personne de côté. L'action climatique et son financement doivent s'accompagner de politiques et de stratégies de développement à long terme pour garantir une protection sociale adéquate des femmes et des filles à travers des approches intégrées qui répondent aux besoins et aux priorités des pays. Elle a souligné que lors de sa 66^e session, la Commission de la condition de la femme avait établi une base normative claire pour renforcer l'action climatique tenant compte des questions de genre à travers un système des Nations Unies cohérent et coordonné à l'échelle des pays, qui met l'accent sur : a) le leadership et la participation des femmes, ainsi que la prise en compte du point de vue des femmes et des filles dans l'action climatique afin qu'elles bénéficient de la transition énergétique ; b) des transitions justes et tenant compte des questions de genre qui incluent des investissements dans l'élargissement des services publics tenant compte des questions de genre, la protection sociale universelle, les systèmes de soins de santé, le soutien et les infrastructures durables, ainsi que l'offre de nouvelles possibilités d'emploi décent pour les femmes dans les économies verte et bleue ; c) des investissements publics dans l'économie des services de soins, qui constitue un pilier fondamental de l'action climatique tenant compte des questions de genre ; et d) l'investissement dans les statistiques relatives aux questions de genre et les données ventilées et leur amélioration afin de fournir des données à l'ensemble des parties prenantes permettant d'éclairer les décisions en matière d'élaboration de politiques et de programmes.

Question 4 : Quel rôle jouent les infrastructures dans la lutte contre les changements climatiques et le respect du principe visant à ne laisser personne de côté ?

8. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a affirmé qu'il était important de considérer les infrastructures de façon globale, et d'examiner leurs composantes traditionnelles, énergétiques et numériques, ainsi que les aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation. Garder l'ensemble de ces éléments à l'esprit permet de se concentrer sur la réalisation des ODD et du Programme 2030. Les infrastructures sont essentielles pour atteindre ces objectifs, car elles ont une incidence directe ou indirecte sur la plupart des cibles, une seule intervention en la matière pouvant avoir des effets positifs multiples et multidimensionnels. Outre leurs avantages écologiques, par exemple, les infrastructures – considérées de manière globale – jouent un rôle déterminant dans le mode de vie des populations ainsi que dans l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion. En architecture, le concept de « conception universelle », qui consiste à créer des bâtiments accessibles aux personnes handicapées, pourrait illustrer, d'un point de vue général, la complémentarité des infrastructures et de l'inclusion pour répondre à la diversité des besoins. Il est important que le système des Nations Unies réponde aux besoins en matière d'infrastructure des pays, conformément aux priorités nationales, et ce, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, au moyen de vastes partenariats. Redynamisé, le système de coordonnateurs et coordonnatrices résident(e)s est un outil essentiel pour concrétiser les ambitions des Nations Unies en matière de lutte contre les changements climatiques à l'échelle des pays, là où l'impact des infrastructures est le plus important.

Question 5 : Comment les actions de lutte contre les changements climatiques du FNUAP sont-elles éclairées par la priorité qu'il accorde aux femmes et aux filles, et pourquoi est-il important de tenir compte de leur point de vue dans le cadre de l'action climatique et des efforts en faveur du principe visant à ne laisser personne de côté ?

9. La Directrice exécutive adjointe (chargée des programmes) du FNUAP a cité des exemples illustrant l'impact disproportionné des changements climatiques et des catastrophes liées au climat sur les femmes et les filles, se traduisant à travers le monde par une hausse des violences basées sur le genre, de la traite d'êtres humains, des grossesses non désirées et du manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, entre autres. Le FNUAP a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies pour garantir aux femmes et aux filles vivant dans des zones touchées par les changements climatiques un accès aux services de santé maternelle, sexuelle et reproductive, à des équipes médicales mobiles, à des services de base, aux moyens de subsistance, ainsi qu'à un soutien psychosocial pour les victimes de violences basées sur le genre. Le FNUAP, aux côtés d'autres entités des Nations Unies et à travers son soutien à la coopération Sud-Sud, a œuvré au niveau politique auprès des parties prenantes nationales et des communautés dotées d'organisations dirigées par des femmes et des jeunes pour trouver des solutions et renforcer la résilience aux changements climatiques. Le FNUAP a soutenu de nouveaux modes de prestation des services de santé maternelle contribuant à la sécurité des accouchements dans les situations d'urgence, des aides en espèces permettant de payer les services de santé et la fourniture de kits de transfusion préopératoires pour les soins néonataux. Il a également tiré parti de son expertise en matière de collecte de données probantes, en s'appuyant sur les risques pour la population et les systèmes de données géospatiales, pour éclairer la construction de systèmes de santé et de protection résilients. Sous la direction du coordonnateur résident, conjointement avec d'autres organisations des Nations Unies, le FNUAP a œuvré à pallier les retards accusés en raison de la pandémie de COVID-19 et à remettre le monde sur la bonne voie pour réaliser les ODD et ne laisser personne de côté.

Question 6 : Comment les entités des Nations Unies œuvrent-elles conjointement pour une adaptation adéquate et une meilleure résilience face aux chocs climatiques afin de protéger les systèmes alimentaires et de s'assurer de ne laisser personne de côté ?

10. Le Vice-Directeur exécutif du PAM a déclaré que la crise climatique était une réalité quotidienne dont les répercussions les plus dévastatrices touchent les communautés les plus vulnérables déjà affectées par des conflits, des phénomènes climatiques extrêmes, l'inflation des prix des produits alimentaires et des inégalités socioéconomiques. Il est essentiel de reconnaître que cette situation constitue un défi majeur à relever pour le système international d'aide et de développement ainsi que ses instruments financiers, en raison des investissements insuffisants dans les contextes de fragilité, de faible cohésion sociale et de conflit. Par conséquent, il est indispensable que le système des Nations Unies coordonne ses efforts. Le moyen le plus efficace de réduire les vulnérabilités face aux changements climatiques et aux autres crises est l'adoption d'une approche intégrée qui repose sur un large éventail d'acteurs dans l'ensemble du système des Nations Unies et de ses partenariats. Pour être efficace et durable, la collaboration à l'échelle du système doit s'intégrer dans le continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Les organisations des Nations Unies œuvrant en faveur du développement ont un rôle prépondérant à jouer dans le renforcement de la résilience, à travers leur collaboration étroite avec les groupes les plus vulnérables et leur travail auprès des

gouvernements pour intégrer la protection climatique, le renforcement de la résilience et la protection sociale dans les plans nationaux de développement. Ce rôle comprend la lutte contre les causes profondes de la vulnérabilité et l'appui aux pays et aux communautés fragiles pour renforcer la résilience et ne laisser personne de côté.

Conclusions de la table ronde

11. Le modérateur de la discussion a relevé trois points essentiels à retenir : a) la promesse transformatrice de ne laisser personne de côté, au cœur du Programme 2030, va de pair avec la nécessité de venir en aide aux plus défavorisés et exige des investissements dans la collecte de données ventilées et de données probantes empiriques pour éclairer l'élaboration des politiques et remédier aux inégalités intersectionnelles ; b) il est crucial d'investir dans la prévention des chocs liés au climat et de renforcer la résilience face aux crises à travers des mesures synergiques, des systèmes de protection sociale renforcés et une exécution coordonnée grâce à l'identification et au ciblage des populations les plus vulnérables et à la prise en compte des questions de genre ; et c) une riposte globale et ambitieuse, à la hauteur de l'ampleur et de la gravité de la crise, est nécessaire de toute urgence et doit mettre l'accent sur la technologie et le financement accessible de la lutte contre les changements climatiques en s'appuyant sur une coordination solide entre les organisations et des partenariats dans le cadre du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix.

Session interactive : témoignages recueillis sur le terrain

Représentants des gouvernements

12. Le Vice-Ministre de l'environnement, du Ministère de l'environnement, de l'eau et de la transition écologique de l'Équateur, a déclaré que le pays travaillait en collaboration avec les organisations des Nations Unies pour lutter contre les conséquences des changements climatiques, l'effondrement de la biodiversité et la pollution dans l'optique des ODD visant à promouvoir l'égalité, à créer des possibilités économiques et à éliminer la pauvreté. L'Équateur est à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques en adoptant une approche tenant compte des questions de genre, composante intégrée à sa gestion des changements climatiques grâce à une stratégie globale et à un environnement favorable à l'égalité et à la non-discrimination dans les politiques relatives au climat. De ce fait, les écosystèmes et la biodiversité du pays sont en meilleure santé et la responsabilité en matière de production et de consommation est encouragée en tenant compte des questions de genre. L'Équateur a travaillé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD et le PAM, par l'entremise du Fonds vert pour le climat, à l'élaboration de programmes axés sur le climat en Amazonie pour promouvoir la préservation de la forêt et la déforestation durable, visant à impliquer un large éventail de parties prenantes, notamment les communautés autochtones. Le programme prévoit également un renforcement des capacités pour stimuler une source durable de revenus, afin de réduire les inégalités et de combler le fossé entre les genres.

13. La Ministre maldivienne du genre, de la famille et des services sociaux a déclaré que le Gouvernement avait mis en place des services de santé, des abris, des fonds d'urgence et des subventions à l'agriculture, et avait également injecté des fonds pour soutenir les ménages touchés par des phénomènes climatiques et atténuer les effets les plus dévastateurs des changements climatiques pour les femmes et les filles. Pour garantir la mise en œuvre complète de sa politique climatique sensible aux questions de genre, le Gouvernement des Maldives a fait de la prise en compte des questions de genre une priorité dans le cadre de son plan d'action stratégique et a réalisé des

progrès considérables. Le Gouvernement a promulgué un ensemble de lois pour faire respecter les principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tandis que la hausse du nombre de femmes assumant des postes à responsabilité politique a permis de faire entendre avec plus de force la voix des femmes dans la formulation des mesures relatives aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe au niveau local. Le Gouvernement avait signé le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable encourageant une plus grande participation des femmes dans les sphères sociale, économique, politique et publique, et a récemment approuvé son plan d'action national pour l'égalité des genres pour la période 2022-2026, avec le soutien du PNUD, qui a employé des solutions innovantes pour relever les défis complexes en matière de développement. Ce plan instaure une budgétisation et des audits tenant compte des questions de genre avec l'appui du FNUAP, incluant notamment le chiffrage des coûts liés à la lutte contre les changements climatiques et la planification de la réduction des risques de catastrophe. Les Maldives travaillent également avec l'UNICEF pour inclure la durabilité environnementale et l'action climatique dans les politiques du pays favorables à la mobilisation des jeunes en tant qu'agents du changement.

Représentant de la jeunesse

14. Le représentant zimbabwéen de la jeunesse a affirmé que les changements climatiques constituaient une crise affectant les enfants. Il est crucial de permettre aux jeunes et aux enfants de participer à la prise de décisions relatives à l'action climatique afin qu'ils puissent contribuer à façonner leur avenir. Il a attiré l'attention sur le programme de cartographie du climat de l'UNICEF au Zimbabwe, qui permet aux jeunes de s'exprimer, de plaider pour la lutte contre les changements climatiques au niveau local et de tenir les dirigeants responsables. Ce programme a en outre permis aux jeunes de faire entendre leur voix pendant les débats de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres forums internationaux sur les changements climatiques.

Dialogue interactif entre les présidents des Conseils d'administration

15. Les présidents et membres des quatre Conseils d'administration et les chefs des six organisations des Nations Unies ont partagé plusieurs observations en réponse aux six questions soulevées pendant la table ronde sur le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans l'application du principe visant à ne laisser personne de côté dans l'action climatique afin de garantir un changement pour les populations les plus vulnérables. Ils ont mis en évidence les points suivants :

a) La réunion conjointe des Conseils d'administration est une plateforme importante pour le partage des connaissances entre les Conseils et pour l'accélération des mesures en vue de la réalisation du Programme 2030 à l'échelle du système repositionné des Nations Unies pour le développement, sous la direction des coordonnateurs résidents ;

b) Les Conseils d'administration doivent conserver leur rôle de supervision et d'orientation pour garantir le respect des mandats institutionnels convenus, le renforcement des capacités des entités des Nations Unies ainsi que la réalisation de leur potentiel ;

c) La crise climatique touche de façon disproportionnée les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées, les communautés autochtones et les pays en développement fortement endettés ;

d) Une action collective et transformatrice, fondée sur la solidarité mondiale, est nécessaire pour soutenir les efforts nationaux visant à renforcer la résilience face aux chocs à venir ;

e) La tendance aux réductions drastiques des ressources essentielles au développement est extrêmement préoccupante et risque d'entraver le soutien du système des Nations Unies aux efforts des pays en développement en vue de la réalisation des ODD ;

f) Il est indispensable de rendre les systèmes alimentaires plus durables et résilients et d'accélérer les approches agroécologiques et innovantes pour réaliser le Programme 2030 et les ODD d'une part, et de les adapter pour impulser un changement transformateur et s'assurer de ne laisser personne de côté d'autre part ;

g) Des systèmes de protection sociale sont nécessaires pour aider les populations à se préparer et à faire face aux crises liées au climat ;

h) La rationalisation du commerce agricole international pourrait corriger les distorsions du marché mondial et aider les agriculteurs des pays en développement à être plus compétitifs ;

i) Faire preuve de souplesse et de rapidité est essentiel pour garantir l'octroi opportun d'un financement d'urgence concessionnel, axé sur les transferts positifs de ressources, aux pays en situation de détresse économique et sociale ;

j) La communauté internationale devrait viser à consacrer au moins 250 milliards de dollars des États-Unis (sur les 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux) pour lutter contre la crise de liquidités dans les pays en développement, et les pays développés devraient tenir leur engagement à allouer 100 milliards de dollars par an au financement de l'action climatique et 0,7 % de leur produit intérieur brut ;

k) Les femmes jouent un rôle essentiel pour créer des sociétés pacifiques, équitables et inclusives et favoriser une croissance économique durable ;

l) Un effort conjoint du système des Nations Unies pour le développement, et au-delà, est nécessaire pour relever les défis et répondre aux crises liés aux changements climatiques ;

m) Les plans stratégiques des organisations des Nations Unies constituent une ligne directrice pour un système des Nations Unies pour le développement plus solide et efficace, qui tient compte des questions de genre et des changements climatiques, et qui s'articule autour de partenariats, conformément à la réforme ;

n) les Nations Unies doivent redoubler leurs efforts dans les processus conjoints de planification, de mise en œuvre, de mobilisation des ressources, de suivi et d'établissement de rapports – en tirant parti de leurs avantages comparatifs et de la coopération au sein du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix – fondés sur une analyse tenant compte des changements climatiques et des questions de genre intégrée à l'analyse commune de pays, en respectant scrupuleusement le programme de réforme et les principes de transparence, de cohérence, de devoir de précaution et de redevabilité ;

o) La proposition d'établir une liste de contrôle (non axée sur le processus) pour surveiller la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement a été accueillie favorablement et perçue comme un instrument utile pour suivre les progrès individuels et collectifs des organisations.

16. En résumant les dialogues interactifs, le Président du Conseil d'administration du PAM a déclaré qu'en raison de la crise climatique, aggravée par les conflits et les

inégalités économiques, l'objectif « faim zéro » fixé dans le Programme 2030 serait difficile à atteindre. Malgré une coopération renforcée entre les organisations des Nations Unies, des partenariats de plus grande envergure seront nécessaires pour faire face efficacement à la crise climatique et à ses conséquences. Une seule organisation ne saurait être en mesure de relever les défis interdépendants posés par les changements climatiques, les conflits et l'insécurité alimentaire. Des programmes intégrés tirant parti des atouts de chaque organisation et décuplant l'impact des efforts conjoints sont nécessaires. La réforme du système des Nations Unies doit par conséquent être axée sur l'amélioration de la vie des personnes, en particulier les plus vulnérables, plutôt que sur les processus.

Conclusion

17. Dans ses observations finales, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a remercié les délégations et les six organisations des Nations Unies d'avoir participé à cette réunion conjointe. Il a souligné l'importance d'une collaboration étroite au sein du système des Nations Unies pour le développement pour relever le triple défi posé par la COVID-19, les conflits et les changements climatiques. L'action conjointe, s'appuyant sur les exemples de démarches intégrées mis en avant pendant la réunion et tirant parti des avantages comparatifs de chaque organisation, sera déterminante pour poursuivre les progrès en vue de la réalisation des ODD. Il ne fait aucun doute qu'en unissant les efforts et en se concentrant sur les populations les plus vulnérables afin de ne laisser personne de côté, le système des Nations Unies a été en mesure d'impulser des changements qui permettent de renforcer la résilience et de protéger les vies humaines et la planète.

